

Version finale
5 juin 2021

Synthèse des trois ateliers réalisés en
Chaudières-Appalaches, Montérégie et
Outaouais dans le cadre des activités
de la Chaire de recherche sur les
enjeux sociaux de la
conservation (CESCO)

Équipe de rédaction:

Vinca Buttin, M. Sc.

Jean-François Bissonnette, Ph.D

Sophie Calmé, Ph.D

Katrine Turgeon, Ph.D



**La conservation des habitats
fauniques en terres privées :
comment est-elle perçue par
les acteurs impliqués ?**

Rapport remis
au MFFP

CONTRIBUTIONS :

Contributions aux ateliers et rédaction du rapport (ordre alphabétique) :

Conception des ateliers :

- Jean-François Bissonnette
- Louis Tanguay
- Konstantia Koutouki
- Sophie Calmé
- Katrine Turgeon

Animation des ateliers :

- Jean-François Bissonnette
- Sophie Calmé
- Katrine Turgeon
- Ann Lévesque
- Vinca Buttin
- Louis Tanguay

Preneurs de notes durant les ateliers :

- William Bryson
- Bettie Laplanche
- Aymeric Oliviera-Xavier
- Alice Semnoun
- Elodie Demeau
- Kimberly Megis
- Pascal Priori
- Maëlle Tripon
- Juliette Velu
- Xavier Lamontagne
- Alex Lajoie
- Adriana Aguilar

Analyse et Rédaction du rapport :

- Pascal Priori
- Vinca Buttin

Révision du rapport :

- Jean-François Bissonnette
- Sophie Calmé
- Katrine Turgeon

Création des cartes :

- Jean-François Sénécal

Mise en page :

- Katrine Turgeon

CITATION :

BUTTIN, V., PRIORI, P., BISSONNETTE, J.-F., CALMÉ, S., & TURGEON, K. (2021) La conservation des habitats fauniques en terres privées : comment est-elle perçue par les acteurs impliqués ? Synthèse générale des trois ateliers réalisés en Chaudières-Appalaches, Montérégie et Outaouais dans le cadre des activités de la chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation (CESCO). *Rapport remis au Ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs (MFFP)*. 101 pages.

FAITS SAILLANTS

1

GOVERNANCE ET LÉGISLATION COHÉRENTE : Les participants s'entendent sur l'importance de munir le Québec d'un **cadre législatif ferme** pour encadrer les activités, et mieux protéger les habitats fauniques d'espèces menacées et vulnérables cependant :

- Il faut une **législation claire, cohérente, intégrée et simple**
- Les autorités publiques doivent disposer des moyens de **faire respecter la loi**
- Les propriétaires privés doivent se sentir **imputables et concernés**

2

LA REALITE DU MILIEU MUNICIPAL : ENTRE L'ARBRE ET L'ECORCE : Les municipalités et les MRC pourraient et devraient jouer un rôle clé pour favoriser la conservation des habitats fauniques en terres privées, cependant :

- Il faut leur donner les **moyens et les ressources**
- Il est nécessaire de **modifier la fiscalité municipale** dans une perspective de valorisation de la conservation
- Il serait pertinent d'inclure les **habitats fauniques dans les plans d'aménagement et d'urbanisme** (à l'image de la CPTAQ)

3

BOÎTE À OUTILS INCOMPLÈTE : Les outils de conservation employés présentement sont perçus comme **utiles et très complémentaires mais leur déploiement est insuffisant** et ils ne permettent pas de faire face à tous les enjeux sociaux notamment les enjeux relationnels et humains.

- Besoin de **centraliser l'information et les outils utiles pour la conservation des habitats fauniques en terres privées** afin de créer un « **guichet unique** » pour que l'ensemble des acteurs puissent s'y retrouver et s'impliquer
- Des **outils plus flexibles** pourraient améliorer le *portfolio* d'outils disponibles pour la conservation en terres privées (entre la conservation volontaire et la servitude)

4

COMMUNICATION À AMÉLIORER : Les acteurs concernés doivent trouver les **bons canaux de communication** pour entraîner un changement de perception de la conservation, de la biodiversité et des espèces menacées au Québec, et occuper l'espace publique.

- Il faut développer des **messages adaptés** à différents auditoires
- Une communication efficace qui mènera à des changements de comportements dépend de **liens de confiance** entre les acteurs de la conservation et le public, au-delà de la menace réglementaire.

RESUME

Ce rapport présente une synthèse des ateliers de discussion et de consultation qui se sont déroulés les 13 et 20 mars 2019 en Chaudière-Appalaches et en Montérégie respectivement et en Outaouais les 28 et 29 octobre 2020. Ces ateliers de consultation visaient à saisir les perceptions relatives à la conservation des habitats fauniques en terres privées. Les ateliers ont été co-organisés en partenariat avec les conseils régionaux de l'environnement (CRECA, CREM et CREDDO). Ces ateliers ont permis de rassembler plusieurs acteurs des territoires concernés par ces enjeux (milieu municipal, organismes de conservation, propriétaires privés, représentants du milieu agricole ou forestier). La compilation des différents échanges à travers l'analyse thématique de contenu des ateliers a permis de dégager les principales perceptions partagées par les acteurs présents, de détailler les grands enjeux, leurs forces et leurs faiblesses et enfin de discuter des outils de conservation pertinents en terre privée. La synthèse de ce travail a mis en lumière quatre principaux enjeux : des enjeux d'ordre législatif, de communication, liés aux ressources (financières et matérielles) et de gouvernance.

Ainsi, aux vus de cette synthèse plusieurs points d'intérêt peuvent être soulignés :

Gouvernance

- Un **cadre législatif adapté et contraignant** est nécessaire pour atteindre les objectifs de conservation. Toutefois, le manque d'application de la loi, attribuable à un manque de volonté ou de moyens alloués, reste un enjeu central.
- Bien que la conservation soit un engagement gouvernemental, des défis persistent sur les **visions des autorités et de l'harmonisation entre les différents acteurs ministériels** (MFFP, MELCC, MERN) et publics (ex : CPTAQ, Hydro-Québec).
- Les paliers de gouvernance locale (MRC et municipalité) sont des acteurs pertinents pour gérer certains aspects de la conservation, mais il y a un **manque de proactivité et de moyens**. Par exemple, les outils d'aménagement du territoire et le zonage ne sont pas suffisamment utilisés pour favoriser la conservation par les municipalités et les MRC.
- Les récentes actions pour la protection des milieux humides et hydriques sont accueillies favorablement bien qu'il y ait un risque que cela puisse se faire au détriment d'autres écosystèmes d'intérêts.

Financement

- Le modèle de **fiscalité basé sur les taxes foncières** est un facteur désincitatif aux pratiques de conservation pour les municipalités. C'est également un frein pour les agriculteurs et producteurs forestiers qui souhaiteraient s'impliquer.
- Il y a un **manque de financement**, et les conditions d'accès aux financements existants sont trop restrictives ou complexes pour les propriétaires, organismes de conservation ou municipalités.
- La **compensation financière est pertinente**, mais son caractère flou et potentiellement coûteux fait craindre que ce **moyen soit inefficace**, notamment à long terme.

Communication

- Il y a un **manque de connaissance des justifications et des avantages de la conservation** de la part de la population ou des élus. De nombreux préjugés défavorables envers la conservation sont courants. Il faut notamment valoriser économiquement les services écologiques et concilier la conservation avec des usages non dommageables pour la biodiversité.
- La **communication est organisée en silos** entre les différentes parties prenantes que ce soit les acteurs gouvernementaux, les municipalités ou les organismes de conservation. Il y a un besoin d'accroître la diffusion des pratiques, outils et des cas de réussites qui permettraient de favoriser la conservation.
- Les **pratiques de sensibilisation sont indispensables** étant donné leurs nombreux avantages toutefois, c'est un travail de longue haleine, aux résultats inégaux et qui nécessite un engagement important et bien ciblé. Les propriétaires ont un rôle à part entière, mais **l'acceptabilité sociale de la conservation est très partielle**. Il est nécessaire d'avoir une démarche qui les implique davantage, que ce soit en co-construction ou en considérant au mieux leurs perceptions et facteurs de choix déterminants.
- La **conservation volontaire est une approche qui rejoint la majorité des participants** de façon consensuelle pour ses aspects positifs malgré une conscience des limites (diversité des pratiques, actions partielles, superficies restreintes, effets long terme incertains).

LISTE DES ACRONYMES

ALUS : *Alternative Land Use Services* est un programme canadien de soutien au milieu agricole qui rétribue monétairement aux producteurs participants les superficies agricoles aménagées pour produire des biens et services environnementaux

CESCO : Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole

CRECA : Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches

CREDDO : Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

CREM : Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

CSBQ : Centre de la Science de la Biodiversité du Québec

EFE : Écosystèmes forestiers exceptionnels

FFQ : Fondation de la faune du Québec

MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MHH : Milieux humides et hydriques

MRC : Municipalité régionale de comté

OBNL : Organisme à but non lucratif

OBV : Organisme de bassin versant

ONG : Organisation non gouvernementale

PRCMHH : Plan régional de conservation des milieux humides et hydriques

REGES : Règlement de gestion des eaux de surface

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

TABLE DES MATIERES

CONTRIBUTIONS	2
FAITS SAILLANTS	3
RÉSUMÉ	4
GOUVERNANCE.....	4
FINANCEMENT.....	4
COMMUNICATION.....	5
Liste des acronymes	6
Table des matières	7
Liste des figures	9
Liste des tableaux	10
AVANT-PROPOS	11
PRESENTATION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE CESCO	11
INTRODUCTION	12
CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES	13
PORTRAIT REGIONAL DES ENJEUX DE CONSERVATION EN CHAUDIERE-APPALACHES.....	13
PORTRAIT REGIONAL DES ENJEUX DE CONSERVATION EN MONTEREGIE.....	14
PORTRAIT REGIONAL DES ENJEUX DE CONSERVATION EN OUTAOUAIS.....	15
DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE	20
PRESENTATION DES OBJECTIFS DES ATELIERS.....	20
DEROULEMENT DES ATELIERS.....	20
<i>Activité 1 : « Ponts et barrières et enjeux sociaux vis-à-vis de la conservation des habitats fauniques en terres privées »</i>	21
<i>Activité 2 : « Les outils de la conservation »</i>	22
ANALYSE DE LA PARTICIPATION.....	23
<i>Catégorisation de la participation</i>	23
<i>Contributions selon la catégorie</i>	25
METHODOLOGIE DE L'ANALYSE	26
RESULTATS	28
PRESENTATION DES RESULTATS EN CHAUDIERE-APPALACHES	28
<i>Cadre de gouvernance et enjeux politiques</i>	28
<i>Financement, fiscalité et compensation</i>	32
<i>Perception de la conservation</i>	34

<i>Acceptabilité sociale et participation</i>	36
PRESENTATION DES RESULTATS EN MONTEREGIE	41
<i>Cadre de gouvernance et enjeux politiques</i>	41
<i>Financement, fiscalité et compensation</i>	49
<i>Perceptions de la conservation</i>	53
<i>Acceptabilité sociale et participation</i>	56
PRESENTATION DES RESULTATS EN OUTAOUAIS	61
<i>Cadre de gouvernance et enjeux politiques</i>	61
<i>Financement, fiscalité et compensation</i>	65
<i>Perception de la conservation</i>	66
<i>Acceptabilité sociale et participation</i>	69
<i>Synthèse des forces et faiblesses pour chaque outil discuté lors de l'atelier</i>	71
ANALYSE DES RÉSULTATS ET COMPARAISONS	73
<i>Similitudes, points convergents et différences</i>	74
<i>Spécificités de chaque région</i>	77
CONCLUSION	80
BIBLIOGRAPHIE	81
ANNEXES	84
ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES CATEGORIES (ENJEUX)	84
ANNEXE 2 : DEROULEMENT DES ATELIERS	94
ANNEXE 3 : LEXIQUE TRANSMIS AUX PARTICIPANTS	95
ANNEXE 4 : DESCRIPTION DES CATEGORIES PRESENTEES AUX PARTICIPANTS ET DU DEROULEMENT DES ATELIERS	97
ANNEXE 5 : CERTIFICAT D'ETHIQUE.....	101

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte des trois régions administratives sondées dans le cadre des trois ateliers.....	13
Figure 2 : a) carte de la tenure des terres (publique, privée et aires protégées) et b) carte de l'utilisation des terres pour la région administrative de Chaudières-Appalaches.....	17
Figure 3 : a) carte de la tenure des terres (publique, privée et aires protégées) et b) carte de l'utilisation des terres pour la région administrative de Chaudières-Appalaches.....	18
Figure 4 : a) carte de la tenure des terres (publique, privée et aires protégées) et b) carte de l'utilisation des terres pour la région administrative de l'Outaouais.	19
Figure 5. Distribution des papillons-adhésifs par catégorie d'acteurs pour les enjeux et les outils. Le pourcentage représente le nombre de papillons-adhésifs exprimé par catégorie et non le nombre de participants par catégorie.....	25
Figure 6. Distribution des papillons-adhésifs par catégorie d'enjeux. Les enjeux qui sont perçus comme positifs (les opportunités) sont indiqués avec un (+) et les enjeux qui sont perçus négativement (les limites) sont indiqués avec un (-).....	26
Figure 7. Distribution des papillons-adhésifs par catégorie d'outils. Les outils perçus comme positifs sont indiqués avec un (+) et les enjeux qui sont perçus négativement sont indiqués avec un (-).....	26
Figure 8 : Graphique radar représentant le pourcentage d'items narratifs colligés lors des discussions (notes) en fonction des quatre thèmes et des 10 sous-thèmes dans les trois régions administratives (CA = Chaudière-Appalaches représenté en vert, M = Montérégie, représenté en rouge, O = Outaouais, représenté en bleu).	74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de participants et leur pourcentage par atelier et par catégories d'acteur	24
Tableau 2 : Statistiques de papillons adhésifs par type d'acteur pour les ponts et barrières (Activités 1 et 2 ; les enjeux sociaux)	24
Tableau 3 : Nombre de papillons adhésifs en fonction des activités et de leurs classements (positifs et négatifs).....	25
Tableau 4 : Descriptif des catégories utilisées pour l'analyse de contenu	27
Tableau 5 : Comparatif des outils discutés lors de l'atelier d'après le discours des participants. Les cases vides correspondent aux données manquantes (c'est-à-dire qu'aucun commentaire n'aura été fait sur le sujet lors de l'atelier).....	72

AVANT-PROPOS

Présentation de la Chaire de recherche CESCO

Le mandat de la Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation (CESCO) est d'améliorer les connaissances théoriques et pratiques sur les phénomènes sociaux d'appui et de résistance à l'égard des interventions gouvernementales en faveur de la conservation des habitats nécessaires au maintien des populations d'espèces fauniques menacées ou vulnérables. Ces connaissances pourront notamment orienter les actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation menées par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et ses partenaires pour accroître le sentiment de responsabilité sociale des propriétaires privés à l'égard des habitats fauniques présents sur leurs propriétés. Les nouveaux savoirs développés orienteront le déploiement du nouveau Règlement sur les habitats fauniques et la conservation de la biodiversité faunique sur des propriétés privées.

Plus spécifiquement, la Chaire s'est dotée des objectifs suivants :

- Comprendre les possibilités et les contraintes sociales pour la protection des habitats de diverses espèces fauniques menacées ou vulnérables dans des contextes socio-économiques et culturels variés.
- Connaître les perceptions des propriétaires fonciers, les réponses sociales et les risques de conflits reliés aux interventions projetées de conservation des habitats fauniques en milieu privés.
- Identifier des entraves à la conservation découlant des modes d'aménagement du territoire et des institutions sociales, économiques et politiques
- Définir les démarches de collaboration, d'éducation et de sensibilisation à prioriser pour réaliser des interventions légales de conservation en terrain privé.
- Évaluer et comparer les modalités de gouvernance et d'organisation sociale dans l'aménagement et la mise en valeur des ressources naturelles en terrain privé en fonction des enjeux de conservation de la faune.

La Chaire CESCO a pris forme à la suite de l'initiative conjointe du MFFP et du Centre de la Science de la Biodiversité du Québec (CSBQ) en 2018. La Chaire repose sur une approche collaborative entre une équipe de chercheurs multidisciplinaires du CSBQ bénéficiant de l'appui financier et scientifique de la Direction de la conservation des habitats, des affaires législatives et des territoires fauniques du MFFP.

INTRODUCTION

La conservation des espèces et des milieux naturels est un enjeu de taille qui est à l'ordre du jour de nombreux gouvernements et organisations internationales (Balmford et al., 2005 dans Tanguay et coll., 2021). Les services écosystémiques dépendent de ces milieux naturels c'est pourquoi la crise écologique actuelle, et notamment la perte de biodiversité, peut avoir de très lourdes conséquences sur les systèmes socio-écologiques. Le Québec, malgré une grande biodiversité (800 espèces d'animaux vertébrés et près de 30 000 espèces d'invertébrés (MFFP, 2021), voit celle-ci s'éroder peu à peu : l'atlas de la biodiversité réalisé en 2005 comptait 445 espèces vulnérables ou menacées (Tardif et coll., 2005).

Encore aujourd'hui, les principales mesures de conservation concernent les terres publiques (ex., les aires protégées). Pourtant, les enjeux de conservation en terres privées sont tout aussi importants (Gratton et Hone, 2006). En effet, en forêt méridionale, c'est sur ces terres que l'on compte la plus grande richesse spécifique et la plupart des occurrences des espèces à statut précaire (Gratton et Hone, 2006 ; Tardif et coll., 2005 ; Knight 1999; Norton 2000; Macdonald et Feber 2015). Mais surtout, ces milieux naturels, par leur proximité avec les populations humaines, sont beaucoup plus susceptibles aux enjeux sociaux liés aux conflits d'usages. En effet, ces communautés sont parfois dépendantes des avantages socioéconomiques procurés par le milieu et ont souvent des pratiques antagonistes avec la conservation de la biodiversité. Les actions de conservation à entreprendre supposent donc des ententes à convenir avec les propriétaires, mais le défi est de taille et les autorités se heurtent souvent à de nombreuses résistances locales (Schenk et al. 2007; Sattler et Nagel 2010). C'est pourquoi une étape préliminaire à l'élaboration de mesures de conservation adaptées et cohérentes avec l'acceptabilité sociale vise à mieux comprendre les perceptions des acteurs impliqués dans la conservation en terres privées.

Depuis 2019, CESCO réalise, en ce sens, des ateliers de consultation auprès des acteurs de différentes régions du Québec. Elle recueille leurs opinions et perceptions afin de caractériser les principaux enjeux sociaux, les avantages et inconvénients de la conservation en terre privée. Le présent rapport est une synthèse des ateliers réalisés dans trois régions administratives du Québec (Chaudière-Appalaches, Montérégie et Outaouais). Des ateliers ont été réalisés en collaboration des trois conseils régionaux de l'environnement (CRECA, CREM, CREDDO) responsables d'assurer la concertation des acteurs sur les enjeux environnementaux. Ces ateliers visaient à répondre aux différentes questions suivantes : Quelles sont les perceptions des acteurs concernant la conservation en général et plus particulièrement des habitats fauniques ? Quelles sont les opportunités et les barrières rencontrées par les différents acteurs concernant la mise en œuvre de mesures de conservation auprès de propriétaires privés ? Quels sont les outils utilisés, avec quelles pertinences et quelles limites ?

Les constats qui émergent de cette synthèse visent à alimenter les débats et la compréhension des perceptions des parties prenantes consultées qui sont touchées de près ou de loin par la conservation en terres privées. Les caractéristiques régionales des trois régions administratives, le contexte de ce travail de recherche, la méthodologie, et la participation des acteurs sont d'abord présentés. La troisième partie présente la synthèse des contributions aux trois ateliers suivis et est suivie d'une quatrième partie discutant et analysant ces contributions.

CARACTERISTIQUES REGIONALES

Afin de mieux comprendre les perceptions, les priorités et les préoccupations de différentes parties prenantes concernées par la question de la conservation des terres en milieu privée, la Chaire a organisé trois ateliers d'une journée dans trois régions du Québec. Les ateliers tenus le 13 et 20 mars 2019 ont eu lieu en Chaudière-Appalaches et en Montérégie. Le dernier atelier réalisé le 28 et 29 octobre 2020 s'est tenu virtuellement sur deux demi-journées en raison de la crise sanitaire (Figure 1). Ces ateliers ont regroupé une diversité d'acteurs concernés par la conservation en terres privées.

Les trois régions ont été choisies pour leurs particularités. Ce sont, d'une part, des régions qui font l'objet de multiples pressions qui s'exercent au niveau de l'utilisation du territoire. Ces nombreuses activités humaines sont donc susceptibles d'être pertinentes dans l'analyse des enjeux sociaux liés à la conservation. D'autre part, leur position méridionale au Québec fait en sorte que ces régions concentrent une grande partie de la biodiversité, et étant donné la forte proportion de terres privées consacrées à divers usages, elles comprennent moins d'aires protégées par comparaison à la moyenne des autres régions (MDDEP, 2010). Enfin les trois Conseil régionaux en environnement approchés ont su démontrer la pertinence du milieu d'intervention à travers l'implication rapide d'une diversité d'acteurs pertinents.

Les trois sections ci-dessous sont des extraits sélectionnés des rapports préparatoires réalisés par le CREM, le CRECA et le CREDDO pour leur région d'appartenances respectives.

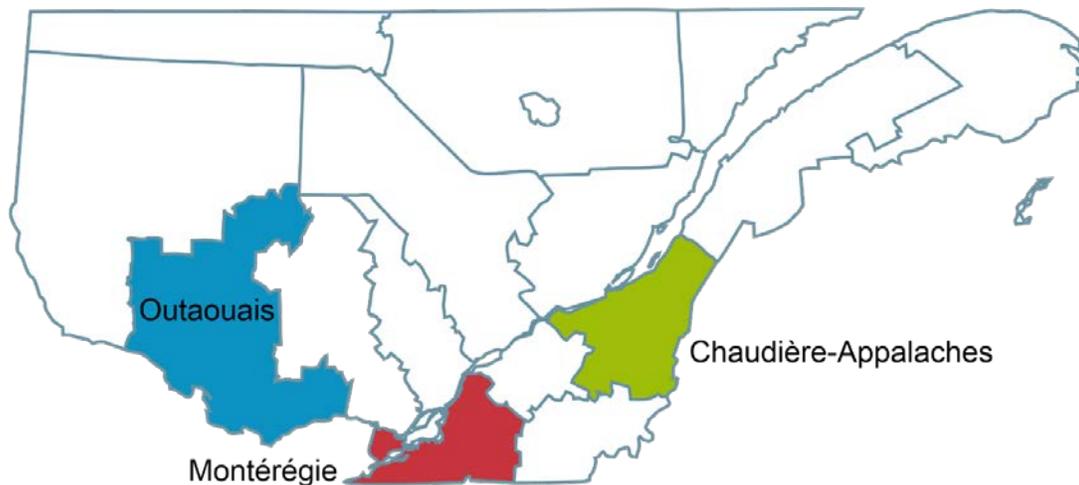


Figure 1: Carte des trois régions administratives sondées dans le cadre des trois ateliers.

Portrait régional des enjeux de conservation en Chaudière-Appalaches

La région compte un peu plus de 400 000 habitants dont la moitié habite dans les cinq plus grandes agglomérations (le tiers à Lévis) avec une densité de 27 habitants par km². La population est répartie dans 10 municipalités régionales de comté (MRC) et une agglomération, comptabilisant au total 136 municipalités. Hors de ces villes, la densité d'occupation est

d'environ 13 habitants au km². La région de la Chaudière-Appalaches couvre 15 480 km² de terres et 640 km² d'eau du fleuve.

Selon diverses sources, l'occupation du sol régional est d'environ (Figure 2b) :

- 70% pour la forêt
- 23% pour l'agriculture
- 4% pour les milieux urbains
- 3% pour les milieux humides

Les forêts publiques, presque toutes soumises au régime d'aménagement forestier, couvrent 10% de la région. De grandes propriétés privées occupent 5% du territoire. Elles appartiennent presque toutes à des compagnies forestières.

Avec officiellement, 5.98 % de sa superficie en aires protégées, elle présente toujours l'un des pires bilans des régions administratives du Québec, devant Laval, la Montérégie et le Centre-du-Québec (Figure 2a). De plus, seulement un peu plus du quart des aires protégées de la région offrent une protection stricte. La première aire protégée (un refuge d'oiseaux migrateurs) est apparue en 1972 dans la région. Le ministère de l'Environnement en a répertorié 165, pour une superficie totale de 434 km². Elles sont dans le domaine public à 93 %. En comptabilisant l'ensemble des superficies protégées, le pourcentage d'aires protégées dans la région atteindrait 5.98 %, dont 0.94 % en aires protégées sans exploitation et 2.23 % en aires protégées avec exploitation des ressources. La conservation volontaire, à géométrie variable, n'a pas été comptabilisée ici. On compte près de 550 ententes de conservation volontaires dans la région qui couvrent environ 76 km², soit 0.47 % du territoire la région.

Plusieurs contraintes à la conservation ont été recensées les organismes environnementaux :

- La tenure privée
- Les contrats d'approvisionnement en bois sur les terres publiques
- Les baux d'exploitation d'érablières, de bleuetières, etc. sur les terres publiques
- Les réseaux de sentiers de véhicules motorisés
- Les baux liés aux éoliennes
- Les baux miniers
- Les baux d'exploitation d'hydrocarbures (gaz naturel)

Portrait régional des enjeux de conservation en Montérégie

La région administrative de la Montérégie compte plus de 1.5 million d'habitants avec une densité de 128 habitants par km². La population est répartie en 14 municipalités régionales de comté (MRC) et d'une agglomération, comptabilisant au total 177 municipalités, ainsi que 2 réserves autochtones. La région administrative est couverte par une superficie totale de 333 870 ha (28 %) de milieu forestier et de 68 156 ha (6 %) de milieux humides et hydriques (Figure 3a).

En Montérégie, 3.85 % du territoire est protégé dont 2.29 % représentent des habitats fauniques (Figure 3a). Il existe également un biais favorable vers les milieux hydriques, où la majeure partie des aires protégées sont localisées, engendrant ainsi des carences en aires protégées en milieux terrestres.

Qu'il s'agisse de milieux hydriques, humides, forestiers ou ouverts, leurs superficies ou qualités sont généralement sous les seuils des guides de références pour la protection des habitats. La présence du fleuve Saint-Laurent permet toutefois de renverser quelque peu cette tendance. Les nombreux habitats de qualité du fleuve Saint-Laurent représentent à eux seuls près de la moitié des aires protégées de la Montérégie. Outre le fleuve, la forte fragmentation des habitats jumelée à une tenure des terres quasiment uniquement privée et la pluralité des acteurs rend difficile la mise en place d'un réseau structuré de milieux protégés en Montérégie. Compte tenu des conditions climatiques plus favorables, le sud du Québec dont la Montérégie présente la plus grande biodiversité d'espèces fauniques et floristiques. C'est également dans cette région que les pressions humaines sont les plus fortes en raison de l'urbanisation et de l'agriculture. C'est d'ailleurs en Montérégie que l'on retrouve le plus grand nombre d'espèces menacées ou vulnérables. Ce nombre s'élevait à 171 en 2005.

Dans la région de la Montérégie, 84 organisations, œuvrant de près ou de loin pour la conservation des milieux naturels, ont été recensées. Ces acteurs très diversifiés comprennent des organismes à but non lucratif, des entreprises, des groupes citoyens, des clubs d'ornithologie, etc. Les grands projets de conservation mis de l'avant par les acteurs de la Montérégie utilisent trois grandes approches : la connectivité des milieux naturels, la protection des zones de forte biodiversité et la protection d'habitats essentiels d'une espèce désignée.

Portrait régional des enjeux de conservation en Outaouais

La région de l'Outaouais peut être découpée en deux ensembles physiographiques : Le massif Laurentien, vestige des transformations géologiques passées est aujourd'hui principalement couvert de forêt et de milieux humides. Les basses terres du Saint-Laurent associés à la vallée de la rivière des Outaouais, territoire riche et fertile où sont concentré les principales villes et activités agricoles du fait de sa faible altitude et des apports sédimentaires marins.

Cette distinction confère à la région plusieurs spécificités tant au niveau naturel qu'humain. En effet, une diversité de milieux naturels sont représentés : des milieux humides et hydriques de tous types (ex. lacs, rivières, tourbières, marais, marécages etc.), une diversité écosystèmes forestier (ex. 36% de forêt feuillue, 46% de forêt mixte, 15% de résineux) et des milieux ouverts nécessaire à la sauvegarde de plusieurs espèces vulnérables. De plus, la région comprend d'importants centres urbains comme Gatineau. Ces bassins de population sont donc à proximité des milieux naturels qui fournissent de nombreux services écosystémiques (ex. captage hydrique de plusieurs municipalités, réservoirs, lieux récréatifs ; MFFP 1996).

La région de l'Outaouais a été choisi parce qu'elle représente bien les enjeux sociaux liés à la conservation en milieu privé. Avant tout, notons que la région de l'Outaouais concentre une importante proportion de territoires privés, plus importante que pour l'ensemble du Québec (MERN, 2006). De plus, du fait de sa position méridionale au Québec et comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, elle concentre une grande biodiversité mais également de nombreuses activités humaines. Plusieurs espèces uniques et rares (ex. tortues mouchetée, rainette faux-grillon) et de nombreuses forêts anciennes non perturbées sont d'ailleurs présentes sur le territoire. De plus, la beauté des paysages et la proximité de grandes agglomérations, sont propices au développement récréotouristique et à la villégiature (MERN, 2006). La pression qu'exercent les activités humaines sur les milieux naturels risque d'ailleurs

de s'accroître dans les prochaines années puisque l'on prévoit un taux de croissance démographique plus élevé que la moyenne des régions urbaines du Québec. Malheureusement l'anthropisation des milieux naturels, peut avoir de lourdes conséquences sur les écosystèmes et les milieux. En Outaouais, les milieux humides sont sujets à diverses pollutions (contamination au mercure, aux bactéries, acidification des eaux, détérioration des berges etc.) (CREDDO, 2021). La région occupe d'ailleurs le second rang au Québec en termes de nombre d'espèces menacées et vulnérables (CREDDO). L'Outaouais semble donc être une région propice pour identifier les enjeux liés à la conservation en terres privées.

L'institut statistique du Québec recense pour l'Outaouais plus de 400 000 habitants en 2020 pour une superficie de 33456 km² dont 7,5% d'eau douce. Cette population est répartie inégalement sur le territoire régional puisque d'après le portrait réalisé en 2006 par MERN, 71,1% de la population est concentré dans la ville de Gatineau (qui ne représente pourtant que 1% du territoire), les 28,1% restant sont répartis dans les quatre autres MRC qui couvrent le reste du territoire (99%).

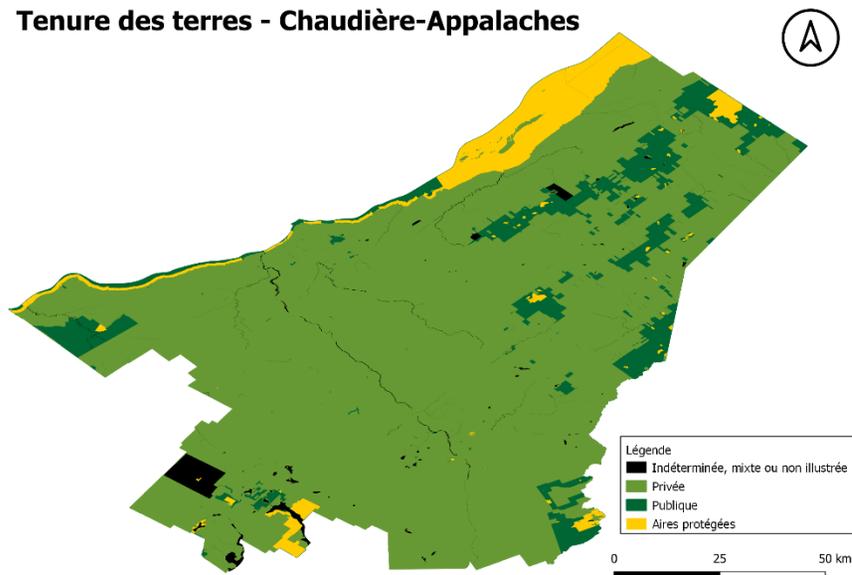
Selon le ministère des ressources naturelles, l'occupation du sol régional est d'environ (voir la Figure 3) :

- 80% de forêts (80% de tenure publique et 20% de tenure privée ; Figure 4a)
- 8% de terrains dénudés ou d'aulnaies
- 10% étendues d'eau
- L'agriculture et le milieu urbain se partagent respectivement 3,6 et 0,5 % du territoire

Les données du Registre des aires protégées du MELCC (2021) compatibilisent 6,63% de la superficie du territoire en aires protégées (Figure 4b), un taux inférieur à celui du Québec qui se situe à 16,70 %. La Figure 4 illustre dans le détail les principales aires protégées de l'Outaouais. Différents sites de conservations volontaires sont recensés (RMNAT, 2021), essentiellement dans le sud de la région. De plus, il existe de nombreux organismes œuvrant pour l'environnement dans cette région. Le Répertoire des organismes en environnement réalisé par le CREDDO en 2020 compte 53 organismes pour la région de l'Outaouais. Ils sont de nature très diverse (organismes à but non lucratif, des entreprises, des groupes citoyens, des clubs etc.). Enfin, plusieurs projets en faveur du développement d'aires protégées dans la région sont en cours (ex : Dumoine, Coulonge, Noire ; Grand Marais de Bristol ; Forêt Boucher ; Refuge de l'Est de Gatineau).

a)

Tenure des terres - Chaudière-Appalaches



b)

Utilisation du sol - Chaudière-Appalaches

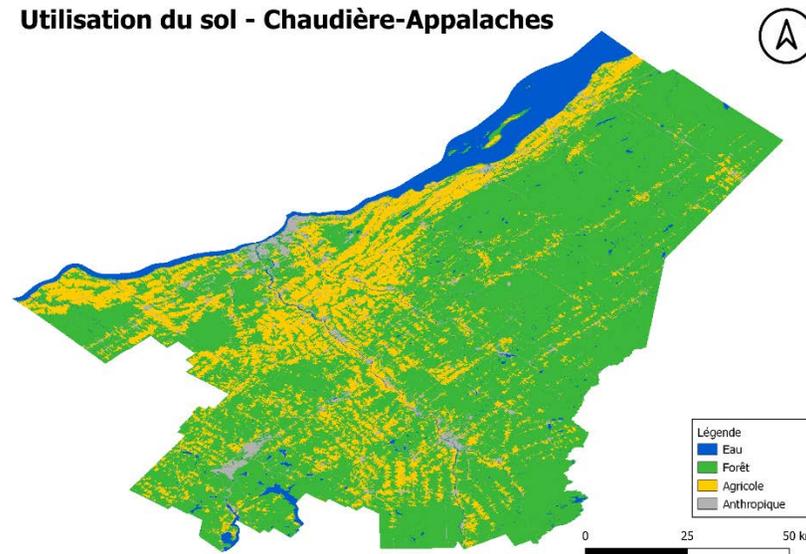
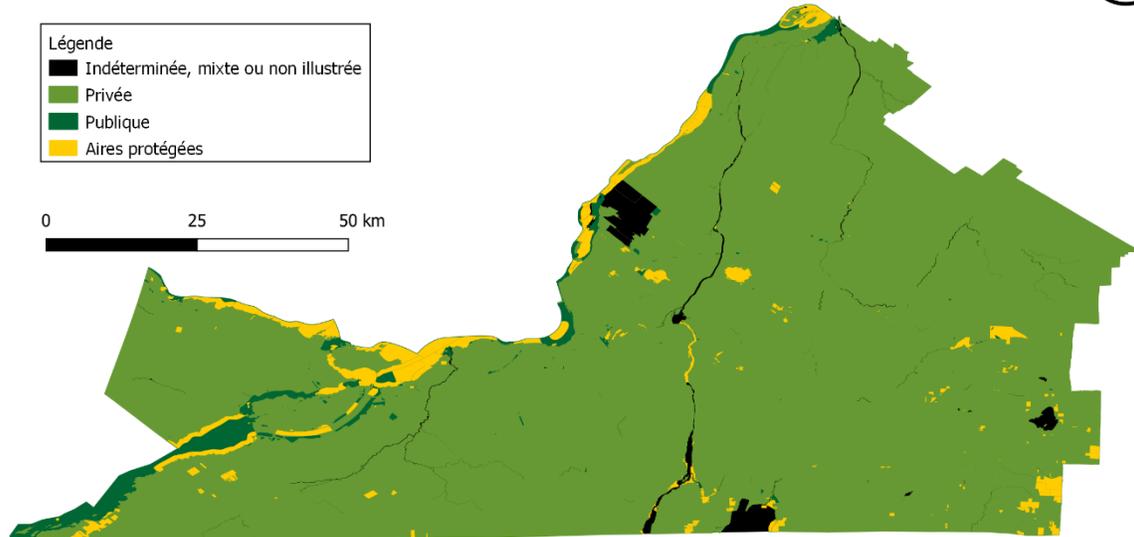


Figure 2 : a) carte de la tenure des terres (publique, privée et aires protégées) et b) carte de l'utilisation des terres pour la région administrative de Chaudières-Appalaches.

Pour la tenure des terres, (a), les données nous ont été fournies par le MFFP. Pour l'utilisation des terres (b), les données proviennent de la Cartographie de l'utilisation du territoire du Québec 2018. Données de SIG [ArcMap, ESRI Canada]. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Gouvernement du Québec, Québec.

a)
Tenure des terres - Montérégie



b)
Utilisation du sol - Montérégie

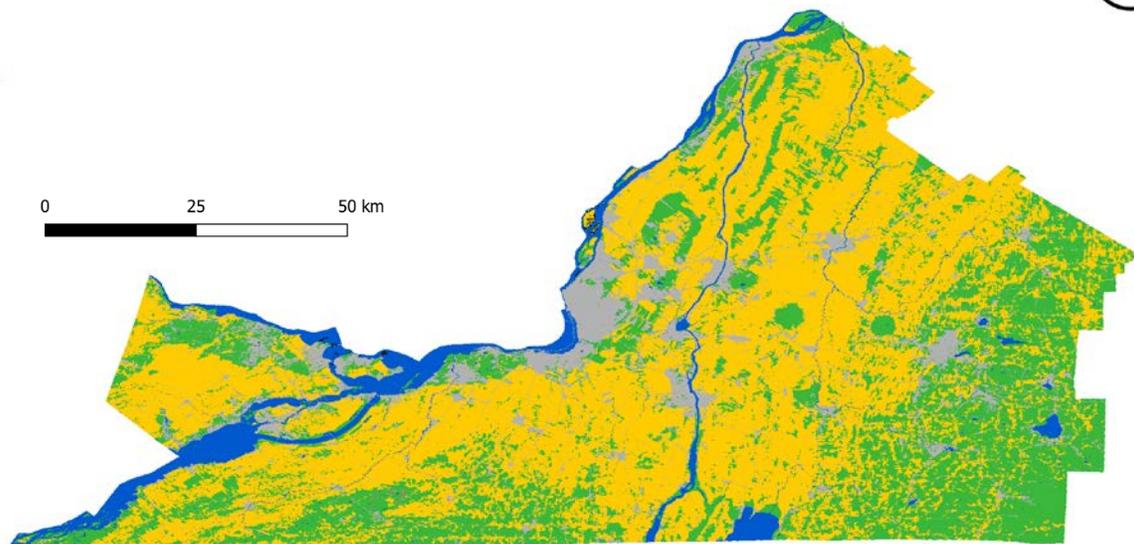
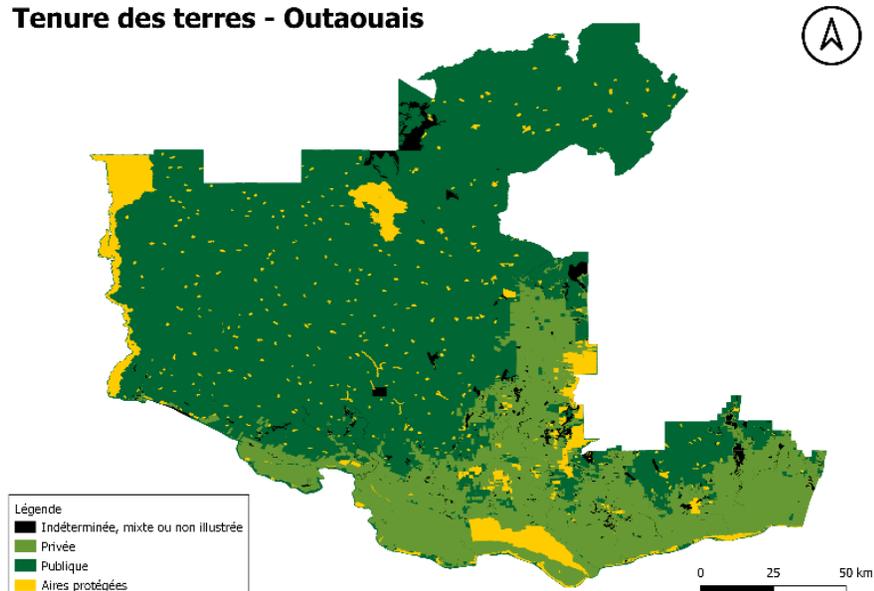


Figure 3 : a) carte de la tenure des terres (publique, privée et aires protégées) et b) carte de l'utilisation des terres pour la région administrative de Chaudières-Appalaches.

Pour la tenure des terres, (a), les données nous ont été fournies par le MFFP. Pour l'utilisation des terres (b), les données proviennent de la Cartographie de l'utilisation du territoire du Québec 2018. Données de SIG [ArcMap, ESRI Canada]. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Gouvernement du Québec, Québec.

a)
Tenure des terres - Outaouais



b)
Utilisation du sol - Outaouais

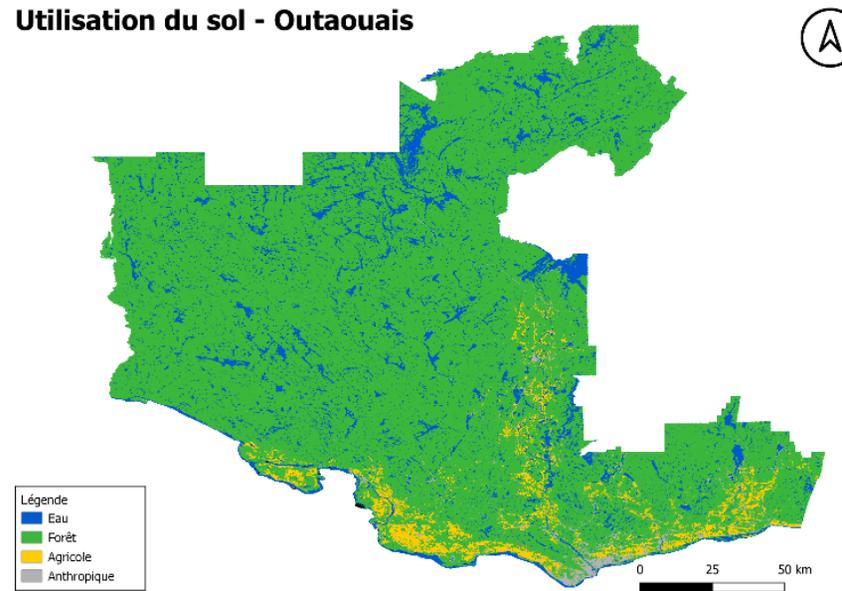


Figure 4 : a) carte de la tenure des terres (publique, privée et aires protégées) et b) carte de l'utilisation des terres pour la région administrative de l'Outaouais.

Pour la tenure des terres, (a), les données nous ont été fournies par le MFFP. Pour l'utilisation des terres (b), les données proviennent de la Cartographie de l'utilisation du territoire du Québec 2018. Données de SIG [ArcMap, ESRI Canada]. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Gouvernement du Québec, Québec.

DEMARCHE ET METHODOLOGIE

Présentation des objectifs des ateliers

Les ateliers ont été conçus pour répondre à plusieurs objectifs. Dans une perspective heuristique, ils visaient à permettre des échanges de points de vue et d'expériences entre divers intervenants. À cet égard, les groupes de discussion ont permis aux participants de mettre à profit leurs connaissances et de partager leurs expériences professionnelles ou citoyennes. Dans une perspective analytique, les ateliers avaient pour objectif de permettre à l'équipe de chercheurs et de professionnels de recueillir les propos afin de développer les connaissances sur les défis, les contraintes et les atouts des pratiques de conservation en milieu privé, tels qu'exprimés et perçus par les intervenants du milieu.

Dans le cadre de ces ateliers, la collecte de données a été réalisée pour mener une exploration de divers thèmes touchant aux enjeux sociaux de la conservation des habitats fauniques en terres privées. Cette démarche était notamment conçue pour définir les besoins de recherche sociale dans ce domaine et orienter les futures activités de la Chaire afin de répondre le mieux possible aux besoins ainsi soulignés. Les animateurs des ateliers ainsi que les rapporteurs, que ce soient des chercheurs, étudiants ou professionnels, ont été choisis par les membres de la Chaire. Les animateurs de groupes avaient pour tâche d'aider à identifier les points de discussions d'intérêts, d'encourager les participants à émettre leurs opinions ou leurs perceptions et assurer une prise de parole équitable. Nous détaillons ci-dessous le processus des ateliers et de participation des intervenants invités.

Déroulement des ateliers

En Chaudière-Appalaches et en Montérégie, les journées d'ateliers ont toutes deux débutées par deux conférences, une première sur le portrait des actions de la conservation au niveau régional, puis une seconde sur la mobilisation sociale en lien avec les enjeux de conservation. Ces deux conférences ont été données par des spécialistes du sujet. Après les deux conférences, les ateliers se sont déroulés en deux activités. Le déroulement des ateliers en Chaudière-Appalaches et en Montérégie est détaillé en annexe 2. Compte tenu du contexte lié à la pandémie de COVID-19, une formule plus allégée des ateliers a été mise en place pour l'Outaouais. Afin de s'adapter aux contraintes d'interventions virtuelles, les ateliers ont été répartis sur deux demi-journées et seules les présentations de la Chaire et des enjeux de conservation de la région par le CREDDO ont eu lieu.

Les objectifs scientifiques de l'atelier se résument ainsi :

1. Définir les barrières, les opportunités ainsi que les enjeux sociaux reliés à la conservation des habitats fauniques en terres privées dans le sud du Québec (activités 1 et 2)
2. Explorer les outils ou méthodes permettant de faciliter la conservation des habitats fauniques en terres privées. Ces outils peuvent s'adresser aux intervenants ou aux propriétaires privés (activité 3)

Préalablement à la tenue des ateliers et afin de structurer les discussions, un guide a été fourni aux participants. Dans ce guide on trouve un lexique détaillé (annexe 3) et une description des thèmes abordés lors de l'atelier (annexe 4). Plusieurs tables de discussion de 6 à 12 participants ont été mises en place. En Outaouais ces tables se sont concrétisées sous la forme de salles virtuelles « *room* » via la plateforme Zoom. Les groupes ont été composés de façon à mélanger les divers profils et domaines d'intervention des participants dans le but d'éviter une trop forte représentation d'un type d'acteur au sein d'une table de discussion.

L'utilisation des papillons-adhésifs (ou « *post-it* » simulés via l'application de tableau interactif *Jamboard* pour l'Outaouais), avait pour but de permettre à chaque participant de développer sa propre réflexion préalablement aux échanges. Quelques minutes au début de chaque période étant consacrées à la tâche de remplir ces papillons-adhésifs. Chaque catégorie d'acteurs avait une couleur unique de papillons-adhésifs qui leur étaient attribués afin d'associer les préoccupations aux différentes catégories d'acteurs. Les idées ainsi écrites individuellement ont constitué un support à la discussion afin d'identifier les points suscitant le plus d'intérêts. Enfin, avec les notes colligées et l'enregistrement des discussions, les papillons-adhésifs ont servi de matière première à l'analyse des résultats pour limiter les biais communs liés aux discussions de groupes.

Activité 1 : « Ponts et barrières et enjeux sociaux vis-à-vis de la conservation des habitats fauniques en terres privées »

Les enjeux sociaux de conservation des habitats fauniques en terres privées concernent de nombreux acteurs aux intérêts multiples. Leur convergence ou divergence conditionne parfois le succès des mesures de conservation. Il en va de même pour l'ensemble des processus sur lesquels s'appuient les efforts de conservation et de gestion du territoire. L'objectif de cette activité était donc d'explorer comment les différents acteurs perçoivent les opportunités, les avantages, les bons coups, mais également les obstacles, les échecs ou les injustices vis-à-vis des mesures de conservation des habitats fauniques en terre privée au Québec. En se basant sur leurs propres perceptions et expériences, les participants ont identifié les points positifs et négatifs de la conservation au sein de huit grandes catégories d'enjeux sociaux. Ces catégories ont été définies par les chercheurs membres de la Chaire grâce à une recension préliminaire des écrits scientifiques publiés dans des revues savantes (Tanguay et coll., 2021).

Les catégories d'enjeux étaient les suivantes :

- 1. Législation et réglementation**
- 2. Communication**
- 3. Répartition des droits et responsabilités pour la gestion du territoire et de la conservation**
- 4. Mobilisation sociale et concertation**
- 5. Aménagement du territoire**
- 6. Relations humaines et situation personnelle**
- 7. Financement et processus institutionnels**
- 8. Autres**

La description complète des catégories d'enjeux tels que présentés aux participants est détaillée à l'annexe 4.

Pour cette activité, les participants étaient divisés en quatre ou cinq groupes, avec environ huit personnes par groupe. Un premier tour de table a permis à chacun de présenter leur secteur d'activité, ainsi que son rôle général dans le domaine de la conservation. Les participants ont eu pour tâche d'apposer sur le tableau les éléments écrits en tant que points positifs (ponts) ou points négatifs (barrières) associés aux différents enjeux sociaux de la conservation en terres privées, selon les thématiques identifiées ci-dessus. Les commentaires pouvaient également être anonymes.

Les ponts et les barrières vis-à-vis de la conservation des habitats fauniques en terres privées varient en fonction des expériences et des perceptions des intervenants. Il est donc essentiel de bien comprendre comment et pourquoi certains types d'enjeux sociaux ressortent davantage dans certains contextes. Aussi, dans le cadre de cette activité, les thématiques ayant reçu la plus grande attention étaient approfondies par les participants notamment à travers les questions d'animations (annexe 4).

Activité 2 : « Les outils de la conservation »

Différents outils sont utilisés pour favoriser la conservation des habitats fauniques en terres privées. Le niveau et l'efficacité de la protection, le niveau d'engagement des différents acteurs, et la portée de tels outils varient largement. Les avantages et les inconvénients associés à cette gamme d'outils sont donc largement variables selon la perception des acteurs, leurs intérêts, et leur rôle. La mise en œuvre des mesures de conservation se doit de comprendre l'attitude des différents acteurs envers ces mesures selon le contexte.

Les tables de discussion ont été réorganisées, de nouveaux groupes de discussions se sont donc formés pour le second temps de l'atelier. Lors de cette seconde activité, cinq nouvelles catégories identifiées par les chercheurs membres de la Chaire grâce à une recension préliminaire des écrits scientifiques publiés dans des revues savantes (Tanguay et coll., 2021) ont orienté les discussions :

- 1. Sensibilisation et l'éducation en matière de conservation**
- 2. Conservation volontaire**
- 3. Compensation monétaire et les autres outils financiers**
- 4. Législation et les outils juridiques**
- 5. Autres**

Les participants ont à nouveau apposé, sur le tableau, des papillons-adhésifs. Ils ont ensuite partagé leurs opinions, expériences ou inquiétudes dans le cadre de discussions structurées selon les questions prédéfinies (annexe 4).

Analyse de la participation

Catégorisation de la participation

Les participants ont pris part à cette initiative sur une base volontaire, après avoir été sollicités en raison de leur rôle clé dans l'aménagement du territoire et de la conservation. Lors des activités, chaque participant avait la possibilité de choisir un ou plusieurs papillons adhésifs selon le type d'acteur qu'ils représentaient.

Ces catégories sont définies de la façon suivante :

- **Municipal** : Organisations représentant le milieu municipal au sens large. Exemples : Municipalité, Communauté métropolitaine, MRC.
- **Organisations syndicales et organismes régionaux** : Organisations représentant des propriétaires privés. Exemples : Union des producteurs agricoles, syndicat des producteurs forestiers ou Agence régionale de mise en valeur des forêts privées.
- **Propriétaires privés** : Individus propriétaires de terrains conservés ou susceptibles de l'être.
- **Gouvernement** : Représentant du gouvernement du Québec (ministères, institutions gouvernementales).
- **Organismes de conservation** : Organisations dont le mandat principal consiste à la réalisation d'activités de conservation.
- **Autres** : Catégorie représentant les acteurs non mentionnés dans les catégories précédentes. Exemple : Entreprises, organisations environnementales, etc.

Un même participant pouvait faire partie de plus d'une catégorie d'acteurs (ex., propriétaire privé et aménagiste pour une MRC (municipal)). Le choix de la couleur du papillon-adhésif devait donc représenter l'acteur qui était en cause pour la préoccupation donnée. Pour l'atelier en Chaudière-Appalaches, sur les 33 participants, le milieu municipal était particulièrement bien représenté (30% soit 10 participants) à travers tous les échelons (municipalités, MRC, et communauté métropolitaine). Enfin, 15% étaient des organisations de conservation (cinq), 18% représentaient les organisations syndicales et organismes régionaux. Quatre tables de discussions ont été organisées pour les trois activités de l'atelier. Pour l'atelier en Montérégie, sur les 37 participants présents, le milieu municipal était particulièrement bien représenté (38%) ainsi que tous les principaux organismes de conservation de la région (24%). Cinq tables de discussions ont été organisées pour les deux premières activités de l'atelier et quatre tables pour la troisième activité. Enfin, 32 personnes ont participé aux ateliers en Outaouais. Parmi eux, les acteurs de la conservation étaient majoritaires (44% des participants). A la différence des deux autres ateliers les propriétaires privés sont plus nombreux en Outaouais (22%). Enfin, le milieu municipal est toujours bien présent avec 19% des participants issus de ce milieu. Le tableau ci-dessous (Tableau 1) synthétise le nombre de participant par catégorie d'acteur. Remarquons que pour l'ensemble des ateliers, les représentants du gouvernement étaient peu représentés.

Tableau 1 : Nombre de participants et leur pourcentage par atelier et par catégories d'acteur

Catégories	Chaudière-Appalaches		Montérégie		Outaouais	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Milieu municipal	10	30%	14	38%	6	19%
Org. syndicales et agences	6	18%	5	14%	0	0%
Propriétaires privés	1	3%	1	3%	7	22%
Gouvernement	0	0%	0	0%	2	6%
Conservation	5	15%	9	24%	14	44%
Autres	11	33%	9	22%	3	10%
Total	33	100%	37	100%	32	100%

Le tableau ci-dessous présente un portrait des sources des contributions pour les enjeux sociaux.

Tableau 2 : Statistiques de papillons adhésifs par type d'acteur pour les ponts et barrières (Activités 1 et 2 ; les enjeux sociaux)

Catégories	Chaudière-Appalaches		Montérégie		Outaouais	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Municipal	40	24%	83	36%	28	6%
Org. syndicales et agences	0	0%	0	0%	10	2%
Propriétaires privés	31	18%	35	15%	46	10 %
Gouvernement	42	25%	70	30%	79	17 %
Organisme de conservation	9	5%	24	10%	179	40%
Autres	47	28%	19	8%	110	24%
Total	169	100%	231	100%	452	100%

On peut donc voir qu'en Chaudière-Appalaches et en Montérégie peu de papillons adhésifs proviennent des participants issus des organismes de conservation (5-10%) alors qu'ils représentent la plus grande part des contributions pour l'Outaouais (40% ; Figure 5, Tableau 1). De plus, on retrouve cette différence pour les contributions des participants du milieu municipal qui représente une part importante des ateliers en Chaudière-Appalaches et en Montérégie et une part bien moins importante pour l'Outaouais. Certes, ces constats découlent du nombre de participants en fonction de leur catégorie d'acteurs, toutefois cela représente bien l'origine des données pour chaque atelier.

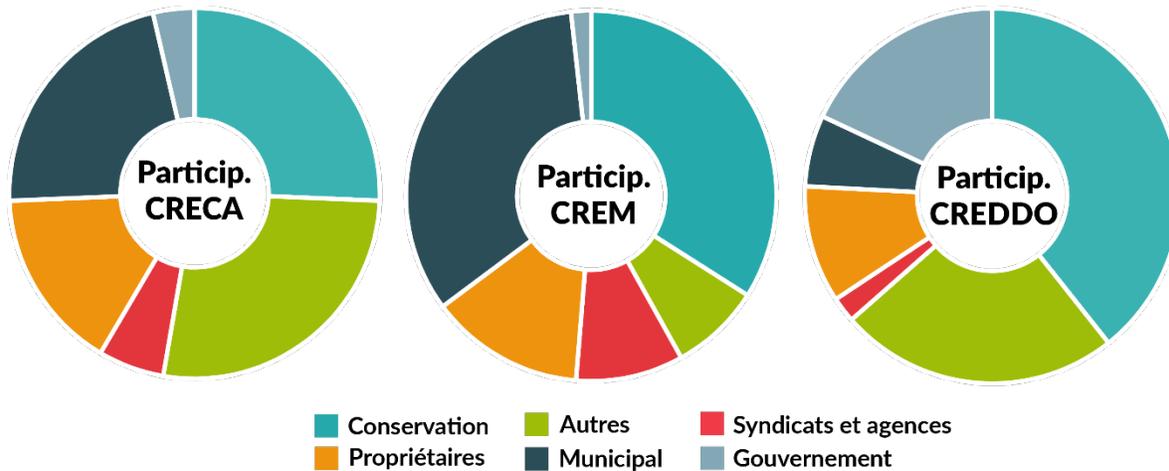


Figure 5. Distribution des papillons-adhésifs par catégorie d'acteurs pour les enjeux et les outils. Le pourcentage représente le nombre de papillons-adhésifs exprimé par catégorie et non le nombre de participants par catégorie.

Contributions selon la catégorie

Voici quelques éléments quantitatifs concernant la répartition des papillons-adhésifs entre les régions, les activités (enjeux sociaux ou outils) et leur positionnements (ponts ou barrières). On comptabilise un total de 1076 papillons-adhésifs remplis pour les trois ateliers de la Chaire, dont 452 en Outaouais, 345 pour celui réalisé en Montérégie et enfin 279 pour celui réalisé en Chaudière-Appalaches (Tableau 2).

Tableau 3 : Nombre de papillons adhésifs en fonction des activités et de leurs classements (positifs et négatifs)

		Opportunités		Limites		TOTAL	
Chaudière-Appalaches	Enjeux sociaux	62	51%	106	68%	168	61%
	Outils	59	49%	51	32%	110	39%
	Total	121	44%	157	56%	279	100%
Montérégie	Enjeux sociaux	94	64%	137	69%	231	67%
	Outils	52	36%	62	31%	114	33%
	Total	146	42%	199	58%	346	100%
Outaouais	Enjeux sociaux	88	30%	208	70%	296	66%
	Outils	70	45%	86	55%	156	34%
	Total	158	35%	294	65%	452	100%
Total général		424	39%	651	61%	1076	100%

Si l'on additionne l'ensemble des contributions selon leurs orientations envers les limites ou opportunités, nous pouvons constater que 651 papillons concernent des réflexions sur les bloquants tandis que 424 concernent les opportunités.

Les deux premières activités dont le sujet traite des enjeux sociaux ont généré la majorité des contributions soit 695 papillons contre 380 papillons générés lors de la troisième activité sur les outils. On remarque d'ailleurs, que la majorité des bloquants concernent surtout les papillons

des activités liées aux enjeux sociaux (Tableau 3, Figure 6). En effet, l'activité 3 centrée sur la perception des outils a globalement généré autant de bloquants que d'opportunités. Enfin, la comparaison des trois régions montre que c'est en Outaouais que l'on trouve la plus grande proportion de papillons-adhésifs qui concernent les limites (65% ; Tableau 3, Figure 7).

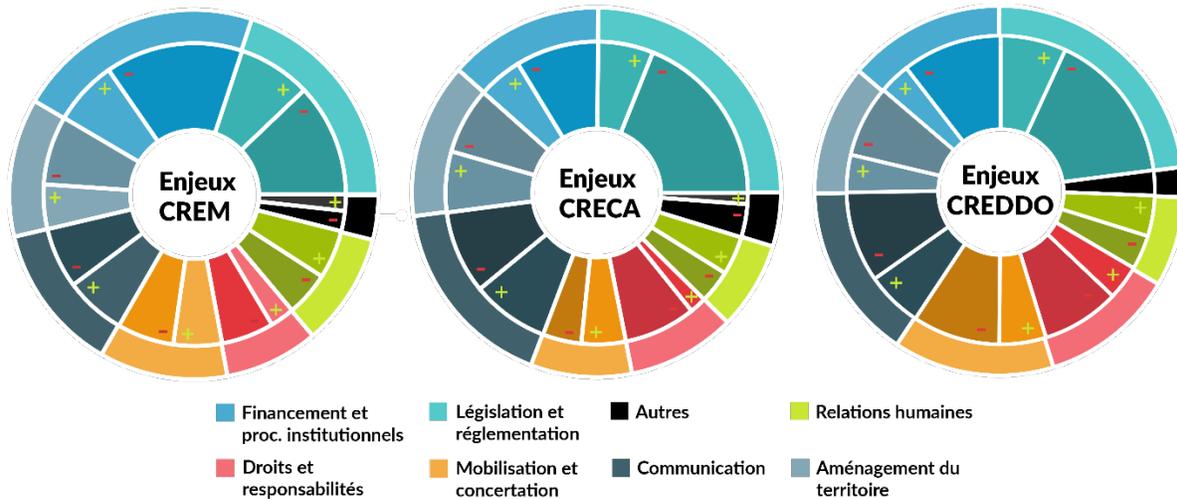


Figure 6. Distribution des papillons-adhésifs par catégorie d'enjeux. Les enjeux qui sont perçus comme positifs (les opportunités) sont indiqués avec un (+) et les enjeux qui sont perçus négativement (les limites) sont indiqués avec un (-).

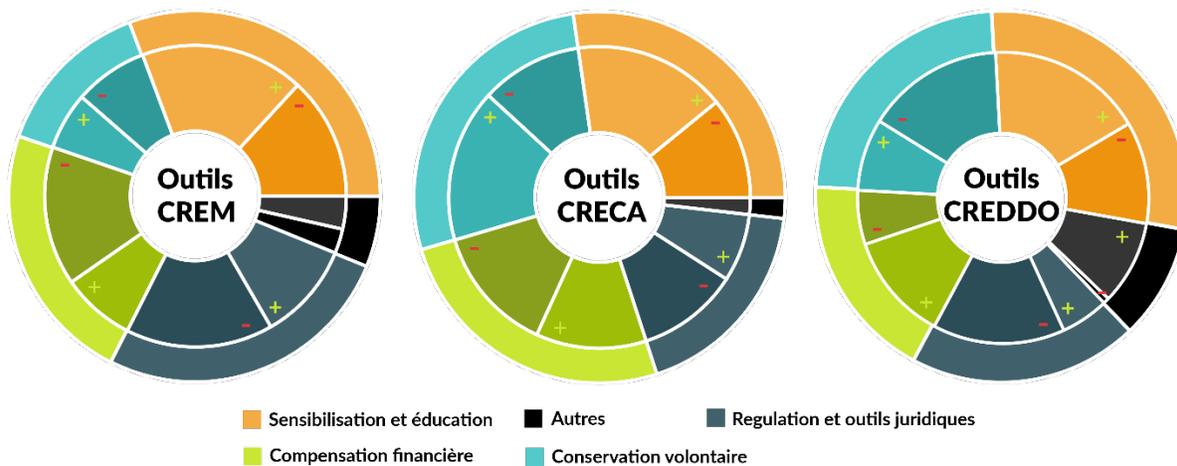


Figure 7. Distribution des papillons-adhésifs par catégorie d'outils. Les outils perçus comme positifs sont indiqués avec un (+) et les enjeux qui sont perçus négativement sont indiqués avec un (-).

Méthodologie de l'analyse

Les discours colligés lors des ateliers ont été traités via une analyse thématique de contenu. Cette méthode qualitative est un processus de réduction de données qui permet de compiler les discours, textes et autres informations issues des entretiens autour de thèmes et sous-

thèmes, au moyen d'un code (Paillé et Mucchielli, 2012). Par une approche inductive, à la lecture des notes écrites recueillies et des papillons-adhésifs, nous avons, pour chaque unité sémantique, assigné un mot ou une courte phrase qui résumait l'idée (comme indiqué par Hsieh et Shannon, 2005). Cela nous a permis de créer des termes systématiques qui nous ont permis de rassembler des idées similaires ou des arguments cohérents entre eux. Chaque idée récurrente a ainsi été combinés et comptabilisées. De la même manière nous avons rassemblé ces codes de références en sous-thèmes puis en grand ensembles de thèmes, et cela pour chacun de nos enjeux et outils (Tableau 4). A titre d'exemple, pour la région de l'Outaouais nous avons au départ 478 unités sémantiques qui ont pu être résumer en 261 termes, 38 codes de références, 11 sous-thèmes et 4 thématiques globales (le résumé détaillé pour les trois régions des catégories est présenté en annexe 1).

Tableau 4 : *Descriptif des catégories utilisées pour l'analyse de contenu*

Catégories	Description
Thèmes	Catégorie générale
Sous-thème	Sous-catégorie
Codes de références	Regroupement d'arguments cohérents entre eux
Termes	Concepts et mots-clefs associés aux énoncés colligés
Unités sémantiques	Bribes de discours

De plus, pour refléter une meilleure représentativité des échanges, les idées moins consensuelles ont été conservées, peu importe leur poids relatif dans la composition des tables. À chaque fois, leur fréquence de répétition est indiquée par un chiffre entre parenthèses, signifiant la présence de propos similaires ou l'accord explicite de plusieurs participants. Toutefois, il est important de préciser qu'il est possible que d'autres participants aient été en accord ou en désaccord sans que ce soit explicitement exprimé. L'analyse a d'ailleurs laissé les arguments contradictoires ou parfois erronés émerger afin de pouvoir rendre compte des différentes opinions exprimées. L'ensemble des contributions a ensuite été classé et analysé et retravailler afin d'avoir une synthèse générale présentée dans la section résultats.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait qu'une attention particulière a été apportée pour garantir la confidentialité des contributions afin de privilégier le propos davantage que l'acteur-émetteur. La méthodologie employée a été approuvée par le comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval (2019-044) disponible en annexe 5.

RESULTATS

La présentation des résultats est organisée en 4 thèmes principaux, à savoir :

- **Cadre de gouvernance et enjeux politiques** : ce thème comprend les sous-thèmes relatifs à la vision des participants de l'action publique en conservation ;
- **Financement, fiscalité et compensation** : ce thème englobe les aspects de financement des activités de conservation, et ce pour les différents types d'acteurs, incluant une analyse du concept de compensation monétaire ;
- **Perception de la conservation** : ce thème rassemble les constats sur le niveau de connaissances des différents publics cibles et des leviers pour l'améliorer ;
- **Acceptabilité sociale et participation** : ce thème fait référence aux dynamiques conflictuelles, les enjeux concernant certains acteurs et les débats entourant la conservation volontaire.

Chacun des thèmes est ensuite sous-divisé en sous-thèmes, codes de références et termes particuliers.

Présentation des résultats en Chaudière-Appalaches

Cadre de gouvernance et enjeux politiques

Cadre législatif

Légitimité d'un cadre législatif

Termes : Pertinence d'un cadre législatif contraignant (8), efficacité des lois dans leur caractère normatif (3)

De nombreux participants (8) soulignent l'importance et la pertinence d'une législation qui définit un cadre de référence commun contraignant. Outre le fait que cela permette de transmettre un message clair sur l'importance des pratiques de conservation des milieux naturels, ce cadre contraignant favoriserait la collaboration entre les acteurs et l'égalité face à la loi. Ainsi la législation est un levier pour mieux conserver et organiser les efforts (3). À ce titre, la législation sur les milieux humides et hydriques mise en œuvre par le MELCC est citée comme exemple par plusieurs (4).

Alors que la définition et la mise en œuvre de la réglementation peuvent être très longues (1), il est également mentionné qu'une réglementation permet l'application rapide de la loi à grande échelle et s'applique avec une grande portée d'action accompagnée d'effets rapides à observer (2). Il est également important de prévoir une transition dans la mise en œuvre d'une nouvelle législation (1).

Risques de l'approche législative

Termes : Crainte d'une législation contraignante (4), mésadaptée ou insuffisamment financée (2)

À l'inverse, plusieurs participants (4), en particulier des propriétaires et certains représentants municipaux souhaitent qu'une nouvelle législation n'impose pas de contraintes. Certains propriétaires mentionnent, par exemple, les craintes liées à d'éventuelles expropriations (1) ou une limitation des usages possibles (1). Pour un propriétaire, la perception négative des contraintes légales imposées serait partagée par la majorité des propriétaires (1). Les outils législatifs sont décrits comme complexes, lents ou coûteux et potentiellement décourageants pour les propriétaires (1).

Un participant municipal exprime la crainte qu'une nouvelle législation s'accompagne de compensations inadéquates pour les municipalités, ce qui nuirait à son acceptabilité. Il y a un risque qu'une nouvelle législation ait les effets contraires que ce qu'elle vise si elle n'est pas suffisamment adaptée aux contextes sur lesquels elle souhaite agir (1).

Redéfinir les statuts de conservation

Termes : Définition des aires protégées et mesures de conservation associées (5), cohérence de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (1)

Les participants (3) soulignent le besoin de repenser les définitions des statuts d'aires protégées pour que l'effort soit recentré sur les mesures effectives de conservation prévues notamment dans la l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou les pratiques de servitude forestière pourraient être pertinentes. Les aires protégées de « catégorie VI de l'UICN » ne sont des pas toujours respectés.

Un autre exemple est donné concernant le besoin de protection des prairies fauchées tardivement, car elles constituent des habitats pour plusieurs espèces des milieux ouverts (1). Deux participants soulignent le manque de cohérence dans les critères des aires protégées (2). Les définitions gouvernementales ne recoupent que partiellement ceux du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique¹ (1).

L'application défaillante du cadre législatif

Termes : Législation faiblement appliquée pour la majorité (6), manque de ressources pour l'application (3)

Le contrôle de la législation est débattu. Pour la majorité des participants qui se sont exprimés sur le sujet (8), la législation est faiblement contrôlée. Il est notamment signalé que certains territoires sont dits protégés (cours d'eau intermittents, bandes riveraines, lignes de lots, etc.), mais ne sont pas contrôlés. De plus, il y a peu d'inspecteurs et la surveillance s'effectuerait seulement par délation. Or, une surveillance des terrains non occupés est nécessaire pour limiter les usages illicites. Pour deux autres personnes (2), la législation est actuellement suffisamment

¹ Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, Convention sur la diversité biologique.
www.cbd.int/doc/strategicplan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf

contrôlée. Le manque de ressources allouées expliquerait la faible application de la loi (4) et les litiges associés à l'application sont néfastes pour la conservation.

Perception de l'action gouvernementale

Vision et organisation des acteurs gouvernementaux

Termes : Manque de vision (6), problème de coordination de l'action gouvernementale (12)

Plusieurs participants (6) s'accordent sur le manque de vision du gouvernement notamment sur les cibles et moyens de les atteindre ou sur les intentions floues. Par exemple, la conservation n'est pas priorisée malgré des discours favorables (langue de bois). Il n'y aurait pas de connaissance des avantages des mesures de conservation ni de volonté claire de la part des élu-e-s (1). L'enjeu des parcs ne serait pas prioritaire dans le mandat du MFFP (1). Enfin trois participants se questionnent sur les attentes et les plans du MFFP (3).

Le chevauchement des autorités publiques complexifie la conservation (1) et cette complexité entraîne une confusion quant à celle qui prévaut (2). Un consensus semble se dégager sur le peu de coordination interministérielle ou gouvernementale (8), notamment entre le MFFP et le MELCC (1). Cet enjeu revient à travers différents propos :

- Les deux ministères responsables ont autorité sur des types d'aires protégées différents,
- La Loi sur les espèces menacées ou vulnérables ne s'applique pas sur les terrains privés (2).
- Ce sont trop souvent les mêmes personnes qui siègent sur les comités ou instances gouvernementales (1).
- Le MERN peut maintenir une autorisation de l'exploitation minière à l'encontre d'une demande de protection d'un milieu humide exprimée par une municipalité.

Enfin, un organisme de conservation souhaite qu'une approche constructive soit adoptée plutôt que de chercher des coupables.

Exemplarité et cohérence de l'action publique

Termes : Cohérence entre pratiques souhaitées en terres privées et celles appliquées en terres publiques (5), manque de suivi des élu-e-s (5), rôle des entreprises publiques, compréhension des enjeux locaux et protection des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Plusieurs participants (5) en appellent au devoir d'exemplarité de l'État et souhaitent une plus grande cohérence entre les exigences demandées en terres privées et celles en terres publiques. Il y a notamment une perception que l'effort demandé est plus important pour les propriétaires privés. La perception que le gouvernement fasse porter en partie la responsabilité de conservation sur les propriétaires de terres privées plutôt que d'agir en terre publique nuit à l'acceptabilité sociale.

En guise d'illustration, il y a une incompréhension de la non-participation d'Hydro-Québec aux efforts de conservation en Chaudière-Appalaches (1). Hydro-Québec est d'ailleurs propriétaire de plusieurs corridors riverains qu'elle souhaite vendre en Chaudière-Appalaches à travers des appels d'offres. On note parmi ces propriétés un très grand marais sur la rivière au pied du Mont-Orignal.

Plusieurs participants mentionnent un manque de suivi des enjeux reliés à la conservation de la part des différents élu-e-s d'une élection à l'autre (4). Ce manque de continuité entre les différents mandats des élus génère de la frustration (1).

Par ailleurs, plusieurs autres enjeux sont mentionnés sur le même thème :

Les milieux naturels évoluent parfois sans qu'il y ait de suivis législatifs adéquats pour tenir compte de ces évolutions (1). Une personne explique que la fréquence de mise à jour du MFFP est inadéquate de par sa capacité à faire évoluer des détails réglementaires ou procéduraux qui ont pourtant un impact important (1). Ce participant, en soulignant le manque de ressources du MFFP, note que les MRC sont parfois en mesure de devancer ce dernier dans l'adoption de mesures proactives.

Une mauvaise compréhension des enjeux « terrain » de la part des autorités peut entraîner des conflits (1).

Gouvernance locale

Termes : Délégation de pouvoir accompagnée de moyens (2), sensibilisation des élus pour une meilleure prise en compte de la conservation au niveau local (3)

L'enjeu de la gouvernance locale est particulièrement discuté par des intervenants du milieu municipal. On rappelle les nombreux bénéfices sociaux de la conservation au niveau local, les espaces conservés améliorent la qualité de vie et sont demandés par la population. Les MRC peuvent être les garantes d'une expertise locale (1). La délégation de pouvoirs aux MRC est pertinente si elle s'accompagne de plus de moyens, ce qui n'est présentement pas le cas (2). On mentionne également un manque de proactivité des autorités municipales en prenant l'exemple du droit de préemption pour l'achat de terrain à valoriser qui est rarement utilisé.

Intégrer la conservation dans l'aménagement du territoire

Termes : Besoin d'intégrer davantage les enjeux de conservation à l'aménagement, besoin de sensibilisation accrue des élus, opportunité des plans régionaux de conservation

Dans l'organisation législative, l'aménagement du territoire est un levier essentiel pour les autorités publiques permettant d'organiser les efforts de conservation. Bien qu'il y ait une meilleure acceptation politique d'actions de conservations ciblées (1), un travail de sensibilisation est encore à réaliser pour qu'il y ait une plus grande implication des municipalités pour l'identification dans les schémas d'aménagement et plans d'urbanisme des secteurs possédant des qualités écologiques (1). Les élu-e-s sont trop peu sensibilisés et auraient un trop grand pouvoir sur le zonage (2). Trois participants soulignent le besoin d'une meilleure intégration de la conservation dans les outils de planification du territoire notamment pour une meilleure cohérence les schémas d'aménagement et autres outils de planification (3). Devant le manque de vision territoriale intégrée (trame, corridors), la priorisation des zones à conserver est importante (2). Il n'y a pas suffisamment d'efforts de protection des zones dont l'intérêt de conservation est évident et demande en particulier la prise en compte des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) (1). Les plans régionaux de conservation des milieux humides et

hydriques pourraient être une occasion d'apprentissage et d'intégrer des projets de connectivités (2).

Pour les propriétaires, les règlements et autorités régissant le zonage sont complexes (1). Dans un autre ordre d'idée, il est souhaité que davantage d'acquisitions soient effectuées par les MRC ou le gouvernement provincial (1). Enfin, l'adaptation des règles du MELCC en matière d'aménagement est perçue positivement par un participant municipal.

Financement, fiscalité et compensation

Souvent perçu comme étant à la base des motivations ou des capacités d'action, l'enjeu des moyens financiers disponibles sous différentes formes pour la conservation est central dans les discussions.

Contraintes liées au financement

Un processus de financement inadapté

Termes : La fiscalité municipale est inadaptée pour favoriser la conservation (13), les enjeux de pauvreté doivent être pris en compte dans l'accès aux incitatifs (2)

Le débat sur le financement et plus particulièrement la question de la fiscalité a fait ressortir un des consensus les plus importants de l'atelier.

En effet, on reproche au système fiscal municipal d'être basé presque uniquement sur les taxes foncières (2). Les terrains sous statut de conservation entraînent une diminution des taxes foncières, ce qui freine l'appui municipal à la conservation (2). De nombreux autres participants mentionnent que l'inadaptation de la fiscalité municipale est un enjeu majeur qui doit être repensé (9).

La conservation devrait être présentée comme un investissement par le gouvernement (1). Il est évoqué que d'autres solutions sont possibles, comme par exemple les modes de définition des zones d'utilisation du territoire en France (1). On déplore le manque de soutien gouvernemental pour la conservation, notamment en comparaison avec les parcs régionaux en France (1).

Trois participants (3) signalent que la pauvreté de la population freine la conservation, en effet il n'y a pas de discours ou incitatifs fiscaux adaptés à cette catégorie de population. Enfin, comme mentionnées précédemment dans le cadre forestier, les taxes peuvent pénaliser ceux qui préfèrent la conservation sur l'exploitation des terres.

Un financement limité

Termes : Manque d'incitatifs financiers (4), complexité des processus d'accès au financement (2)

Plusieurs participants s'accordent autour de l'insuffisance d'incitatifs financiers pour la conservation (4) notamment pour favoriser le don écologique. Il y a peu d'exemples concrets des avantages fiscaux de certains types de conservation (1).

L'accès au financement est limité par des processus complexes, des critères trop exigeants et délais trop stricts (3). Le non-renouvellement de certains programmes de financement accroît la difficulté d'obtention (1). Toutefois, il y a un manque de connaissance des programmes de subvention existants et un besoin de mieux les diffuser notamment les programmes fédéraux.

Le financement des acteurs terrain en conservation

Termes : L'instabilité et le manque de financement fragilisent les organismes de conservation (5), la fiscalité municipale représente un coût important pour les organismes de conservation (2)

Le manque ou l'instabilité du financement fragilise les organismes œuvrant sur les enjeux de conservation (2). Les organismes de conservation ont peu de moyens et ne peuvent répondre aux offres de vente pour la conservation (3) ou pour faire de la communication.

Les taxes municipales représentent un fardeau pour les organismes de conservation (2) pourtant d'autres acteurs comme les golfs en seraient exemptés. Un participant demande si les paliers de taxes envisagés pour la foresterie bénéficieront aussi aux organismes de conservation.

Un acteur municipal mentionne que les MRC ont besoin de davantage de ressources pour gérer la conservation, mais que les taxes sont impopulaires.

Compensation monétaire

Perception de la compensation

Termes : Importance de la compensation (13)

De nombreux participants reconnaissent que la compensation est nécessaire, efficace et importante (13) et en particulier pour inciter les propriétaires en renforçant la reconnaissance et la fierté associées aux actions de conservation. Il est nécessaire que des ressources humaines soient consacrées à la tâche des compensations (1).

Pour être efficace, la compensation doit équivaloir aux revenus d'exploitations (1). L'outil est intéressant pour compenser la valeur du bois lors de la conservation de forêts (1) et on propose de donner une rente annuelle pour compenser la valeur du bois.

Les défis de la compensation

Termes : Ambiguïtés et limites de la compensation (pérennité, complexe, coût important) (7); la compensation est complexe et doit s'accompagner d'autres incitatifs adaptés au public (5)

Le flou sur les compensations et l'absence de mesures officielles, freinent les propriétaires (1). L'obtention de compensation est perçue comme peu réaliste, ou comme une solution partielle dont la pérennité n'est pas garantie (3). De plus, d'autres mentionnent le coût financier important, les difficultés d'estimation de la valeur et la spéculation financière qui fait augmenter les prix (4). Il y a un risque d'incohérence à utiliser la compensation (1) et des risques pour la municipalité (1). La provenance de l'argent et sa distribution doivent être adéquates (1).

Plusieurs participants précisent les limites de la compensation tels que l'attachement émotionnel à la terre des propriétaires ou le fait que l'on compense alors que les espaces

protégés offrent des services gratuits. Il est nécessaire d'insister davantage sur d'autres incitatifs tels que la fierté de l'action de conservation liée à l'exemplarité ou encore susciter une « coopération » pour entraîner les bonnes pratiques.

Pour les propriétaires pauvres, les avantages fiscaux ne sont pas utilisables, il faudrait une autre compensation qui puisse être compatible avec le maintien de la propriété (2).

Enfin, il y aurait besoin de compenser les taxes pour les organismes de conservation pour stimuler les actions (1).

Perception de la conservation

Perceptions critiques

Méconnaissance de la conservation et ses avantages

Termes : Manque de connaissance des avantages de la conservation de la part de la population ou des élus (8); manque d'activités de communication (6)

Le manque de connaissance des avantages sociaux et écologiques de la conservation est un problème perçu par plusieurs participants (6) (exemple de l'étude d'Ouranos sur l'eau potable, Chan et coll. 2015²). Deux acteurs municipaux ajoutent que les élus auraient une compréhension limitée des bénéfices que procure la conservation (2).

La désinformation en matière de conservation est un grand risque (1). Les préjugés seraient présents et modifient l'interprétation des messages (2). Un participant estime que la conservation privée est perçue comme un don de soi sans connaissance des avantages et incitatifs.

Enfin, un consensus se dégage sur le manque de communication (6) notamment des connaissances scientifiques souvent mal vulgarisées et communiquées (1).

Conservation et développement économique

Termes : La conservation est un frein au développement économique (3) ou à la génération de revenus lié à l'exploitation (2)

Pour trois participants, la conservation est perçue comme un frein au développement économique (3), au contraire de l'exploitation, celle-ci ne génère pas de revenus directs (1). En milieu forestier, il y a une forte perception culturelle selon laquelle la conservation est synonyme d'une perte de bois (1).

² Chan, C.F., Coppens, C., Boisjoly, L., et Baillargeon, C.A. (2015). *Étude économique régionale des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques sur le fleuve Saint-Laurent : volet eaux municipales. Rapport présenté à la Division des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada, au Gouvernement du Québec et à Ouranos. Montréal : AECOM. 134p*

Une communication en silo

Termes : Communication en silo surtout avec le gouvernement (4), pertinence de l'approche par bassin versant pour communiquer (2).

Pour certains acteurs, il y a une mauvaise communication et un manque d'informations entre les différents acteurs gouvernementaux et les parties prenantes (2). Pourtant, il y a un besoin de communication accrue entre les organismes de conservation et les gouvernements (1). Un représentant d'un organisme de conservation évoque l'existence d'une défiance entre les acteurs basés sur de fausses perceptions des actions et intentions. Le nombre important de parties prenantes (1) et le manque d'interlocuteurs gouvernementaux dédiés (1) expliquerait la complexité de la communication.

Toutefois, la communication reste bonne entre les organismes de conservation (1), mais le renforcement de la coopération entre organisations favorables à la conservation est toujours nécessaire (1). L'approche par bassin versant est pertinente et les OBV tentent de communiquer du mieux possible (2). Pour un organisme de conservation, la diffusion et l'intégration des enjeux de conservation autour des parcs nationaux est une opportunité importante.

Leviers pour améliorer la perception de la conservation

Importance et avantages des pratiques de sensibilisation

Termes : Importance de la sensibilisation (17); intérêt du public pour la conservation (2); la valorisation des actions de conservation permet de favoriser la conscientisation (3)

Il y a un intérêt de la population pour la conservation (2), mais on note un manque d'actions de sensibilisation. Un très large consensus (17) rassemble les participants sur l'importance de la sensibilisation des citoyennes. La sensibilisation est une étape essentielle et positive auprès d'un large public. Elle permet d'accroître la compréhension de la conservation, de mobiliser la population autour d'un vocabulaire commun. Les activités de sensibilisation sont faciles à mettre en œuvre, diminuent les risques de conflits et mobilisent les citoyens tout en permettant de diffuser les bonnes pratiques.

La sensibilisation permet d'expliquer les choix de conservation (lieux, types, liens avec d'autres milieux) (1). Des projets locaux de conservation accessibles au public et bien documentés créent une attractivité touristique (1). Un participant souhaiterait favoriser la sensibilisation en milieu scolaire (1). Enfin les activités de sensibilisation peuvent également être un moyen de financement des organismes de conservation (1).

Les contraintes des pratiques de sensibilisation

Termes : La sensibilisation est un concept très large et prend du temps à mettre en œuvre (9), la sensibilisation entraîne des résultats inégaux (6) et nécessite de bien cibler les publics visés (4)

Même si elle est essentielle pour démontrer les avantages de la conservation directe et indirecte (2), de nombreux participants pensent que la sensibilisation est un concept très large qui prend beaucoup de temps à mettre en œuvre (9).

Les résultats des activités de sensibilisation sont potentiellement inégaux et peuvent entraîner une prise de conscience inégale (6). Parce que l'influence de lobbys agricoles ou industriels peut être importante, la sensibilisation doit s'accompagner d'informations scientifiques (1). Cibler un public en particulier est primordial, car il est difficile d'atteindre tous les publics avec un seul message (4). La sensibilisation et l'éducation ne doivent pas être des mesures uniques, mais doivent contribuer à un effort plus large (1).

Diffusion des connaissances et outils

Termes : Il y a un besoin d'accroître la diffusion des pratiques et outils qui permettraient de favoriser la conservation (4); pertinence de la certification FSC (3)

La valeur écologique des terrains est souvent inconnue tout comme les pratiques d'aménagements compatibles avec la conservation (2). Il y a un besoin de diffusion des outils de conservation (2). Pour y pallier, plusieurs personnes mentionnent deux solutions qui permettraient d'accroître la communication autour de la volonté de pratiques qui favorisent une approche non coercitive en mode rétroaction positive (1) :

La certification forestière FSC est un outil pertinent pour communiquer positivement et valoriser les efforts de conservation, même si elle reste peu connue (3).

La présence d'agents de maillages qui seraient des intermédiaires pertinents et permettraient d'améliorer la communication.

Données et outils manquants

Termes : Besoin d'améliorer la collecte et actualisation de données ou outils (6)

Plusieurs participants signalent des enjeux autour des données et outils de planification de la conservation. Il est notamment constaté que la collecte de données est insuffisante pour orienter la conservation (2). Plus précisément, on mentionne un manque d'outils, tels que des cartes, de la documentation et une mise à jour des données insuffisantes (3). On signale aussi que si les coûts de la conservation sont évalués, les bénéfices ne le sont pas (1).

Enfin, on constate une difficulté d'accès aux territoires pour l'inventaire des espèces menacées ou vulnérables (1). Par exemple, le propriétaire peut ne pas vouloir donner accès à ses terres pour y recenser des espèces s'il sait qu'il aura des contraintes ensuite (1).

Acceptabilité sociale et participation

Enjeux sectoriels et conflits d'usages

Enjeux agricoles

Termes : Besoin d'harmonisation et conciliation avec la CPTAQ (4); conflits d'usages entre agriculture et conservation (3)

Un participant municipal constate que les besoins de réglementation en conservation sont freinés par les conflits d'usages avec l'agriculture. De même, un zonage majoritairement agricole entraîne des conflits d'usages avec la conservation (2). Il y a donc un besoin d'une harmonisation législative et d'une coordination avec la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) (4). À titre d'exemple, un participant municipal mentionne que les demandes

des municipalités auprès de la CPTAQ afin de compenser le changement d'usage des terres agricoles sont rejetées. Certains avancent même que les contraintes posées par la CPTAQ inciteraient au développement en milieux humides ou dans d'autres milieux à forte valeur écologique pour protéger les terres agricoles.

Le Plan d'Accompagnement Agroenvironnement (PAA) qui vise à fournir un portrait du bilan environnemental des exploitations agricoles est un outil minimal qui n'est pas obligatoire et de surcroît pas très contraignant (1). Un autre participant propose d'impliquer davantage les agriculteurs pour concilier la présence de ravages de cerfs ou d'habitats d'espèces migratoires tout en limitant les dommages sur les cultures (1).

Enjeux forestiers

Termes : Perception des pratiques forestières (2), craintes de nouvelles contraintes (2), enjeu fiscal pour les propriétaires forestiers (2)

Deux acteurs de la foresterie mentionnent que les pratiques forestières ne sont pas des antonymes de la conservation et regrettent un manque de consultation des propriétaires forestiers notamment sur les milieux humides (2).

Un participant forestier craint l'ajout de nouvelles contraintes pour les coupes sylvicoles (1) et un autre que la conservation cause des pertes potentielles en approvisionnement de matière ligneuse (1). Le calcul de la taxe sur la valeur du bois pénalise les propriétaires si le bois n'est pas exploitable pour des motifs de conservation (2). Un propriétaire mentionne que la gestion du territoire et la conservation ne sont pas compatibles à moins d'adopter des principes d'aménagements forestiers durables.

Milieux humides et conservation

Termes : Impact positif de la nouvelle législation sur les milieux humides et hydriques (3), enjeu de la définition des milieux humides (3), craintes d'effets pervers qui contribuent à la détérioration d'autres zones d'intérêts écologiques (2)

Des participants soulignent que les changements réglementaires sur les milieux humides étaient requis face à leur dégradation liée à l'urbanisation, l'agriculture, et autres pratiques (2). Cela permet notamment de repositionner les balises pour maintenir une qualité d'eau et des habitats fauniques. Les activités de création ou restauration en milieux humides auront des effets positifs sur la conservation des habitats fauniques (1).

Toutefois certains participants craignent des conflits entre protection des milieux humides et certaines actions de conservation : La définition des milieux humides est difficilement applicable (3). Par exemple, les tourbières forestières sont interprétées différemment selon le ministère ou les forestiers.

La protection des milieux humides pourrait favoriser l'exploitation des terres d'intérêts pour la conservation qui jouissent désormais d'une protection moindre par rapport aux milieux humides telles que de vieilles forêts. Une vision plus large de ce qui doit être conservé est nécessaire et non seulement une focalisation sur les milieux humides (1).

Une tendance actuelle se dessine vers une protection imposée sans compensation avec le PRCMHH. Cette simple approche aura un effet collatéral sur les autres actions de conservation (1).

Enjeux transversaux sur les usages concurrents

Termes : Équité devant les droits accordés aux golfs (3), enjeu de la conciliation de la population faunique avec les usages des terres (3)

Devant des enjeux de cohabitation persistants, permettre la mixité des usages est un facteur incitatif à la conservation (1). Par exemple, il est difficile de concilier les intérêts divergents comme les ravages des cerfs avec la conservation forestière (1). Un chasseur ajoute qu'une mauvaise gestion de la surpopulation faunique peut causer des dommages et diminuer l'acceptabilité de la conservation. Toutefois, les chasseurs ne jouent pas forcément le rôle de contrôle de la faune (1). Enfin, certains regrettent les droits supplémentaires que les golfs ont sur l'aménagement des terrains comparativement aux propriétaires privés (3).

État de la concertation

Termes : Utilisation des espaces de concertation (3), développer la concertation avec les propriétaires et le milieu privé (5)

La concertation est multiforme et les contributions des participants sur cet enjeu le reflètent.

La concertation est en progression (1). Quelques participants privilégient l'utilisation des espaces de concertations existants (1) tels que les organismes de bassin versant (OBV) et les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) qui permettent des liens entre utilisateurs et MFFP (1). Pour un représentant d'un organisme de conservation, il est important de privilégier la concertation régionale au niveau des MRC pour l'harmonisation réglementaire au niveau municipal.

Il y a un besoin de développer la concertation pour le milieu privé et en particulier avec davantage de consultation des propriétaires en adaptant le discours à leur réalité (4). Il faudrait aussi saisir les opportunités d'alliance publique/privée (1). Il est important d'impliquer toutes les parties prenantes comme les citoyens qui font des activités de plein air (1). Enfin, il ne faudrait pas sous-estimer non plus le rôle important des groupes de citoyens pour influencer les décisions des élus (1).

Le rôle central des propriétaires dans la conservation en milieu privé

Comprendre les propriétaires concernant la conservation

Termes : Perception négative de la conservation par les propriétaires (4), importance culturelle et sociale de la terre pour les propriétaires (3).

Un propriétaire regrette une trop grande pression sur les propriétaires fonciers tandis qu'un autre remarque le manque d'implication des propriétaires et de leurs représentants dans les efforts de conservation. De plus, lorsque des terres privées sont conservées certains

propriétaires ont le sentiment d'être expropriés et certaines municipalités d'avoir moins de taxes. La peur des propriétaires (1) peut rigidifier les positions (1).

Les propriétaires sont attachés à la terre par plusieurs aspects tels que l'importance symbolique ou la notion d'héritage et de transmission (2). La conservation peut donc être un moyen de valoriser cette identité. Ce sentiment d'appartenance au territoire est important pour le lien social et le bien-être de la communauté (1).

Le rôle des petits propriétaires dans l'atteinte des objectifs de conservation est surestimé, car beaucoup d'entre eux disposent de petites superficies (2).

Rejoindre les propriétaires

Termes : La concertation positive avec les propriétaires favorise l'acceptabilité (8)

Plusieurs moyens pour rejoindre les propriétaires font l'objet de discussions. Les bonnes pratiques de gestion du territoire mises en œuvre par les propriétaires sont à valoriser pour renforcer la reconnaissance dont ils peuvent bénéficier, que ce soit dans un cadre de conservation ou non (2). Cette valorisation pourrait s'accompagner d'un changement de perception envers la conservation. Pour certains les propriétaires doivent être considérés comme des partenaires qui ont de l'intérêt pour la conservation (2). Cette approche ascendante « *bottom-up* » est importante pour renforcer le sentiment d'appropriation (1) et miser sur l'importance de la confiance (1).

Pour un propriétaire, la co-construction de projet est importante, car les propriétaires sont exposés à une multiplication de règlements qui compliquent le suivi (1). Par exemple, les ententes de conservation volontaire sont importantes et permettent de convaincre un à un les propriétaires (1). Toutefois, le cahier du propriétaire, un outil volontaire de sensibilisation permettant une caractérisation des milieux naturels, largement utilisée par les organismes de conservation, donnerait des résultats mitigés (1). Les contacts avec les propriétaires doivent se faire en personne pour être efficaces (1) même si cela nécessite beaucoup de temps pour s'adapter à chaque cas (1).

Enfin, il serait nécessaire de prendre en considération les dynamiques des territoires dont la population est plus pauvre que la moyenne (1). La coopération des propriétaires vers l'atteinte d'objectifs de conservation serait plus simple en Chaudière-Appalaches, car la pression foncière est plus faible qu'en Montérégie par exemple (1).

Conservation volontaire

La conservation volontaire est une pratique permettant la prise en charge de la conservation du patrimoine naturel sur des terres privées par les propriétaires, que ce soit des individus ou des personnes morales³.

Les atouts de la conservation volontaires

Termes : Multiples avantages de la conservation volontaire (16), favoriser l'adhésion des propriétaires et entraîne des effets bénéfiques (6), favoriser la caractérisation du territoire privée (2)

La conservation volontaire en tant qu'outil concret pour favoriser la conservation fait consensus pour de nombreuses parties prenantes (13). En effet, la conservation volontaire permet de sensibiliser les propriétaires, de dépasser certaines réticences et représente une bonne première étape pour amener à d'autres actions (1). L'effet positif de cet outil est sans doute dû à son adaptabilité, son accessibilité sociale et économique et au fait que cela implique moins d'intervenants (1). La conservation volontaire peut aussi être un moyen d'ajouter de l'attractivité pour les régions (1) ou encore de valoriser l'image de marque des entreprises qui y contribueraient (1). Si la conservation volontaire existe, c'est notamment parce qu'elle est appuyée par des organisations locales et une communication interpersonnelle efficace.

La conservation volontaire peut susciter de la fierté, transformer les acteurs en ambassadeurs et entraîner un élan dans la communauté (4). De plus, lorsqu'il y a un fort lien d'attachement du propriétaire à un lot, l'écoute est meilleure et cela entraîne une mise en valeur non coercitive (1). C'est aussi l'occasion de valoriser sa propriété et le bien commun qu'elle représente à travers les services écologiques fournis (1). En tant que première approche, cela permet aussi de caractériser les milieux naturels en terres privées (2).

L'approche non contraignante est un atout pour certains (2) ou un inconvénient pour un autre (1).

Les limites de la conservation volontaire

Termes : Superficie trop restreinte pour l'effort demandé (5), manque de pérennité (6), suivi et encadrement limité (3)

Plusieurs participants signalent que la conservation volontaire concerne surtout des petites parcelles et demande beaucoup de travail et n'est pas suffisamment significative étant donné la fragmentation géographique des terrains (5).

De même, parce qu'elle est volontaire, cette forme de conservation n'entraîne pas de garantie durable de la conservation volontaire (6). La conservation volontaire entraîne une faible protection due à des ententes très inégales (1). Le fait qu'elle n'ait pas toujours une reconnaissance légale empêche son intégration dans les surfaces protégées (1).

³ *Environnement et lutte contre les changements climatiques. 2019. La conservation volontaire: vous pouvez faire la différence.* www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/brochure-conservation-volontaire.pdf

Alors qu'un enjeu de perte de revenus d'exploitation est possible (1), les outils déjà existants sont parfois sous-utilisés, car méconnus ou tout simplement insuffisants, pour les professionnels forestiers et les propriétaires (ex. programme de remboursement de taxes pour les aménagements forestiers) (1). Alors qu'un suivi des efforts de conservation volontaire est nécessaire, les ressources dédiées sont en diminutions (1). Il est notamment rapporté un manque de rigueur dans l'application et la surveillance (1). Un participant regrette qu'il n'y ait pas d'organismes régionaux dédiés à la conservation volontaire (1).

Présentation des résultats en Montérégie

Voici les résultats obtenus lors de l'atelier du 30 mars 2019 auprès des participants de la Montérégie.

Cadre de gouvernance et enjeux politiques

Cadre législatif

Légitimité d'un cadre législatif

Termes : La législation est pertinente (13), engendre des obligations égales (3) et permet de changer le comportement (3)

Les participants s'entendent dans l'ensemble sur l'idée que la législation est essentielle en tant qu'action concrète pour favoriser la conservation (7). La législation permet une planification à long terme (1), a un effet immédiat dès son entrée en vigueur (2) et s'applique à grande échelle (2) même si elle peut être plus compliquée à appliquer que d'autres moyens. La réglementation est nécessaire pour définir les critères d'un programme de conservation viable et pérenne (1).

La législation engendre des droits et obligations égales liées à un principe démocratique d'équité procédurale impartiale (2). Elle permet aussi la défense de la conservation face à certains pouvoirs financiers (1). C'est parfois la seule manière de changer les comportements, et donc d'assurer la conformité des acteurs réfractaires au changement (3).

L'intégration des concepts de conservation dans les outils de réglementation municipaux permet de la rendre opposable juridiquement si besoin⁴ (1).

De nombreux outils réglementaires pertinents existent (1) et les participants en mentionnent plusieurs :

- Le zonage de protection agricole (LPTAAQ) a favorisé le maintien du couvert forestier et de la vocation forestière (1)

⁴ Le terme droit opposable décrit, selon la théorie du droit, tel qu'il est pratiqué au Québec et ailleurs dans le monde, l'aptitude d'un droit ou d'une situation juridique à être reconnu par des tiers. Le tiers ne peut méconnaître la situation créée par le droit. (Opposable aux tiers Droits quotidiens, www.droitsquotidiens.be/fr/lexique/opposable-aux-tiers)

- Le règlement de gestion des eaux de surface (REGES) encourage la protection des bandes riveraines (1).
- La loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et les plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques donnent des outils qui devraient avoir un effet structurant (2).
- Les servitudes de conservation forestière (1).

Critiques du cadre législatif

Termes : La législation est inefficace (10); non adaptée (3) et suscite de nombreuses oppositions (7)

Plusieurs participants pointent l'inefficacité de la réglementation (3) pour des motifs diversifiés. Bien que la réglementation soit plus contraignante que les autres moyens (1), elle ne l'est pas assez en plus d'être mal adaptée à la réalité, voire contradictoire (1). La longueur du processus législatif

(2) ainsi que la complexité des outils réglementaires et juridiques (« mille-feuilles ») en empêchent une connaissance exhaustive (2). En outre la réglementation serait peu flexible et potentiellement coûteuse à mettre en place (1).

Pour certains les mesures législatives ne sont pas adaptées au contexte régional (2) tel que la réglementation pour les habitats fauniques. Un propriétaire de boisé donne l'exemple des bandes de protection riveraines de 200 mètres pour la protection d'habitats fauniques. Or ces contraintes sont difficilement acceptables pour des propriétaires de petits lots boisés comme en Montérégie. Pour un représentant agricole, la réglementation est rigide et n'offre pas assez d'options entre la conservation stricte et la préservation d'habitat. Si une meilleure connaissance et promotion des différentes options existaient, cela permettrait une meilleure adhésion. Par exemple : un étang en milieu agricole devient un milieu humide qui ne peut plus être touché ni même désensablé. En revanche, si on lui donne le statut de « bassin sédimentaire » cela devient possible de l'aménager et il demeure quand même un habitat faunique (1). La loi sur les milieux humides augmenterait certains coûts (1).

Une nouvelle contrainte législative ou réglementaire ne sera pas acceptée par certaines personnes (2). Une nouvelle mesure législative pourrait être une source de tension ou de conflits (1) qui risque de faire échouer la conservation (1).

Pour un acteur municipal, il y a un manque d'écoute des propriétaires qui se sentent injustement contraints si la législation demande un changement de pratique (1). Selon deux propriétaires, une certaine liberté sans contraintes est nécessaire pour faire une saine gestion de la propriété (2). La législation doit appuyer et non contraindre (1). Il y a également une crainte d'expropriation (1).

Pour un acteur forestier, la législation limite les actions et ajoute des délais pour l'aménagement forestier (1). De plus, la perte du couvert forestier est favorisée par une réglementation sur l'abattage d'arbres s'appliquant sur l'aménagement forestier, mais pas lorsque des parcelles boisées font l'objet d'un développement résidentiel ou commercial (1).

L'application défaillante du cadre législatif

Termes : Manque d'application de la législation (11); manque de moyens dédiés à l'application (9)

L'application de la réglementation est importante à prendre en compte (1). Il y a un consensus sur le manque d'application de la réglementation et le manque d'outils d'application (9). Il n'y a pas de contrôle dissuasif des mauvais usages. L'exemple d'absence de « police » des réserves naturelles ou du contrôle de la compensation des milieux humides est notamment cité (2). Cette absence de contrôle entraîne des frustrations, comme lors du refus d'intervention de la police suite à un feu de forêt en milieu privé (1). Un participant se questionne à savoir si les aires de conservations sont suffisamment protégées (1). Un autre mentionne que le gouvernement a mis en place les réserves naturelles en milieu privé, mais ne fait pas de suivi ensuite, notamment pour contrôler les mauvais usages (1).

Plusieurs participants s'accordent sur le fait que les réglementations ne sont pas respectées étant donné l'absence de ressources et moyens concrets mis en œuvre pour les appliquer tels que du personnel (inspecteurs, etc.) (7), c'est notamment le cas pour assurer le respect de la protection des bandes riveraines qui relève généralement des MRC.

La mise en application peut coûter cher et lorsque la réglementation n'est pas appliquée, par manque de volonté, laxisme ou par absence de poursuites judiciaires, elle s'en trouve décrédibilisée (2). Un acteur municipal rappelle qu'il est difficile d'appliquer les règlements de conservation pour les petites municipalités et qu'il peut y avoir des effets négatifs sur la population lorsqu'il y a restrictions d'usages ou des expropriations (1).

Perception de l'action gouvernementale

Engagement politique et priorisation

Termes : vision politique (5), besoin d'action réglementaire pour réduire les impacts négatifs (5). Priorisation des mesures de conservation (3)

La volonté politique, en particulier des élus provinciaux et municipaux, est essentielle à la mise en œuvre de mesures de protection des milieux naturels (2).

Les élus sont indifférents, manquent de connaissances et adoptent des positions ambiguës ; il y a un manque de vision et de cohérence (3).

Pour un propriétaire le plus grand enjeu est l'absence d'engagement politique à penser la conservation de façon globale à long terme (1). L'environnement est très loin dans la liste des priorités du gouvernement, cela peut s'observer dans le budget du ministère de l'Environnement (2). Plusieurs participants regrettent par exemple que le MELCC n'utilise pas son pouvoir de blocage pour des projets à forts impacts environnementaux (5).

Un autre exemple mentionné est celui des Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui sont peu ambitieux pour la conservation et se limitent souvent aux acquis. Pourtant ils influencent le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), les schémas d'aménagement et la réglementation municipale (1).

Les arbitrages en matière de conservation impliquent des choix politiques qui sont souvent en contradiction les uns avec les autres (1). Quel usage du territoire aura la priorité entre l'habitat d'une espèce menacée à protéger, une terre agricole ou le développement urbain ? Concernant la priorisation des actions de conservation, il est préférable d'avoir une vision par habitat (2) plutôt que par espèce, même si cela attire d'autres animaux considérés indésirables (ratons laveurs, chevreuils) (1).

Devant le manque de volonté politique, un participant suggère des solutions qui ne dépendent pas des gouvernements. Par exemple le don écologique, s'il implique des grandes entreprises ou grands propriétaires peut contribuer à la protection de zones même si c'est à petite échelle et fragmenté (1).

Contraintes posées par les cycles électoraux sur les processus de conservation

Termes : L'engagement politique en conservation est contraint par des cycles électoraux (9) ; des mesures pour pérenniser les actions de conservation sont nécessaires (5)

Plusieurs échanges ont eu lieu autour de l'absence de pérennité de la vision et des objectifs dans les équipes politiques (1). Un acteur municipal constate que les priorités de conservation notamment pour le choix et la sélection des sites dépend de « l'humeur politique » (1). Le renouvellement aux 4 ans des élus, en particulier en milieu municipal, est difficilement compatible avec la conservation qui exige une implication à long terme (6). Il y a une mauvaise transmission des informations lors d'un changement d'équipe après une élection et cela entraîne un problème d'imputabilité (1).

Il faudrait surtout agir pour mieux respecter les processus de conservation entamés et les décisions précédentes (2). Deux autres participants proposent que des mécanismes doivent être mis en place pour pérenniser les objectifs politiques de conservation (2). Cela pourrait être des « lois boucliers » pour protéger à long terme certains programmes (1). Toutefois, il y a un manque de volonté et des réticences à contraindre, notamment, les futurs conseils municipaux (1).

Organisation des acteurs gouvernementaux

Termes : Silos ministériels et locaux dans le partage des responsabilités et des données (10) ; complexité et contradictions entre les acteurs publics en conservation (6)

L'organisation des domaines de compétences du gouvernement du Québec est jugée comme étant en silo par plusieurs participants (3) notamment concernant le partage des responsabilités entre ministères comme MFFP et du MELCC ou MERN. Par exemple, une personne signale que les objectifs de conservation sont contradictoires avec les objectifs d'exploitation du MERN. L'environnement ne devrait pas être un silo, mais être présent dans tous les ministères à tous les niveaux (1). Il est également proposé d'intégrer les trois sphères du développement durable aux différents échelons décisionnels (1).

Les silos sont reproduits au niveau de l'expertise qui n'est pas suffisamment partagée et limitée à chaque territoire. Cela entraîne un manque de vision globale (2). Au niveau de la gouvernance

régionale, des intervenants observent que des silos se sont développés après l'abolition des Conférences Régionales des Élus (CRÉ) en 2015. La nouvelle structure qui regroupe les préfets serait trop opaque et dénuée de capacités, puisqu'elle ne dispose pas de son propre personnel (3).

Il y a une grande complexité au niveau de la répartition des responsabilités entre les paliers réglementaires (municipal, provincial, fédéral) et une trop grande multiplicité des intervenants pour la conservation (2). Cela entraîne des contradictions entre les différents niveaux décisionnels (1). Pourtant les actions de conservation sont souvent contraintes par le maillon le plus faible qui peut empêcher la mise en place de réglementations. Par exemple, si la municipalité n'applique pas une réglementation à son niveau, l'objectif régional peut échouer. Certaines contradictions sont remarquées entre les différentes lois telles que celles entre les lois sur la protection de la faune ou environnementales et les lois régissant les droits des propriétaires (2). Enfin, il y a un manque de plateformes de discussion pour résoudre les freins identifiés (1). La complexité des solutions peut provoquer un découragement sur leur résolution pratique (1).

Lobbysme et conflits d'intérêts

Termes : Influence des lobbys (3) ; conflits d'intérêts ou corruption (2)

La forte présence des lobbys est constatée à tous les échelons et avec une grande influence sur les décisions gouvernementales (3) créant un sentiment d'injustice à propos des enjeux environnementaux. Un propriétaire donne l'exemple des dommages causés par les intrants chimiques et les pratiques industrielles en agriculture ou en foresterie (1). De plus, certains élus sont en situation de conflits d'intérêts par exemple lorsqu'ils sont agriculteurs. Cela entraîne de grandes résistances d'autant plus que les élus en milieu agricole sont faiblement sensibilisés (1). L'enjeu de la corruption en milieu municipal est également soulevé (1).

Gouvernance locale

Rôle des acteurs municipaux et régionaux

Termes : Intégration des enjeux de conservation dans la politique municipale (7) ; délégation de pouvoir aux gouvernements locaux (3)

Même si ce n'est pas répandu, il y a aujourd'hui plus de volonté pour intégrer les enjeux environnementaux de la part des municipalités et MRC (3). Les municipalités doivent protéger la qualité de vie des citoyens à travers les milieux naturels fournissant les biens et services écologiques (filtration des eaux, purification de l'air, etc.) (1). Les municipalités sont responsables de faire respecter certaines lois environnementales, mais cela nuit aux relations de confiance avec les citoyens (1). Pour un propriétaire, les municipalités doivent assumer leurs responsabilités (1). Il y aurait un manque de communication de la politique conduite par le conseil municipal et un manque de courage à prendre des décisions qui cause du mécontentement chez une partie des citoyens (1). C'est aux élus d'écouter les nouvelles revendications environnementales citoyennes pour faire une place à ces enjeux leurs outils réglementaires et aménagement du territoire (2).

Il faudrait donner le pouvoir aux municipalités de protéger au mieux leurs territoires face aux propriétaires (1). Les municipalités ont la responsabilité environnementale, mais pas de pouvoir par rapport aux intérêts économiques (grandes industries) ou des propriétaires réfractaires (1). Toutefois, il est signalé que la Loi n° 122 visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité octroie plus d'autonomie dans la gestion fiscale et les incitatifs pour favoriser la conservation pour les municipalités ou MRC (1). Une autre personne remarque que le gouvernement provincial n'appuie pas suffisamment les municipalités (1). Enfin, un participant souhaiterait connaître le positionnement de la Fédération des municipalités du Québec sur les questions de conservation (1).

Planification urbaine et zonage

Termes : Les municipalités n'utilisent pas suffisamment le pouvoir de zonage pour favoriser la conservation (7)

Les objectifs de conservation en milieu municipal doivent prendre en compte plusieurs enjeux en particulier dans les zones sujettes à l'urbanisation. La prise en compte d'intérêts divergents amène des politiques d'aménagement contradictoires qui survalorisent la dimension économique (2).

Il faut augmenter la densité (12 logements plutôt qu'unifamiliales) pour compenser la perte financière engendrée par la protection des zones potentiellement urbaines (2). L'équilibre est difficile à trouver dans un contexte où les citoyens s'opposent parfois à la densification comme à Granby. Sans cela, on doit pouvoir construire sur des boisées ou milieux humides pour éviter la destruction des zones agricoles. La vision du développement territorial devrait aussi passer par la réhabilitation des sites pollués (1).

Le zonage de conservation est un pouvoir réglementaire important et simple à mettre en place en terrain public et privé (ex : servitudes à long terme) (2). Pourtant les élus peuvent être influencés et la conservation rendue difficile. Les entrepreneurs ont notamment une influence importante. De plus, lorsque les milieux d'intérêt sont bloqués au développement, certains propriétaires abdiquent, mais d'autres poursuivent la ville (1). Les zones d'intérêts pour les promoteurs sont compliquées à protéger sans une documentation très précise (1). Bien qu'il faudrait protéger davantage les terres agricoles, certaines sont dézonées lorsque les villes n'ont plus de terrains à bâtir (1). Aujourd'hui, le milieu agricole doit faire sa part, mais les villes l'ont-elles faite? Le mieux est de développer la zone blanche avant d'aller toucher d'autres milieux (1). Il existe encore des règlements de zonage permettant le développement immobilier en zone naturelle (1).

Enjeux juridiques

Termes : Diffuser les évolutions de la jurisprudence (5), besoin d'accompagnement des municipalités dans les enjeux juridique (2)

Pour un acteur municipal, la mise en place d'un plan de conservation des milieux naturels peut engendrer des poursuites judiciaires, dont les coûts sont importants pour les petites municipalités. Par conséquent, l'absence de jurisprudence insécurise les acteurs municipaux (1). Toutefois, plusieurs personnes soulèvent le fait que la jurisprudence évolue favorablement

et peut aider les municipalités dans leurs actions de conservation. Il serait pertinent de diffuser les décisions juridiques telles que *Yale Properties c. Ville de Beaconsfield*⁵ (5). Étant donné la complexité de la réglementation, il y a besoin d'un bureau d'aide juridique pour la conservation de l'environnement (1).

L'aménagement du territoire

Un territoire qui subit de multiples pressions

Termes : Pression de l'urbanisation (4), la conservation face aux changements climatiques (3)

Différents types de pressions s'exercent sur le territoire. La Montérégie est dans une position géographique recherchée par les promoteurs immobiliers (2) et en croissance démographique.

Deux acteurs municipaux rappellent que le développement immobilier est le principal moyen de financement des municipalités et que l'étalement urbain détruit les meilleures terres agricoles et des milieux fauniques. Un organisme de conservation constate que l'emplacement des habitats fauniques est déterminant : s'il est dans une position idéale pour le développement, il sera souvent détruit (1).

La prédominance des terres privées en Montérégie freine la conservation, car il faut convaincre les propriétaires un par un (1). Cela dit, cela ne fonctionne pas mieux en terres publiques, car la volonté n'est pas toujours présente même si la conservation peut être plus facile du fait des grandes superficies (1).

Enfin, la conservation est importante dans un contexte de changement climatique. La Montérégie est un des réservoirs de biodiversité qui va évoluer le plus. Il est donc nécessaire de protéger les habitats et favoriser la connectivité pour que les espèces puissent migrer vers le nord (3).

Une conservation intégrée à l'aménagement du territoire

Termes : Pertinence de l'aménagement territorial (2), connectivité territoriale (3), protection des habitats plutôt que des espèces (7), outils de planification territoriale de la conservation (7)

La vulgarisation des notions d'aménagements dans l'objectif de comprendre les enjeux à court et long terme permet d'agir en faveur de la conservation pour les générations futures (1). L'aménagement du territoire rassemble les parties prenantes et structure les actions (1). Devrait-on prioriser une zone à conserver pour gagner en efficacité au détriment d'autres zones ou s'engager sur tout le territoire au risque de diluer les investissements (2)?

Trois participants liés à des organismes de conservation soulignent la nécessité de travailler avec une approche plus intégrée sur la connectivité territoriale, c'est-à-dire de corridors physiques qui permettent de favoriser la diversité faunique et le déplacement naturel des

⁵ *Yale Properties Ltd. vs. Ville de Beaconsfield et Association pour la protection du bois Angell. Jugement de la cour supérieure du Québec. No. 500-17-065469-119. (consulté en ligne le 30 juin 2019)*
<http://www.apaw.ca/wp-content/uploads/2017/08/500-17-065469-119-Yale-Properties-Ltd-c.-Ville-de-Beaconsfield-7-08-2017.pdf>

espèces. Pour cela il faudrait réunir toutes les organisations qui travaillent en silo, faire les liens entre municipalités, trouver comment intégrer les terres agricoles et les autres enjeux comme l'eau (3). Le développement territorial et urbain doit être intégré en complémentarité avec des enjeux environnementaux pour permettre une bonne conservation (1).

Pour un participant municipal, les outils comme le PMAD, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ou les règlements municipaux ne sont pas assez utilisés pour conserver les milieux naturels. Un des enjeux est le fait qu'il y ait une obligation de cohérence avec l'échelon supérieur, mais pas d'obligation de concordance. Il y a donc peu de planification de la conservation des milieux naturels (1). De plus, il y existe de bons schémas d'aménagement sans moyens de suivi ni de surveillance (3). Un acteur municipal souligne la pertinence des plans de conservation (1). À titre d'exemple le PMAD de la CMM a permis de demander aux MRC d'adopter des mesures de conservation sur les bois et corridors forestiers métropolitains (1). Il existe aussi un programme de la CMM pour compenser les municipalités rurales qui conservent leurs terres agricoles (1).

Il y a un manque de connaissances et d'intégration des habitats fauniques pour la planification de l'aménagement (1). L'aménagement des habitats fauniques a un coût important (1) et il y a un manque de savoir-faire pour la conception et la réalisation de ces habitats (1). Il est important de protéger les habitats fauniques avant qu'une espèce ne devienne menacée (2). Or les projets et leurs financements sont souvent axés sur la protection une seule espèce et non pas sur l'écosystème en général (2). Il faudrait également reconnaître le patrimoine agricole qui sert d'habitat faunique (1). Il y a par ailleurs, un manque d'appuis pour la gestion des plantes envahissantes (1). Il faudrait développer davantage des activités de mise en valeur du milieu naturel (1).

L'enjeu des milieux humides et hydriques

Termes : Importance de la protection des milieux humides (7)

Les milieux humides sont essentiels pour leur rôle naturel d'ingénierie qui est sous-estimé (1) et il est donc essentiel de conserver ce qui reste des milieux humides, surtout en Montérégie (1). Les plans régionaux des milieux humides et hydriques sont une opportunité pour le monde municipal d'établir, en concertation avec les intervenants concernés, une vision globale de la conservation du territoire et de prioriser les actions (4). Le fait que ces plans soient imposés est pertinent, car les municipalités sont obligées de développer une réflexion et prendre en compte les milieux humides. Bien que la qualité du plan varie selon l'intérêt des municipalités, c'est une première génération d'outils utiles pour visualiser le territoire et collaborer avec les OBV (1). Cela n'empêche pas les conflits entre autorités locales et régionales (1). Une participante municipale souligne le fait que la MRC nivelle par le bas les efforts des municipalités qui souhaitent s'engager (1). Un autre confirme que les milieux humides sont encore sous pression des municipalités qui souhaitent les développer (1).

Ces plans offrent l'occasion d'approfondir les plans d'aménagement malgré le manque de financement pour la restauration des milieux humides. Il ne faudrait pas se limiter uniquement à ces milieux, mais se pencher sur tous les milieux d'intérêts (1).

Financement, fiscalité et compensation

Contraintes liées au financement

Fiscalité municipale inadaptée

Termes : Nécessité de revoir le modèle fiscal des municipalités (12); manque de financement des municipalités en environnement (4)

Un consensus assez clair émerge des contributions autour de la nécessaire révision de la fiscalité municipale (5). C'est une barrière importante aux efforts de conservation (4), car cette dernière réduit les revenus municipaux à travers la perte de recettes fiscales dans un contexte où il n'y pas de volonté politique forte en faveur de la conservation. Ainsi le modèle de revenus des municipalités lié à la taxe foncière accentue la pression sur le développement et la destruction des milieux naturels (3) il y a une nécessité de lutter contre l'idée que le développement immobilier est favorable (1). D'autant qu'il y a une inégalité fiscale entre les villes (1). Les municipalités devraient avoir plus de pouvoir sur le taux de taxation des zones (1).

Un acteur municipal signale qu'il est toutefois possible de compenser avec la densité de la population. Car cela n'ajoute pas de charge fiscale sur les PME, les agriculteurs et les résidents (1). La surface à conserver est potentiellement assez faible étant donné que les terrains sont surtout en zonage agricole. La baisse des taxes est minime surtout en Montérégie où il s'agit de petits lots (1). Cette perte est souvent compensée pour les municipalités par la hausse des valeurs des terrains avoisinants (1).

Un autre propriétaire propose de changer les taxes pour la foresterie (1). Par exemple, étant donné que la fiscalité est principalement reliée aux revenus cela favorise la coupe des forêts (1).

Le manque de financement des municipalités pour les enjeux environnementaux fait consensus chez plusieurs acteurs municipaux (4). Toutefois que le programme de financement de la Trame Verte et Bleue de la CMM a financé 66 % des coûts d'acquisition de milieux naturels (1).

Processus de financement

Termes : Le financement est trop complexe et doit être amélioré (14)

La complexité du financement est due aux trop grandes contraintes des bailleurs de fonds pour les projets de conservation (3) souvent déconnectés de la réalité et de la faisabilité des projets (2). Les critères des bailleurs de fonds sont critiqués de plusieurs façons:

Les délais impartis pour l'accès au financement et les délais dans la prise de décision sont préjudiciables (2) alors que les démarches sont longues et compliquées (1) Il faudrait prendre davantage en compte la dimension scientifique dans les critères d'attribution des financements (1).

Certains fonds sont seulement accessibles s'il y a une espèce menacée, ce qui oblige à adopter des mesures réactives et limite les approches préventives (1). Les programmes de financement évaluent des indicateurs de moyens et non des indicateurs de résultats (1). Les programmes de financement sont sur des durées trop courtes pour être incitatives ou pérennes pour des habitats fauniques (1). La simplification des démarches est demandée (1) tout comme la nécessité de financements à long terme pour permettre entre les organisations de conservation et les propriétaires l'établissement d'un lien de confiance, d'une responsabilisation et d'un sentiment de compétence (1).

Un bailleur de fonds précise que la lenteur des projets de conservation notamment pour la concrétisation des acquisitions "gèle" des budgets limités. Cela empêche des projets "prêts" à se réaliser faute de financements (1). Un autre bailleur de fonds souligne qu'une affectation différente des fonds permet d'éviter ce type de problème (1).

Un financement insuffisant

Termes : Insuffisance du financement (5), compétition pour le financement (3)

De nombreux participants partagent le manque de financement et de ressources pour les projets de conservation (3). Il n'y a pas assez de ressources pour les aspects humains des projets (1). Il serait aussi essentiel de financer des programmes d'éducation et de formations (1). La sensibilisation demande du financement surtout pour les petits organismes (1). De plus, la grande valeur des terrains rend plus difficile la conservation (1).

L'insuffisance de financement entraîne une compétition entre organismes de conservation ou municipalités (3). Il est proposé de fusionner les projets et se concentrer sur des actions terrain, car il y a beaucoup d'organismes pour un bailleur de fonds (2). Un membre d'un organisme de conservation répond que chaque organisme occupe généralement un territoire et un domaine d'action qui lui sont propres, donc qu'ils sont complémentaires (1). Un autre intervenant ajoute que le financement de la coordination des actions est important (2).

Enfin des outils comme l'éco-conditionné sont utiles pour briser les silos (1), par exemple on pourrait investir l'argent des infractions forestières en plantations (1).

Financement des propriétaires

Termes : Manque d'avantages financiers pour les propriétaires (6), les aides existantes sont pertinentes (3)

Plusieurs participants signalent un manque d'avantages pour les propriétaires que ce soit des incitatifs fiscaux ou de rétribution des biens et services écologiques (3). Deux propriétaires précisent que la conservation est freinée par la perte de revenus que cela entraîne étant donné que les boisés protégés ne bénéficient pas automatiquement d'une réduction de taxe foncière (2).

Devant le manque d'incitatifs financiers municipaux pour valoriser la conservation des milieux naturels (1), un acteur municipal précise que les municipalités peuvent supporter financièrement la conservation de certains milieux prioritaires en finançant l'accompagnement pour la mise en place de réserves naturelles en milieu privé, les frais d'arpentage, les frais de

notaires, etc. (1). Les aides existantes, comme le financement des plans d'aménagements forestiers, sont pertinentes pour les propriétaires qui peuvent les utiliser à des fins d'aménagement faunique (3).

Conserver par la valorisation des services écologiques

Termes : Valorisation et intégration des services écologiques (9)

De façon générale, les propriétaires ne connaissent pas la valeur écologique de leur propriété, seulement la valeur marchande (1). Plusieurs participants proposent de valoriser les services écologiques et de parler de ces services dans un « langage économique » pour qu'ils soient mieux compris, voire intégrés dans les coûts de gestion (6) comme avec l'exemple de la Ville de New York et l'eau potable ⁶. Dans le même ordre d'idée, il faudrait mieux prendre en compte les impacts bénéfiques à long terme de la conservation en particulier pour les terrains non développés (2). Il y a besoin d'un système de paiement pour les services écosystémiques et il existe plusieurs exemples au niveau mondial (1). De plus, les services écologiques devraient être intégrés au PIB. Toutefois, le modèle économique basé sur la croissance infinie limite la conservation (1).

Compensation monétaire

Quelles formes de compensations ?

Termes : Définition des formes de compensation (4), la compensation est efficace pour favoriser la conservation (5)

Un débat est nécessaire pour définir la compensation et ses modalités, c'est-à-dire répondre à la question : qu'est-ce que l'on souhaite compenser (1)? Quels sont les critères d'une compensation assurant une équité ? Aujourd'hui, la compensation n'est pas clairement définie et il y a des problèmes de pérennité (1) et les indicateurs peuvent être difficiles à déterminer et à mesurer (1). De plus, l'évaluation de la valeur est difficile à estimer correctement, faut-il que la compensation se fasse en fonction des revenus perdus par le producteur (1)?

Pour plusieurs participants, il devrait y avoir une compensation uniquement lorsque l'ensemble des usages sont interdits (3). C'est dans le sud du Québec, où il y a le plus d'espèces à statuts précaires, que la compensation est réellement nécessaire.

La compensation est un incitatif efficace à la conservation notamment pour les propriétaires voire les municipalités (5), car elle permet de les convaincre et de favoriser leur implication, mais rien n'indique que les compensations, qui ont généralement une durée limitée, peuvent permettre un changement de comportement à long terme.

⁶ Coopération-Eau Île-de-France. 2013. Dossier : L'eau de New York. http://eau-iledefrance.fr/doc/wp-content/uploads/2014/04/dossierNY_water.pdf

Les barrières de la compensation

Termes : Coût important d'outils de compensation (5), manque d'outils de compensation (5), effets pervers de la compensation (4)

Les mécanismes de compensations présentent plusieurs inconvénients. La compensation a un coût important (3), elle demande beaucoup de ressources et plusieurs compétences (2). De plus, le suivi des compensations est faiblement financé surtout sans espèce menacée (1). Les outils fiscaux de compensation sont peu connus et peu nombreux (3). Les propriétaires qui veulent faire de la conservation assument actuellement les pertes et il y a peu d'engagements des municipalités (2).

L'outil peut aussi avoir des effets pervers. Un milieu naturel peut être détruit et le promoteur compensé par une simple opération financière (1). Certaines personnes essaieraient d'obtenir des financements pour la compensation en transformant leurs friches en milieu humide (1). De plus, la compensation n'empêche pas la réduction des zones d'intérêts comme les milieux humides (2).

Le cas de la compensation des agriculteurs

Termes : Pertinence de compensation conditionnelle (6), enjeu de la pérennité des bonnes pratiques compensées (2)

Plusieurs participants constatent que la compensation est efficace pour encourager les producteurs agricoles en récompensant leurs efforts, puisque la conservation est perçue comme une perte de revenu pour eux (3). Il serait pertinent de mettre en œuvre des mécanismes de conditionnalité pour la conservation (2). Par exemple, il y aurait un meilleur respect des bandes riveraines si l'agriculteur qui ne les respecte pas se voyait retirer ses aides.

Les agriculteurs vont identifier facilement le manque à gagner que représente la surface conservée (1). Le programme ALUS Montérégie⁷ qui compense pendant 5 ans les agriculteurs semble mieux fonctionner que la réglementation sur les bandes riveraines (1).

Toutefois, il est complexe d'estimer la valeur des services écosystémiques rendus et qu'il ne semble pas avoir de volonté politique pour mieux les valoriser alors même que l'agriculteur bénéficie des services écosystémiques (2). Les programmes de compensation sont aussi définis sur un temps trop court sans garantie que la protection continue après (2).

⁷ Le programme ALUS Montérégie est issu d'un partenariat entre des donateurs du milieu privé et l'UPA Montérégie qui administre les ententes de compensation qui sont conclues avec les producteurs agricoles volontaires. À ce jour, ALUS Montérégie demeure un programme à petite échelle et sa nouveauté empêche l'analyse de sa portée. Pour plus de détails, voir : ALUS Canada, Montérégie.
https://alus.ca/alus_community/alus-in-monteregie/?lang=fr

Perceptions de la conservation

Perceptions critiques

Méconnaissance de la conservation et ses avantages

Termes : Méconnaissance des justifications de la conservation (19)

Un consensus semble émerger autour du manque de connaissances de la conservation et de ses avantages. Il y a beaucoup de freins au changement de comportement (1). Les gens manquent souvent de connaissances générales que ce soit en faveur ou contre la conservation (2). Il y a une méconnaissance de l'importance de la biodiversité (1), ses espèces menacées et en périls (4) et les résidents n'ont pas forcément connaissance de la présence d'espèces menacées sur leur territoire (1).

Par exemple, la biodiversité n'est pas perçue comme importante pour les propriétaires dont le revenu provient d'une terre boisée comme les érablières (1). Le manque de connaissances des caractéristiques écologiques entraîne une mauvaise compréhension voire un sentiment d'injustice par rapport à la réglementation (1). Il peut aussi y avoir une perception négative d'une certaine faune (ours, coyote, castor) (1). En outre, il y a plusieurs mythes en matière de conservation et sur les mesures de conservation (2). Par exemple, les citoyens la perçoivent beaucoup comme une cloche de verre ou une perte d'usage (4) plutôt qu'un projet d'utilité sociale (1). La méconnaissance et les préjugés envers la conservation amènent parfois une réticence des propriétaires envers les organismes de conservation (1).

Lacunes et enjeux de la communication

Termes : Accessibilité de l'information (8), problème de mobilisation des publics et efforts de communication dispersés (9), perceptions contradictoires et visions antagonistes (8), la sensibilisation est un processus à long terme qui doit être répété (6), la conscience des problèmes ne conduit pas forcément à la mise en œuvre de solution (5)

Pour un participant lié à un organisme de conservation, la communication sur la conservation est un échec : il faut sensibiliser les propriétaires pour améliorer la perception des plus-values de la conservation (1). Même si de nombreuses sources d'informations sont disponibles (1), où les trouver (1)? Il y a un manque d'information (5) et diffuser une information vulgarisée est ardue (1).

Pour un organisme de conservation, il est difficile de toujours devoir rejoindre les mêmes personnes déjà sollicitées (1). Il y a des effets pervers à la sur mobilisation (1), il y a un gros volume d'information, mais un désintérêt des publics cibles (1). Les actions de concertation ou les projets concernent trop souvent des acteurs favorables sans inclure les personnes touchées ou les opposants (2). Plusieurs intervenants pensent concerter alors qu'ils ont une attitude intransigeante (1). De plus, il y a une confusion liée à la multitude des communications et la diffusion des responsabilités (qui gère quoi) (1).

Il y a un écart des perceptions entre ruraux et urbains, les ruraux trouvent que les citadins sont pro- conservation, mais sont les moins impactés par les contraintes environnementales (1). La conservation est perçue par les agriculteurs comme une perte de revenu directe. C'est une vision très individualiste de la terre comme propriété et non comme bien commun qui

prédominerait (2). Un agriculteur mentionne qu'il y a des clichés sur la perception de l'environnement par les agriculteurs (1). Il est également mentionné que la surcharge de travail des agriculteurs limite leur capacité d'innovation (1). Un propriétaire remarque qu'il y a une perception partielle des efforts réalisés notamment par les agriculteurs alors que les responsabilités des dégradations environnementales sont partagées (1).

Concernant le milieu forestier, les conseillers forestiers ont besoin d'information qui existe comme celle sur les habitats fauniques, les forêts refuges ou habitats exceptionnels (1). De plus, il est difficile de mobiliser les propriétaires forestiers, car beaucoup de responsabilités sont demandées, ce qui peut entraîner un sentiment d'injustice (1).

La sensibilisation est un processus à long terme à répéter (4) et qui prend beaucoup de temps (2).

Bien qu'il y ait une meilleure conscience que le « mur » environnemental approche, l'étape d'application concrète de solutions reste encore à travailler (5). Il ne faut pas croire que donner l'information découle sur un changement rapide. L'information seule ne change pas forcément les choses (1). La sensibilisation est insuffisante face aux besoins de conservation (1) d'autant plus étant donné la lenteur des évolutions dans le domaine de la conservation (1).

Une communication en silo

Termes : Manque de communication entre les différentes parties prenantes (4), entre les municipalités (3) et entre les organismes de conservation (4)

Alors que les outils de communication sont multiples, la persistance de silos qui nuisent aux échanges pose problème (1). Plusieurs participants constatent qu'il y a des problèmes de communication et qu'il n'y a pas suffisamment de partage et de mise en commun des projets et connaissances entre les différents intervenants (ministères, municipalités, organismes, chercheurs) (2). Même entre les organismes de conservation, il y a des manques de communication. Des projets de conservations se dédoublent ou des propriétaires sont sollicités par différents organismes. Cela entraîne une confusion dans la relation avec les citoyens, atteint la crédibilité des organismes et fait perdre du temps (4). Il y a aussi un manque de cohésion surtout en forêts privées, où il y a plusieurs intervenants sans messages communs (1).

Dans le milieu municipal, il y a un manque de partage d'information interservices (1) et de coordination entre les municipalités et/ou MRC par exemple pour un projet de corridor écologique (2).

Il y a notamment un manque de partage des connaissances comme les données géomatiques (1) et certaines données se perdent comme celles sur l'état de la forêt précoloniale (1). Concernant les espèces menacées et en péril, il est nécessaire que les réglementations soient mieux communiquées entre les paliers du gouvernement (1). Par exemple, si un martinet

ramoneur⁸ est présent lors d'une réparation d'une cheminée, un permis fédéral est nécessaire, mais les municipalités ne le savent pas.

Leviers pour améliorer la perception de la conservation

Importance et avantages des pratiques de sensibilisation

Termes : Importance de la sensibilisation pour ses multiples avantages (24)

Il y a un consensus sur l'important de la sensibilisation. Même si elle demande d'importantes ressources en temps et en personnel, la sensibilisation est nécessaire pour défaire les préjugés, favoriser l'acceptabilité sociale et entraîner du bouche-à-oreille (7). La sensibilisation est indispensable pour diffuser les informations auprès d'un large public et favorise l'adhésion par la compréhension des besoins (7). La sensibilisation devrait être priorisée (1) pour faire comprendre aux propriétaires l'importance des milieux naturels et de la biodiversité (2). Il est important de sensibiliser par les émotions ressenties au contact des milieux naturels (1). De plus, la sensibilisation favorise la caractérisation des milieux naturels des territoires municipaux (1). Enfin, la sensibilisation a un faible coût (1) et serait facile à mettre en œuvre (1).

Les défis de la sensibilisation et de la communication

Termes : Une bonne sensibilisation environnementale doit s'appuyer sur une démarche et des outils à jour (5), la sensibilisation du milieu éducatif est importante (3), il faut davantage promouvoir les réussites (6)

Il y a une progression vers une meilleure acceptation et vulgarisation médiatique de la conservation (1). Il importe de soigner le message et de cibler les publics visés (2). Les outils du marketing social (1) et les médias sociaux sont pertinents (1). Il est fondamental de donner toutes les informations aux citoyens, la transparence est la base de la confiance (1). Il faudrait plus vulgariser les avantages sociaux non visibles de la conservation (1). Par exemple, lier l'enjeu de la conservation avec celui de la santé permettrait de sensibiliser un nouveau public (1). Il serait également pertinent d'accroître les actions avec le milieu éducatif pour impliquer les jeunes, mais il y a un manque de budget et d'animateurs (3).

Concernant les aspects à communiquer, plusieurs participants reconnaissent que les bons coups ne sont pas assez démontrés, répertoriés et diffusés (5). Il manque notamment une plateforme de diffusion des solutions. Pour certaines entreprises, participer aux efforts de conservation leur procure une bonne image (1).

⁸ Regroupement Québec Oiseaux. 2019. *Que puis-je faire pour aider à protéger le Martinet ramoneur qui niche dans ma cheminée?* (consulté en ligne le 30 juin 2019).

<https://quebecoiseaux.org/index.php/fr/macheminee>

Acceptabilité sociale et participation

Acteurs clefs dans l'amélioration de la conservation

Rôle des propriétaires

Termes : Les propriétaires doivent être convaincus par un travail terrain répété et adapté (6)

La sensibilisation et mobilisation des propriétaires doit être faite par leur rencontre « cuisine par cuisine » (2), mais elle ne doit pas s'arrêter une fois que la propriété est conservée (2). Il est important d'offrir des formations aux propriétaires sur les pratiques de conservation en vulgarisant les informations sans jargon conservationniste. De plus, il faut rendre l'adaptation réaliste à faible coût afin qu'elle soit plus simple à mettre œuvre (2).

Il y a un fort besoin de sensibilisation des propriétaires qui sont réfractaires à accepter des contraintes qui s'avèrent pourtant bénéfiques pour la collectivité (1). Cela pourrait être fait à travers leur attachement à la terre et aux générations futures (2). Un autre participant trouve que les propriétaires sont réceptifs à recevoir un accompagnement pour assurer un meilleur aménagement de leur propriété (1) même s'il peut y avoir des opinions divergentes au sein d'une même famille (1). Bien que la conservation soit valorisante sur le plan individuel (1), il y a un manque de reconnaissance sociale des bonnes pratiques (1).

Rôle des organismes de conservation

Termes : Les organismes de conservation ont une position importante par leur expertise et contact avec les citoyens (9), ils sont des alliés pour les municipalités (3)

Les organismes de conservation sont importants (1) par leur grande connaissance des enjeux de conservation, même s'il y a peu de reconnaissance de cette expertise (2). En particulier, l'approche personnalisée des OBNL est facilitante dans les dossiers complexes où il faut réussir à concilier les différents besoins (1). Leur spécialisation et neutralité permet d'établir un lien de confiance avec les propriétaires et favorise l'acceptation sociale (5). Que ce soit pour la réalisation ou la mise en œuvre des plans de conservation des milieux naturels (1) ou pour faire l'intendance de terrains conservés (1)

Un participant souligne que la répartition des rôles, mandats et territoires des nombreux OBNL œuvrant en Montérégie est méconnue (1). L'existence d'une compétition entre organisations est mentionnée (1), cela dit les multiples organisations permettent d'avoir une diversité de positions (1). La présence d'organismes rassembleurs comme le regroupement environnement Haute- Yamaska (REHY) aide à assurer une certaine coordination (1), mais il manque une structure rassemblant les 79 organisations œuvrant en conservation en Montérégie.

Agir sur l'acceptabilité sociale et les pratiques de conservation

Conflits et limitation d'usages

Termes : Faible acceptabilité des propriétaires (10), mauvais usages persistent (4), protection des terres agricoles et conservation semblent s'opposer (2), régulation des populations fauniques en zone protégée (2), il faut davantage concilier conservations et usages non dommageables (7)

La grande diversité d'intérêts entraîne des conflits d'usages des terres (1). L'acceptabilité sociale est parfois faible et il n'y pas assez de consultations (1). La crainte que la conservation entraîne une trop grande limitation des usages est présente. Par exemple, il peut y avoir une restriction d'usages notamment récréatifs concernant les habitats fauniques lorsque la conservation est stricte (3). Alors qu'il faudrait reconnaître l'attachement des propriétaires à leur terre (1), les responsables des terrains ne sont pas impliqués ou se sentent désignés comme coupables (1). La conservation peut susciter un réflexe « pas dans ma cour » (3).

D'un autre côté, il y a un manque de sensibilisation aux dommages causés par certains usages (1). Certains droits acquis (ex. sablières) posent aussi problèmes (1). Deux agriculteurs mentionnent un problème de cohabitation des usages entre urbains et agriculteurs notamment concernant la motoneige ou les VTT qui utilisent indûment des terrains privés (2). Par ailleurs, la loi sur la protection du territoire agricole et l'inflexibilité de la CPTAQ sont un obstacle majeur à la conservation (2).

En zone protégée, les populations fauniques se développent bien et se diffusent dans les alentours, elles peuvent entrer en conflit avec d'autres usages (1). Une meilleure prise en compte de cette éventualité serait pertinente surtout dans le cas des chevreuils. Il y a un manque de réglementation sur la régulation des populations en zones protégées (1).

Favoriser les usages non dommageables peut transformer les usagers en gardiens ou intendants notamment pour les usages récréatifs (2). De la même façon, il faut allier la conservation avec les autres usages des propriétaires compatibles (tel que l'acériculture ou le bois de chauffage), car l'engagement est favorisé par cette liberté (1). La valorisation du multi-usage des zones conservées va permettre de sensibiliser plus de gens et va augmenter le désir de conservation (3). De plus, cela va améliorer la sensibilisation des élus municipaux et la gestion des permis (1).

Accompagnement des acteurs

Termes : Besoin d'un accompagnement ciblé pour la mise en œuvre d'actions de conservation (11)

Les contributions des participants font ressortir un manque d'accompagnement à plusieurs niveaux pour plusieurs acteurs que ce soient les citoyens, les propriétaires qui rencontrent des situations complexes, les acteurs concernés par la législation ou des producteurs forestiers ouverts à intégrer des considérations fauniques à leurs pratiques (accompagnement technique) (6). Ainsi la solution pour amener de meilleures pratiques, comme le respect des bandes riveraines, serait un accompagnement individuel des producteurs ou propriétaires (5).

Enjeux de la concertation

Termes : Complexité de la concertation (3), manque de concertation (2)

La qualité de la concertation est déterminante, les municipalités font souvent des consultations formelles peu adaptées (1). La concertation est parfois très complexe et embryonnaire comme au Mont Rougemont où concilier 3 MRC, 3 municipalités, et 330 propriétaires privés, est un gros défi. Cela implique de grands efforts et des budgets importants pour rallier les opinions

opposées (1). Plusieurs activités regroupent une diversité de parties prenantes, mais il faut ouvrir la conservation à plus d'acteurs (1). De plus, l'acceptabilité sociale peut ne pas être en phase avec la réelle capacité de résilience des écosystèmes (1). Enfin, il y a un manque de concertation entre milieu agricole, environnemental et forestier pour favoriser des pratiques agricoles innovantes et écologiques (2). C'est notamment le cas pour des questions transversales comme l'agroforesterie appliquée par exemple à l'acériculture qui fait le lien entre l'agriculture et la foresterie.

Les acquis et solutions pour favoriser la concertation

Termes : Pertinence de la concertation (12), partage des efforts entre les acteurs (7)

La consultation est une nécessité pour un meilleur aménagement, car elle permet de comprendre les objectifs des acteurs pour faire de meilleurs projets et réduire les déceptions (3). Certains financements sont disponibles tels que le Plan d'action de l'approche régionale (PAAR), ou ceux de la Fondation de la Faune du Québec.

Pour un propriétaire, la concertation est appréciée et la mobilisation des municipalités est déterminante.

Il y a une bonne concertation et de bons partenariats entre les MRC, organismes de conservation, agences, municipalité (2). La concertation réalisée par les organismes de conservation facilite l'ancrage des projets, car cela permet d'établir une relation humaine basée sur la confiance entre les propriétaires (2). L'enjeu c'est de se mettre à la place du propriétaire et de voir ses enjeux et ses intérêts pour le sensibiliser (1). Plus particulièrement, la concertation est importante avant la mise en place de réglementation (avantages et inconvénients) (1).

Il ne faut pas opposer agriculture et environnement, mais changer d'approche pour que le processus soit plus inclusif (1). Par exemple, le représentant d'un organisme de conservation mentionne que le secteur agroenvironnement de l'UPA Montérégie est important et devrait être étendu au reste du Québec (1).

Pour le milieu forestier, les pratiques sont axées sur les processus naturels, il y a donc une convergence à faire entre forestiers et conservationnistes pour développer une vision commune (2). Deux exemples sont donnés :

- Le programme d'investissement sylvicole (PIS) a permis d'aller chercher le bois mature (1).
- Le besoin de favoriser la reconnaissance de bonnes pratiques comme la foresterie durable (1)
- Ou certification forestière qui encouragent l'amélioration continue et la valeur pour la conservation (1).

Un consensus se dégage pour faire en sorte que les personnes ciblées ne se sentent pas les seules à devoir faire des efforts, en leur montrant qu'ils s'inscrivent dans une globalité (7). En ce sens, il est pertinent d'accueillir des élus engagés sur les conseils d'administration des organismes (1). De plus, l'industrie va aussi devoir être impliquée (1).

Les outils de concertation

Processus participatifs

Termes : Pour être efficace, une consultation doit prendre en compte les résultats (7), il faut utiliser les outils participatifs (6)

Les participants d'une table font consensus sur l'importance de réaliser de réelles consultations publiques attentives à la prise en compte effective des attentes au contraire d'un exercice de communication pour « faire bonne figure » (7).

Il y a beaucoup d'outils de plus en plus performants en matière de concertation (1). Les outils pertinents sont ceux qui font participer les gens, tels que les inventaires participatifs ou les activités découvertes mensuelles avec les citoyens. L'utilisation d'un processus de co-création transversal (ex : Acadie Lab.⁹) pour la mise en œuvre de mesure de conservation (4) permet de développer un sentiment de communauté et de valoriser l'acquisition d'informations en cours de processus. Cela constitue un exemple de leader positif que contribue à la solution (1). À plus long terme, il est pertinent d'organiser des rencontres citoyennes avec des « ambassadeurs » qui ont eu de belles expériences (1).

Le rôle de la mobilisation citoyenne

Termes : Importance de la mobilisation citoyenne (4)

Il y a un sentiment d'impuissance de la part des citoyens des mauvaises pratiques (ex : remblayage) ou pertes d'usages des terres (1). C'est pour cela qu'il faut donner un sens à l'action locale pour agir à plus grande échelle (1) et la mobilisation citoyenne peut changer les choses d'autant que les nouvelles générations sont plus concernées (2). Par exemple, la mobilisation peut limiter des projets de développement domiciliaires (1). Toutefois la mobilisation à long terme peut être difficile et la conscience des enjeux environnementaux varient selon les régions et parfois va être très ponctuelle (2).

Les organismes de conservation sont importants pour la mobilisation sociale et il y a un besoin d'implication auprès des CA de ces organismes pour faire de nouveaux projets (2).

Conservation volontaire

Enjeux de la conservation volontaire

Termes : La conservation volontaire recouvre des pratiques diversifiées (2), un processus partiel (6)

La conservation volontaire est un concept qui n'est pas clair étant donné que les différentes options ne sont pas suffisamment connues (1). Plusieurs formes existent que ce soit une protection de boisé, une réserve naturelle en milieu privé ou une servitude de conservation (1). Même si la conservation volontaire peut être une protection à long terme (1), l'absence de contraintes fortes ne garantit pas sa pérennité (2). Il faudrait refaire le travail tous les 15-20 ans. La protection de la biodiversité ne peut pas seulement compter sur la conservation volontaire, car c'est un processus morcelé et beaucoup plus long qu'une réglementation (4). De plus, la

⁹ Vidéo explicative de l'Acadie Lab: <https://www.youtube.com/watch?v=sIsXeJYkJYI>

conservation volontaire n'est pas reconnue dans le Registre des aires protégées et éloignant un peu plus l'objectif de conservation de 17 % (2).

Les municipalités et la conservation volontaire

Termes : La conservation volontaire peut représenter une perte de revenu pour les municipalités (1), n'offre pas forcément de garantie de pérennité (2)

Pour les municipalités, la conservation volontaire peut réduire l'assiette fiscale (2). Il y a donc un double problème, d'une part les efforts actuels des municipalités ne sont pas reconnus, d'autre part, en cas de proposition d'achat significative ou de changement de conseil municipal, la vente ou la transformation peut être décidée (2). Pour contrer cela, les villes gagneraient à se servir de la servitude de conservation qui a un effet bouclier sur les changements de politique municipaux (1). La conservation volontaire de type servitude crée plusieurs avantages (pérennité, acceptabilité, impact) (1). Toutefois, les craintes liées à une servitude sont les mêmes que celle d'une réserve naturelle.

Pour un participant, la conservation volontaire est utile pour des corridors à l'échelle des municipalités ou MRC. Même si certaines contraintes peuvent en découler et il existe des fonds possibles en dédommagement (1). De plus, les organismes de conservation peuvent être mandatés par les municipalités pour rencontrer les propriétaires ou acquérir des terrains (1).

Le cahier de propriété

Termes : Pertinence du cahier de propriété (8), mais l'engagement peut être faible et très ciblé (3)

De nombreux participants montrent la pertinence du cahier de propriété (8). Ces cahiers sont bien accueillis par les propriétaires, car permettent de connaître la richesse et la diversité des propriétés, de comprendre pourquoi certains règlements sont imposés et de prendre de bonnes décisions. Souvent réalisés gratuitement par les organismes de conservation, ces cahiers sont le début d'un lien individualisé avec les propriétaires qui se fait à travers plusieurs services (offre d'atelier, suivi, offre de plantations). Cela permet un engagement à long terme des propriétaires.

Cela dit, il est plus facile d'avoir des déclarations d'intentions plutôt que des engagements plus contraignants (1). Pour un acteur municipal, les propriétaires sont surtout intéressés lorsque les services de conservation comme le cahier sont gratuits (1). Les cahiers concernent souvent certains territoires ciblés (proximité des parcs, cours d'eau, etc.) (1). Quand un citoyen achète une maison, on devrait lui fournir un cahier de propriété avec les réglementations municipales, donnant ainsi une vision globale de ce qu'il peut et ne pas faire dans sa propriété (1).

Les propriétaires et la conservation volontaire

Termes : La conservation volontaire est bien acceptée par les propriétaires (5), mais en dépend entièrement (7) et représente des coûts et un engagement complexe en cas de vente (4)

La conservation volontaire rencontre une meilleure acceptabilité sociale des propriétaires (3) et permet plus de flexibilité (1). Autrement formulé elle permet l'implication et la valorisation des acteurs tout en respectant la vision des propriétaires (1).

De nombreux participants trouvent l'outil pertinent, mais constatent que le résultat dépend entièrement du propriétaire (7). Soit c'est un frein à la revente (2), soit il est difficile de faire accepter et respecter une conservation volontaire lors d'un changement de propriétaire notamment en cas de servitude (2).

Les frais afférents (notaire, caractérisation, arpentage) au processus de conservation nécessitent d'être financés pour inciter à la conservation volontaire (2). Par exemple, la ville de Saint-Bruno rembourse certains frais. Toutefois, il existe des formes de conservation volontaire qui ne nécessitent pas d'actes notariés (1). Le don écologique, qui peut être l'aboutissement d'une démarche de conservation volontaire, est complexe notamment parce qu'il faut prouver la valeur écologique (1). C'est possible pour un organisme de conservation, mais plus difficile pour un propriétaire.

Présentation des résultats en Outaouais

Cadre de gouvernance et enjeux politiques

Cadre législatif :

Légitimité et performance du cadre législatif :

Termes : l'importance du cadre législatif (7), performance du processus (9)

L'atelier a permis de faire ressortir plusieurs aspects de la réglementation et de la législation. Tout d'abord, une grande partie des participants reconnaissent l'importance d'un tel cadre (7). Ils estiment que la législation est nécessaire pour le bien commun et pour la collectivité (3). Elle permet d'établir un cadre de protection des espèces, des écosystèmes et des paysages (1). Ce cadre fixe des balises minimales pour assurer la survie d'espèces sensibles (4), il permet également d'identifier certains usages néfastes aux écosystèmes (1) ou encore renseigne les propriétaires sur la conduite à tenir (1).

Les participants ont également reconnu le bon fonctionnement de ce cadre législatif (4) qui impose la production de plans régionaux (ex. milieux humides) (1), ils ont constaté la rapidité des prises de décisions (1) et la diversité des règlements en place (1). D'ailleurs, plusieurs lois et réglementations ont été citées comme étant de bons éléments, utiles et efficaces pour la conservation (ex. Loi n°132, traitant de la conservation des milieux humides et hydriques (1) ; Loi des espèces en périls (1) ; certains règlements municipaux comme ceux sur les bandes riveraines, les marges de recul, les restrictions pour la coupe d'arbres, les clôtures (1), ou sur les plans d'urbanisme (1)). De plus, le réinvestissement régional des sommes accumulées par ces réglementations a également été cité comme un élément important (1).

Toutefois, les participants ont mis en avant de nombreux points négatifs et limites au cadre législatif.

L'application défailante du cadre législatif

Termes : Manque d'application (7), Manque de ressources pour appliquer les lois (7)

Les principales critiques concernent le manque d'application de la réglementation (14). En ce sens, le manque de suivi (1), de contrôle (3), de ressources (humaines et financières (6)) pour

accompagner (1) et inciter (1) les propriétaires à appliquer la loi est mise en évidence. En effet, certains participants affirment que : « les propriétaires sont démunis face aux changements légaux, en particulier dans le monde municipal » (1) ou, « qu'il n'y a pas d'instance régional pour répondre à leurs question » (2).

Manque d'un cadre législatif clair, cohérent et propre à la conservation

Termes : Cadre trop complexe et difficile d'accès (3), Manque de cohérence et de clarté (10), Rejet du cadre (8)

En dehors des mesures d'application c'est le cadre en lui-même qui est critiqué. En effet, les participants décrivent un processus législatif lourd, complexe et flou (2), parfois couteux (1).

Un participant estime que pour le milieu municipal, la conservation en terre privée est une anomalie non prévue par le schéma de la MRC et les règlements d'urbanisme (1). De plus, le système de plainte est peu efficace, voir incompatible avec la conservation puisque les municipalités sont souvent en conflit d'intérêt (2). Il faudrait selon eux, produire un cadre législatif propre à la conservation en terre privée à l'instar des terres publiques mais mieux adaptés aux enjeux du terrain.

D'autre part, le manque de cibles précises et judicieuses à atteindre est mis en avant (2). En effet, deux participants estiment qu'il ne faut pas s'arrêter au chiffre de 17% du territoire à conserver fixé par le gouvernement mais qu'il faut pouvoir sélectionner des milieux et habitats pertinents et précis à conserver. En ce sens, certains participants s'étonnent qu'il n'y ait pas de réglementation dans les zones tampons autour des aires de conservation (1), qu'il y ait si peu d'action pour favoriser le rétablissement d'espèces à statuts précaires (1) ou bien encore que certaines espèces n'aient pas le bon statut de conservation (2). Enfin, certains règlements peuvent ne pas tenir compte des droits et des problèmes des autochtones (1).

D'autre participants rejettent plus clairement ce cadre législatif, qu'ils considèrent comme étant trop contraignant pour les municipalités et pour les propriétaires privées (2). Deux personnes estiment même qu'il ne devrait pas être présent en terre privée. Ces réglementations sont alors perçues comme une forme d'expropriation déguisée sans compensation monétaire ou en les empêchant de gérer leurs terres à leur façon (2). De plus, un participant propose d'adapter en premier la réglementation aux initiatives déjà mis en place par les propriétaires privées avant d'ajouter de nouvelles restrictions (1). Un participant propose même de faire évoluer le statut de propriétaire forestier pour qu'il ne soit plus fondé uniquement sur l'exploitation de la matière ligneuse (1) mais pour que l'on considère également l'importance des activités des propriétaires forestiers sur le plan de la conservation. Enfin, certains participants estiment que malgré le grand intérêt de la législation, cet outil n'est pas suffisant pour être source de changements comportementaux (2).

Perception de l'action gouvernementale

Vision et organisation des acteurs gouvernementaux

Termes : Critique délégation aux municipalités (3), Manque de coordination et hétérogénéité (2), Manque de volonté politique (2), Manque de reconnaissance de certains acteurs (2)

Le manque d'application d'un cadre légal propre aux enjeux de la conservation en terres privées est perçu par certain participant comme un manque de volonté politique pour conserver la biodiversité (2). Il en va de même quant au manque de moyens et de volonté de la part des municipalités pour accompagner les démarches de conservation (2). Un participant souligne d'ailleurs l'approche paradoxale des municipalités pour le secteur forestier puisque d'un côté elles tentent souvent de protéger ce secteur mais continuent de surtaxer les propriétaires forestiers en considérant ces terrains vacantes (1). De plus, le manque de directives territoriale homogènes entre les différentes MRC (1) ou encore d'ententes entre le MFFP et Le MELCC notamment pour le suivi des espèces en périls (1) sont également perçus comme des freins à la mise en place d'un cadre législatif cohérent et efficace.

Un participant a précisé que le gouvernement et la législation n'était pas toujours aidante pour les organismes de conservation dont les efforts et le leadership est souvent peu reconnu (1).

Lobbyisme et conflits d'intérêts

Termes : Critique facilité d'obtention dérogation (6), Baux incompatibles (1), Critique compensation (1)

La facilité d'obtention de dérogations pour de gros projets a été fortement soulignée par les participants lors de l'atelier. En effet, ils estiment que certain projet sont en inadéquation avec la conservation des milieux naturels tels que le développement de projets immobiliers, industriels, miniers ou encore l'autorisation par certaines municipalités de construction de chemins d'accès en zones humides qui sont facilement mises en place en contrepartie de compensations (7). De plus, le fait que ces mesures de compensations soient plus facile d'accès aux grands développeurs plutôt qu'aux petits producteurs forestiers renforce cette problématique (1) .

Manque de diffusions des informations

Termes : Mauvaise communication auprès des propriétaires (6), Méconnaissances de la réglementation des propriétaires (5), Utilité du centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (1)

Par ailleurs, une grande partie des acteurs a souligné l'importance de la diffusion des connaissances dans le processus législatif. En effet, cinq participants ont fait remarquer que les règlements spécifiques aux espèces fauniques ou aux bandes riveraines ou encore concernant les milieux humides n'étaient pas connus ou vagues pour les propriétaires, les agriculteurs et même bien souvent pour les municipalités (5). Ainsi, plusieurs participants estiment qu'il faudrait permettre aux acteurs de mieux comprendre l'intérêt de la législation afin de favoriser son respect et pour que ses lois ne soient pas uniquement perçues comme des contraintes (2). Pour cela, ils recommandent d'améliorer la communication et la diffusion d'information, d'éviter les messages trop complexes parfois considérés comme « universitaire » (4) et améliorer l'accès à l'information liées aux réglementations (1).

Aménagement du territoire

Avantages et constats positifs

Termes : Permet également le changement de pratique (1), Apporte de nouveaux enjeux (1), Beaucoup d'efforts (1), Intégrer divers usages (1), Une volonté des municipalités (1), Beaucoup d'organismes présents (1)

L'aménagement du territoire est un enjeu important en conservation que ce soit en terre privée ou publique. Les efforts, les ressources disponibles (taxes incitatives pour les municipalités, fonds gouvernementaux en faveur de la conservation) et l'essor de nouvelles ONG en conservation sont perçus comme de nombreux témoins de la volonté politique d'intégrer la conservation à l'aménagement territoriale (4). De plus, l'intégration de l'aménagement du territoire au processus législatif est perçue comme une démarche favorable pour la conservation puisque cela permet d'intégrer l'ensemble des intérêts et contraintes des usagers du territoire dans le processus (1). Cela permet également de déployer de façon plus systématique de bonnes pratiques puisque comme l'a fait remarquer un participant : « c'est mieux d'avoir des bonnes pratiques partout qu'un peu plus de conservation à certains endroits » (1).

Enjeux de l'aménagement du territoire

Termes : Améliorer la démarche (12), Manque de communication (3), Manque de gouvernance (9)

Plusieurs enjeux concernant l'aménagement du territoire ont été évoqués lors de l'atelier. Tout d'abord, un des participants précise que les démarches d'aménagement du territoire sont parfois absente au niveau municipal notamment dans le cadre de la protection des milieux forestiers rares (1). D'autres participants ajoutent alors que lorsque l'aménagement est pris en compte, sa mise en place est souvent difficile (3). En effet, ils soulignent les difficultés d'appliquer les grandes orientations d'aménagements dans les réglementations (1) et critiquent également le manque de planification et de méthode (3).

Enfin, le manque d'informations, de transparence et de connaissances à propos des réalités du terrain sont également des enjeux de taille pour développer ou conserver correctement le territoire (10). Par exemple, les propriétaires de grandes superficies de terres, se retrouvent souvent hors des périmètres d'urbanisation. Ce qui empêche certains projets de voir le jour, malgré la volonté de toutes les parties (1). Un participant soutient que parfois les dérogations accordées par les villes aux porteurs de projets concernant des milieux naturels sont pertinents, toutefois les villes peinent souvent à expliquer les tenants de leurs décisions ou à estimer clairement la hauteur des compensations. Enfin, même lorsque l'on prend en considération tous les usagers, le difficile arbitrage de valeurs sur un même territoire reste difficile à gérer (1).

Enfin, le modèle de gouvernance actuel concernant l'aménagement du territoire est critiqué par la plupart des participants qui estiment qu'il est à améliorer (5). En effet, une fois de plus, le manque de cohérence territoriale est mis en avant notamment à cause de la discontinuité

politique (1), des enjeux de collaboration entre ministères (1), dirigeants (1) ou organismes (1) et du manque de concertation (1).

Financement, fiscalité et compensation

Contraintes liées au financement

Financement insuffisant et processus défaillant

Termes : financement insuffisant (12), processus de financement défaillant (2), accès limité (2)

Le manque de moyens à court (7) et à long terme est une problématique récurrente, qui a été évoqué lors de tous les thèmes des ateliers. En effet, d'après plusieurs participants il manque d'incitatif pour la conservation mais également d'organismes de financements (5). De plus, les participants estiment que le financement devrait être plus rapide (1), mieux réparti entre les différents organismes de conservation (1) et plus facile d'accès pour tous (2).

Fiscalité des municipalités inadaptée

Termes : Pas de contraintes (1), Baisse de la valeur de la terre (1), Trop de dépendance aux taxes (1), Manque reconnaissances des avantages fiscaux (2), Manque de ressources (1), Municipalités ont des incitatifs possibles (taxes) (1), Manque de transparence dans l'utilisation des taxes (1).

De plus, une meilleure stratégie et un cadre législatif adapté aux enjeux des propriétaires (ex. : aucun cadre légal foncier propre à la conservation en terres privées) devraient permettre de favoriser ces financements (2). La fiscalité et l'abattement des taxes foncières en faveur des efforts de conservation est un enjeu central du financement. Un participant a d'ailleurs fait remarquer qu'il existe de plus en plus d'incitatifs gouvernementaux auprès des municipalités pour favoriser ce genre de pratiques (exemple en proposant des alternatives et en diversifiant les taxes) (1). Toutefois, les participants rapportent que la diminution des taxes est très mesurée. En effet, ils estiment que ces systèmes ne sont pas reconnus par toutes les municipalités (1) et les recettes ne sont parfois pas directement réinvesties dans les projets de conservation (1). De plus, un participant fait remarquer que la valeur des terres baisse lorsque des mesures de conservation sont mise en place alors que les taxes foncières restent inchangées (1). Ce a quoi un participant du milieu municipal a expliqué qu'il était de plus en plus compliqué d'offrir des avantages fiscaux aux propriétés conservées (1) à cause de l'ultra dépendance des municipalités aux taxes foncières (2) et que l'on constatait de plus en plus de grandes propriétés conservées pour de petites municipalités. Enfin, même lorsque les taxes sont réduites le système des crédits et des taxes pour les compensations de conservations ne convient pas à tous les propriétaires privées à la défaveur des petits propriétaires (1).

Leviers et recommandations liées au financement

Termes : Améliorer le processus de financement (5), Conserver par la valorisation des services écologiques (4), Fonds et financements existants (6), Augmentation des financements gouvernementaux (1)

Les participants ont évoqué de nombreuses recommandations pour améliorer le processus de financement. Tout d'abord certain d'entre eux estiment qu'il faut pouvoir soutenir les bonnes pratiques (1), créer des crédits d'impôt (1) ou valoriser, par le biais des taxes, la perte de valeur

des terres (1) ou encore valoriser monétairement les habitats fauniques exceptionnels sur un terrain (1). Plusieurs participants estiment qu'il faut mieux prendre en compte la valeur des écosystèmes dans l'attribution des financements (1) et cela passe par une meilleure connaissance locale (1)

Les financements doivent être sur plus long terme puisqu'il faut du temps pour mettre en œuvre des plans de marketing social, pour mobiliser les bons interlocuteurs et bien plus de temps encore pour faire changer les comportements (2).

Toutefois, plusieurs participants reconnaissent qu'il existe déjà de nombreux programmes de subvention (Conservation de la nature Canada, la Fondation de la faune du Québec, Climats municipalités, MAMH) (6) et que le financement du gouvernement pour la conservation en milieu privé a augmenté au cours des dernières années (1). Ils proposeraient alors de rassembler au même endroit les informations sur les fonds et options de financement pour améliorer leur disponibilité (1).

Compensation monétaire et les autres outils financiers

Termes : Critique des compensations (1) et du peu de compensations (2), Manque de compensation pour les municipalités (2), Outils déjà en place (8), Important (5)

La compensation financière est un outil perçu par de nombreux participants comme étant nécessaire (5) qu'il mérite de combiner à d'autres outils pour avoir un réel impact (1). D'après un participant, il est très parlant pour les propriétaires, mais insuffisant pour assurer une conservation à long terme. La principale critique des compensations financières est le manque de financements (2). Malgré d'avantage de programmes de financement (loi 42 et 48, fonds municipalité pour la biodiversité, bandes riveraines, ALUS) (4), d'après les participants, les compensations restent trop faibles (1) et difficiles à avoir (1). Une personne propose d'utiliser les crédits carbone comme une source de compensation potentielle (1). Plusieurs participants ont soulevé le questionnement de la responsabilité, qui paie et décide de l'octroi des compensations (1) ? Est-ce qu'il est bien judicieux que se soit les municipalités alors qu'elles sont prises dans un dilemme (avoir moins de taxes en favorisant la conservation) (1) ?

Perception de la conservation

Perceptions critiques

Méconnaissance de la conservation et de ses avantages :

Termes : Méconnaissance de la conservation (1), Manque de connaissances (1), La conservation n'est pas une cloche de verre (1)

Plusieurs participants ont fait remarquer que la plupart des propriétaires et des municipalités avaient des idées reçues concernant la conservation. Tout d'abord, un participant a montré que les méthodes de conservations étaient mal connues des propriétaires car, pour beaucoup d'entre eux, conserver signifie de laisser obligatoirement une parcelle « sous cloche », c'est-à-dire sans aucune intervention alors qu'en réalité il existe une diversité de méthodes de conservation avec des degrés variables d'interventions (1). D'après un autre participant, les municipalités ont parfois une perception faussée des enjeux de la conservation puisqu'elles considèrent que conserver mène irrémédiablement à un manque de taxes foncières (1).

Enjeux de responsabilité

Termes : Responsabilité pas clair (4), Pas les bons acteurs qui planifient (6), Mauvaise représentation de tous les acteurs en conservation (6), Trop de silos dans la gouvernance (2)

Les participants ont largement insisté sur la question fondamentale de la responsabilité de la conservation. Qui est responsable des efforts de conservations alors que les bénéfices sont pour l'ensemble de la population ? (4) Cette question est d'autant plus importante dans le contexte de l'aménagement en terres privées puisque les actions de conservation découlent des initiatives des propriétaires privées.

De plus, le modèle de gouvernance actuel est largement critiqué. Plusieurs participants se questionnent sur la légitimité des acteurs actuels pour planifier la conservation. Ils estiment que ce ne sont pas forcément les bons acteurs en charge de la planification des mesures de conservation (6) et que leurs rôles sont mal définis (4). En effet, d'après plusieurs personnes, dans de nombreux cas, la conservation est organisée indépendamment du contexte, des municipalités ou comme nous l'avons évoqué plus tôt de l'aménagement du territoire. La planification est souvent issue de la simple collaboration entre un organisme et un propriétaire.

De plus, les personnes en charge des plans de conservation ne sont pas toujours les bonnes. Un participant a fait remarquer au groupe que les techniciens étaient souvent peu impliqués dans le processus. Ce même participant a fait remarquer que parfois il n'y avait aucun environnementaliste pour participer à la prise de décision (1). Par ailleurs, d'après plusieurs participants, les MRC ne sont pas les acteurs les mieux placés pour assurer la gouvernance. En effet, un participant a tout d'abord mis en évidence l'absence de plan d'action clair pour la conservation établie par les MRC. De plus, leur pouvoir d'action est souvent limité au simple rôle de conseillère auprès des municipalités qui sont les seuls responsables de la gestion sur le terrain.

Leviers pour améliorer la perception de la conservation

Les défis de la communication

Termes : Recommandations (11), Manques d'information (3), Plan de communication défaillant (11), Message pas adapté (9)

La communication semble être un des leviers d'action les plus important pour améliorer la perception des acteurs de la conservation. Deux participants estiment qu'il n'y a pas assez de communication (2) et une autre estime que la communication n'implique pas assez le public (1). De plus, il manque d'un plan de communication clair (1) autant pour diffuser de l'information auprès du public que pour améliorer la coordination entre les organismes locaux (1). En effet, il existe de nombreux organismes communicants toutefois leurs rôles sont mal définis (2) et cela peut avoir des conséquences négatives sur la diffusion de messages clairs (1).

Une plateforme commune d'information a été suggérée de nombreuses fois pendant l'exercice pour remédier à la dispersion des informations et faciliter leur accès (3).

D'après un participant, le message communiqué par les différents organismes doit être vulgarisé et synthétique pour atteindre le public ciblé (1). Il doit également être tourné autour des bénéfices de la conservation, des leviers d'actions ou présenter clairement les réglementations (1). Il doit être « sur mesure », c'est-à-dire de plus en plus individuel (3) pour être de qualité. Enfin, il est nécessaire de choisir le bon messager (ex. Groupement Forestier Québec est l'interlocuteur privilégié de l'Initiative Corridors écologiques pour toucher les propriétaires).

Malgré toutes ces recommandations, le constat perdure sur le fait qu'il reste difficile de communiquer lorsque les perceptions des usagers sont différentes et que cela entraîne bien souvent des incompréhensions et parfois des conflits (1). Ce point mérite donc une attention particulière pour améliorer la communication.

Sensibilisation et éducation en matière de conservation

Termes : Manque d'efficacité (3), Manque d'outils et de stratégies (4), Manque de ressources humaines (1), Difficile d'atteindre des publics non concernés (3), Manque de prise en compte des propriétaires (1), Messages pas adaptés (3), De bons outils (7) Intérêt (7)

La sensibilisation et/ou l'éducation est un outil qui permet un changement profond des mentalités (3). Il est donc essentiel et peut être développé à une très large échelle (3). D'après plusieurs participants, c'est un outil riche et très rassembleur (1) même s'il est difficile d'atteindre ceux qui ne se sentent pas concernés (2). Toutefois, son efficacité fait parfois défaut puisque c'est un outil qui permet de travailler plus profondément sur les représentations et les comportements des acteurs, il nécessite plus de temps et de moyens que les autres outils. D'autres personnes ont d'ailleurs fait remarquer qu'il manque souvent d'un plan d'action pour mettre en place des actions de sensibilisation à grand échelle avec une stratégie mieux définie et des indicateurs de résultats pour atteindre des objectifs spécifiques (3). Le manque de sensibilisation et d'accompagnement pour les propriétaires privés a également été relevé (1).

Malgré tout, il existe de beaux exemples prometteurs dans ce domaine (les concours, les forêts-écoles...) qu'il ne faut pas hésiter à diffuser (7). Cet outil est complémentaire de nombreux autres outils comme la réglementation (1) ou encore la conservation volontaire (1).

Les acquis en faveur de la conservation

Termes : Des acteurs clés pour la conservation (9), De bons outils déjà existants (7)

Il y a de beaux exemples de gestion du territoire pour la conservation des milieux naturels (2) d'après les participants. Une diversité d'outils prometteurs qui font du lien entre deux systèmes de gouvernance habituellement distincts : la gestion du territoire et la gestion des mesures de conservation. À titre d'exemple, on peut citer : les Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMH), les parcs et aires protégées ou encore les cibles de conservation (17%-20%) (3). De plus, plusieurs organismes sont réellement porteurs et rassembleurs et ont pour mission de faire travailler ensemble les acteurs du territoire (1) comme les CRE (2) ou de nombreux organismes de conservation (1). Le terrain est également de plus en plus fertile pour le développement de projets de conservation puisque l'on constate une augmentation de la sensibilité des propriétaires privées aux milieux naturels (1).

De plus, une personne estime que la population est de plus en plus informée sur les enjeux de protection et cela facilite la mise en place des projets et des programmes de conservation. Une seconde personne ajoute que cela est d'autant plus vrai lorsque l'on est dans certains secteurs où les ONG sont très actives (1).

De nombreux acteurs ont d'ailleurs déjà reconnu l'importance de la communication et se dotent de moyens et de ressources nécessaires pour atteindre un large public (MRC, municipalités et ONG) (4). Un participant rapporte que les propriétaires privés sont d'ailleurs ouverts à recevoir de l'information concernant les milieux écologiques ou les pratiques de conservation (1). Enfin, le fait que des collaborations démarrent entre des organismes de conservation et des aménagistes forestiers (Conservation Nature Canada et Groupements forestiers du Québec) démontre qu'il existe bien des faisceaux de communication actifs (1).

Acceptabilité sociale et participation

Agir sur l'acceptabilité sociale et les pratiques de conservation

Des contraintes pour adhérer à la conservation

Termes : Difficultés administratives (1), Manque d'accompagnement (2), Producteurs ont peu de marge d'action (1), Beaucoup de compétition entre les organismes de conservation (1), Sentiment de conspiration (1), Bon message (3)

L'acceptabilité sociale est un enjeu central de la conservation qui est d'autant plus crucial en terres privées puisque les gouvernements ont moins de légitimité d'action. Une plus forte adhésion de l'ensemble des acteurs est donc requise.

D'après les participants, les propriétaires font face à différentes contraintes pour adhérer aux mesures de conservation. En effet, le peu de marge de manœuvre pour assurer leur gagne-pain (1) peut parfois limiter leur volonté d'action tout comme les difficultés administratives (1) auxquelles ils se heurtent parfois (1). Pour qu'ils prennent part aux démarches de conservation la plupart des participants ont fait remarquer que les propriétaires ont besoin d'un accompagnement stable et à long terme afin d'établir un lien de confiance (2). Trois personnes recommandent de partir du propriétaire pour mettre en place des mesures de conservation adaptées, d'user du bon interlocuteur et message pour assurer l'implication des propriétaires privés (3). Si l'on n'arrive pas à impliquer directement les propriétaires dans les démarches de conservation, un autre participant estime qu'il faudra alors une grande volonté pour prendre des initiatives de conservation ou la présence de milieux naturels à très haute valeur écologique (1).

Conflits et limitations d'usages

Termes : Pas assez de concertation (1), Pas assez de considération pour la conservation (1), Changement politique rend instable les lois (2), La peur des environnementalistes freine les discussions (1), Manque d'outils pour faire valoir sa parole (1) Manque de vision commune (1), Manque de ressources (1)

De plus, le cadre relationnel et humain peut parfois être vécu comme défavorable à la conservation. Deux participants estiment que cela est notamment dû à de fortes pressions politiques et au manque d'espace d'expression et d'accompagnement lorsqu'il y a des

contestations (2). Un autre participant ajoute qu'il manque de ressources pour entendre les revendications des communautés, notamment dans les municipalités (1).

Enfin, les conflits d'intérêts liés à l'usage de la forêt sont bien présents et cristallisent les espaces de décisions notamment faute d'une conception commune des acteurs (1). Quels sont alors les lignes directrices, les objectifs clairs rassembleurs (1) ? Faut-il communiquer différemment pour faire changer cela (mettre en avant le discours gagnant-gagnant adapté à tous) (1) ? Ou créer des outils efficaces pour améliorer la gouvernance ? La nécessité de faire preuve d'ouverture d'esprit est un autre élément mis en évidence, autant pour les décideurs que pour la population. L'équilibre est difficile entre les intérêts collectifs et les intérêts personnels.

Des outils en faveur de l'adhésion des acteurs aux pratiques de conservation

La concertation : avantages et contraintes

Termes : Manque d'outils adaptés (8), Manque de stratégie (3), Avantages (12), Recommandations (17)

Pour agir sur l'acceptabilité sociale et améliorer l'adhésion des acteurs, la participation est présentée comme un outil intéressant. La mobilisation des citoyens via des exercices de concertation est ainsi un enjeu essentiel qui fait partie des composantes du développement durable (3). Nombreux sont les aspects positifs de la concertation mis en évidence lors des ateliers. En effet, d'après les participants, cela permettrait : d'impliquer l'ensemble des acteurs, de sonder les opinions, d'améliorer la communication (1), les connaissances et la gouvernance (1). La concertation permet également de faire des retours sur les réalités du terrain et de les confronter aux lois et aménagements (2) afin de les rendre plus cohérentes. Plusieurs participants estiment qu'il est primordial de briser les silos entre les acteurs clés (les organismes gouvernementaux, les organismes environnementaux, forestiers, récréatifs et les chercheurs) (7) et que la concertation peut permettre cela.

Toutefois, dans les faits, la concertation est trop peu souvent mise en place (2) et reste à améliorer (1). Cela est notamment dû au manque d'intérêt politique d'inclure réellement l'ensemble des acteurs dans cette démarche (2) et de les restreindre à la consultation sans les impliquer dans les décisions (3) (parfois expliquer par la crainte de se trouver face à un public récalcitrant peu éduqué en matière de conservation (1)). Certains propriétaires redoutent également ces concertations, de peur de devoir livrer un combat sans fin avec les environmentalistes (1). De plus, la concertation est souvent perçue comme chronophage et demande de nombreuses ressources (2).

Pour faire face aux contraintes de la concertation, et tout de même tendre vers un modèle de gouvernance plus partagé, les participants ont suggéré : 1) d'améliorer la représentativité des propriétaires privés et des groupes sous-représentés (2), 2) de viser d'avantage sur l'engagement via une vision commune et un plan d'action (local et global), 3) d'améliorer la communication lors de ces échanges (informer et sensibiliser les propriétaires à l'importance de protéger les milieux naturels, communiquer rapidement et efficacement, développer des outils pour entendre les diverses opinions et démontrer les gains). Il faudrait également d'après eux continuer d'appuyer financièrement les organismes qui font office de catalyseurs (1)

comme c'est déjà parfois le cas pour les municipalités (FFQ et autres) (1). Enfin, il faut aller plus loin que la concertation, il faut miser sur l'engagement de chacun et définir un plan d'action avec des objectifs, priorités et actions clairement définis. Les plans régionaux des milieux humides et hydriques favorisent la mobilisation de différents acteurs et il serait possible d'aller plus loin pour d'autres milieux naturels (1).

La conservation volontaire : avantages et contraintes

Termes : Efficacité et intérêt de l'outil (9), Limites du processus (5), Manque de financement (2), Manque de reconnaissance (4), Centraliser l'information (1), Peu connu (3)

La conservation volontaire est un autre outil discuté lors de l'atelier qui vise à impliquer d'avantage les participants dans les pratiques de conservation. D'après un participant la conservation volontaire est plus efficace pour la conservation (1) que la sensibilisation. Sa mise en place aurait d'après lui un effet plus rapide et concret. Cependant, d'autres participants estiment qu'elle ne rassemble pas autant la population (1), mais qu'elle intéresse plus souvent les propriétaires (1) car ils sont au centre du processus (1). Toutefois, c'est encore un outil peu connu (3), complexe pour plusieurs options de conservation ou lorsque l'on n'est pas accompagné (4). De plus, un participant rapporte qu'il faudrait plus d'études précises du terrain pour mettre en place ce type de conservation et plus de cas par cas (2) car il y a souvent des particularités qu'il faut considérer (2)

Le financement reste la principale contrainte de l'adoption de ce genre de pratiques puisque le processus reste coûteux (les propriétaires doivent déboursier des frais pour les consultants, l'arpentage, les notaires). Bien qu'il existe aujourd'hui des programmes de financements destinés au développement de la conservation volontaire (1), il manque de financements à long terme (1) et d'incitatifs (ex. recommandation de crédits d'impôt sur 10 ans). Enfin, plusieurs participants montrent qu'il y a un manque de reconnaissance pour les propriétaires et les organismes qui prônent la conservation volontaire (2) alors que ces gens sont des exemples (2).

Enfin, une personne propose de regrouper tous les propriétaires privés qui ont adopté la conservation volontaire afin de les faire connaître, de mieux cibler les ressources et les sources de financement disponibles et de favoriser les échanges d'information (1).

Synthèse des forces et faiblesses pour chaque outil discuté lors de l'atelier

A la suite des ateliers en Outaouais, une synthèse comparative des outils de conservation proposés lors des ateliers a été réalisée. Elle est présentée dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Comparatif des outils discutés lors de l'atelier d'après le discours des participants. Les cases vides correspondent aux données manquantes (c'est-à-dire qu'aucun commentaire n'aura été fait sur le sujet lors de l'atelier).

Caractéristiques des outils	Sensibilisation & éducation	Conservation volontaire	Compensation financière	Réglementation & législation
Nécessaire	-	-	Oui	Oui
Facile d'accès	Oui	-	-	-
Efficacité	Long terme		Court terme	
Échelle d'impact	Large	Restreint	Restreint	Large
Rassembleur	Oui		Non	
Peu connu	-	Oui	Oui	Oui
Intéresse les propriétaires	non	Oui	Oui	-
Manque d'accompagnement	Oui	Oui	Oui	Oui
Manque de ressources	Oui	Oui	Oui	Oui
Financement existant	Oui	Oui	Oui	Oui
Manque de centralisation de l'information	-	Oui	Oui	-
Manque de reconnaissances des actions en place	-	Oui	-	Oui
Message pas adapté	Oui	Oui	-	Oui

On peut ainsi constater qu'il n'y a pas d'outil idéal, qu'ils sont très performants dans certains cas particuliers mais que la combinaison des différents outils reste l'approche la plus intéressante pour la conservation en terres privées. Toutefois, les outils doivent être perfectionnés pour permettre de faire face aux enjeux actuels.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET COMPARAISONS

Au cours des trois ateliers, les échanges ont porté sur des thématiques semblables (« **cadre de gouvernance et les enjeux politiques** » ; « **financement, fiscalité et compensation** », « **perception de la conservation** » ; « **acceptabilité sociale et participation** »). Le nombre d'interventions en fonction des quatre thèmes, pour chacun des ateliers, est relativement comparables entre les trois régions, mais nous pouvons aussi voir certaines différences (Figure 8).

Les interventions des acteurs sont distribuées de manière assez homogène entre les quatre différentes thématiques. Le « **cadre de gouvernance et les enjeux politiques** » est la thématique qui a suscité le plus grand nombre d'interventions (31% en moyenne ; Figure 8). Trois sous-thèmes ont été extraits pour mieux comprendre ce thème : Le cadre législatif, La perception de l'action gouvernementale et L'aménagement du territoire (Figure 8). En comparaison, le thème « **financement, fiscalité et compensation** » est celui qui a suscité le moins d'intérêt (en moyenne 17% des interventions concernent ce thème ; Figure 8). Deux sous-thèmes ont été extraits pour mieux comprendre les spécificités de ce thème : Contraintes liées au financement et Compensation financière. Les thèmes « **perception de la conservation** » et « **acceptabilité sociale et participation** » représentent respectivement 25% et 27% des interventions en moyenne (Figure 8). Pour le thème « **perception de la conservation** », deux sous-thèmes ont été extraits : Perceptions critiques et leviers pour améliorer la perception de la conservation. Finalement, pour le thème « **acceptabilité sociale et participation** », trois sous-thèmes ont été extraits : Enjeux sectoriels et conflits d'usages, Agir sur l'acceptabilité sociale et les pratiques de conservations et outils qui favorisent l'acceptabilité sociale.

Toutefois, dans le détail, nous voyons des différences dans les préoccupations et nombre d'interventions entre les régions administratives en fonction des thèmes et des sous-thèmes (Figure 8). À titre d'exemple, les enjeux liés à l'aménagement du territoire ont été peu abordés en Chaudière-Appalaches comparé aux deux autres régions (Figure 8) tandis que les enjeux sectoriels et les conflits d'usages ont été fortement abordés en Chaudière-Appalaches mais très peu dans les deux autres régions (Figure 8).

Aux vues de cette analyse on peut conclure que l'atelier de la Montérégie a été dominée par des échanges traitant du cadre de gouvernance et des enjeux politiques (36%). En Outaouais, les ateliers ont également tourné autour des questions de cadre de gouvernance et des enjeux politiques (32%) et de la perception de la conservation (28%). Enfin, en Chaudières-Appalaches les interventions des acteurs ont été réparties de façon un peu plus homogène entre tous les thèmes mais l'acceptabilité sociale et la participation a été plus fortement abordé (31% ; Figure 8).

Ainsi, l'étude rapide du nombre d'interventions en fonction des ateliers illustre bien qu'il existe de grandes similitudes d'enjeux pour les trois régions étudiées mais qu'il reste des spécificités

notables. L'analyse comparative des propos recueillis permet d'étayer ces premiers constats et de faire ressortir les similitudes et points convergents mais également les distinctions.

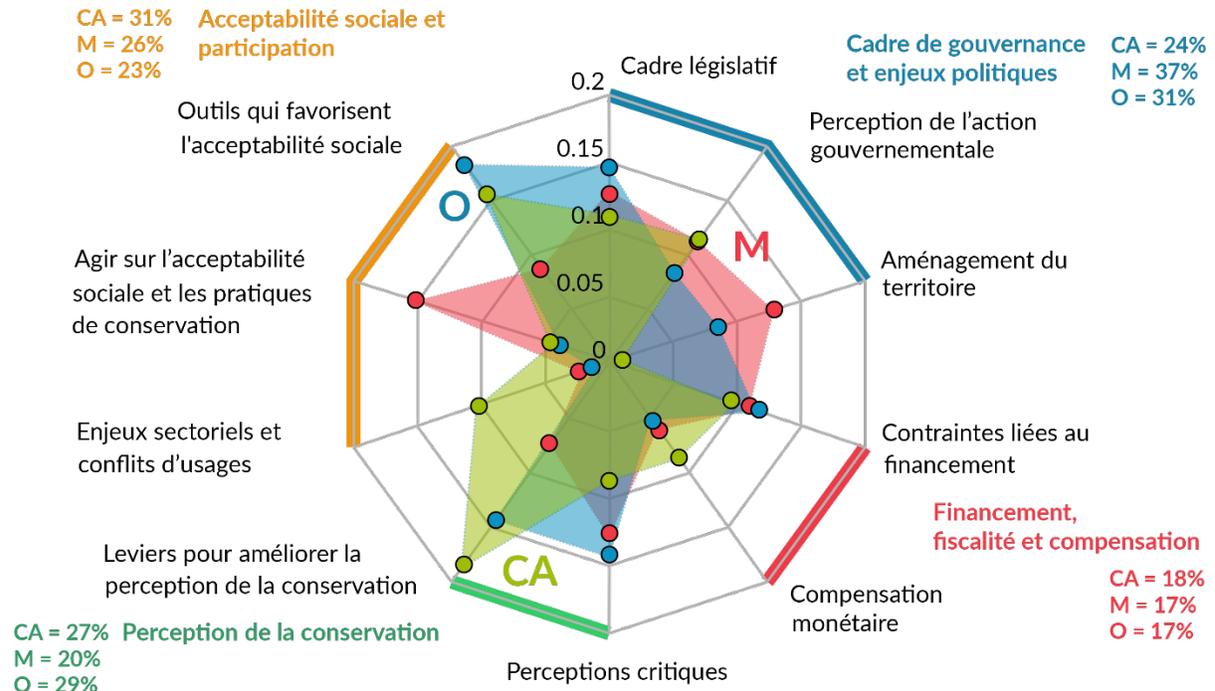


Figure 8 : Graphique radar représentant le pourcentage d'items narratifs colligés lors des discussions (notes) en fonction des quatre thèmes et des 10 sous-thèmes dans les trois régions administratives (CA = Chaudière-Appalaches représenté en vert, M = Montérégie, représenté en rouge, O = Outaouais, représenté en bleu).

Similitudes, points convergents et différences

Cadre de gouvernance et enjeux politiques

Cadre Législatif

Thèmes : *Légitimité du cadre législatif ; Risques de l'approche législative ; Application défailante du cadre législatif*

Les participants des trois ateliers s'accordent sur l'importance d'un cadre législatif contraignant en soi, mais aussi sur les lacunes et les limites du système législatif et réglementaire en place (CA = 11%, M = 12% et O = 15% ; Figure 8). Bien que les motifs de critiques soient diversifiés (manque de ressources, législation parfois non-adaptée), le besoin d'une meilleure application et de plus de moyens alloués au suivi de la loi est clairement exprimé par les participants.

Gouvernance

Thèmes : *Perception de l'action gouvernementale (exemplarité et cohérence de l'action publique) ; Vision et organisation des acteurs gouvernementaux ; Gouvernance locale (rôle des acteurs municipaux et régionaux)*

Ici aussi, les participants s'entendent sur le manque d'une vision gouvernementale claire pour la conservation des habitats (CA = 11%, M = 11% et O = 8% ; Figure 8). Une meilleure cohérence dans les politiques publiques est souhaitée dans les trois régions. Les participants ont ainsi recommandé de définir des objectifs précis et de mettre en place une bonne coordination intergouvernementale afin de clarifier le cadre d'action en conservation.

L'obligation d'exemplarité du gouvernement en matière de gestion de la conservation en terres privées équivalente à la gestion des terres publiques est un élément qui est ressorti dans l'ensemble des discussions.

De plus, la gouvernance actuelle et notamment le rôle des acteurs régionaux et municipaux est critiqué dans les trois régions. En effet, un consensus assez clair est présent autour du fait que la fiscalité municipale est inadaptée aux enjeux de conservation. Le modèle de fiscalité basé sur les taxes foncières est un facteur désincitatif aux pratiques de conservation pour les municipalités.

Aménagement du territoire

Thèmes : Pression de l'urbanisation et du développement régional, outils de planification territoriale, mieux intégrer la conservation à l'aménagement du territoire

Enfin, les outils d'aménagement du territoire et le zonage ne sont pas suffisamment utilisés pour favoriser la conservation par les municipalités et les MRC. Ici, cet enjeu a été discuté en profondeur en Outaouais et en Montérégie, mais un peu moins en Chaudière-Appalaches (CA = 1%, M = 13% et O = 9% ; Figure 8). Les participants souhaitent donc une meilleure intégration de la conservation dans les enjeux territoriaux, les corridors écologiques ou trames constituent des opportunités d'améliorer la connectivité des écosystèmes. Les récentes actions pour la protection des milieux humides et hydriques sont accueillies favorablement bien que certains craignent que cela puisse se faire au détriment d'autres écosystèmes.

Financement, fiscalité et compensation

Contraintes liées au financement

Thèmes : Contrainte liées aux financements (financement insuffisant, processus de financement défaillant)

En général, les participants des trois ateliers mentionnent le manque de financements et de conditions d'accès trop restrictives ou complexes, et ce, malgré le fait qu'ils reconnaissent l'existence de nombreux programmes de financement (CA = 10%, M = 11% et O = 11% ; Figure 8). Les ateliers ont fait émerger diverses recommandations liées au financement (ex. centralisation des fonds, accompagnement des demandeurs, considération de la valeur économique des écosystèmes conservés).

Compensation financière

Thèmes : Leviers et recommandations pour le financement ; compensation monétaire

Notons également qu'au cours des trois ateliers la compensation monétaire a été citée comme un outil central pour accompagner le déploiement de politiques de conservation. Néanmoins,

les avis convergent quant aux améliorations nécessaires du dispositif de compensation (CA = 9%, M = 6% et O = 5% ; Figure 8).

Perception de la conservation

Perceptions critiques

Thèmes : Méconnaissance de la conservation et ses avantages, Lacunes et enjeux de la communication, communication en silo

La perception des enjeux liés à la conservation en terre privée fait ressortir dans toute les régions un manque de connaissances des justifications et des avantages de la conservation de la part de la population ou des élus. De nombreux préjugés défavorables envers la conservation sont courants. La communication semble être un élément central pour améliorer les politiques de conservation. Souvent critiquée, car organisée en silos, une meilleure communication à toutes les échelles (gouvernements, les municipalités, organismes de conservation) est attendue dans les trois régions où se sont déroulés les ateliers (CA = 8%, M = 13% et O = 14% ; Figure 8).

Leviers pour améliorer la perception de la conservation

Thèmes : Meilleure diffusion des connaissances et des outils, défis de la sensibilisation et de la communication

Par ailleurs, il y a un besoin d'accroître la diffusion des pratiques, des outils et des réussites afin de convaincre de l'intérêt de la conservation. Les pratiques de sensibilisation sont indispensables étant donné leurs nombreux avantages, toutefois c'est un travail de long terme aux résultats incertain et qui nécessite un engagement important et bien ciblé (CA = 19%, M = 7% et O = 14% ; Figure 8).

Acceptabilité sociale et participation

Enjeux sectoriels et conflits d'usages

Thèmes : Conflits entre agriculture et conservation, pratiques forestières, compétition entre les organismes

Les discussions permettent de voir que l'acceptabilité sociale reste très partielle. Il y a encore plusieurs conflits d'usages qui limite l'acceptabilité sociale de la conservation. Les producteurs agricoles et forestiers perçoivent encore négativement la conservation d'habitats fauniques sur leurs terres et aimeraient une meilleure harmonisation des programmes et une meilleure conciliation des usages. Ces enjeux ont été abordés en Chaudière-Appalaches, mais très peu dans les deux autres régions (CA = 10%, M = 2% et O = 1% ; Figure 8).

Agir sur l'acceptabilité sociale et les pratiques de conservation

Thèmes : Acteurs clés, accompagnement nécessaire, améliorer la concertation, participation

Les organismes de conservation peuvent jouer un rôle clé pour améliorer l'acceptabilité sociale des mesures de conservation des habitats fauniques en terres privées, mais il faut leur donner les moyens. Le rôle à part entière des propriétaires dans les démarches de conservation est mis en évidence dans les trois régions (CA = 5%, M = 15% et O = 3% ; Figure 8).

Conséquemment, plus d'efforts doivent être investis pour rejoindre les propriétaires fonciers, notamment dans une démarche qui les implique davantage, en co-construction ou en considérant au mieux leurs perceptions et facteurs de choix déterminants. Les actions qui favorisent la concertation sont importantes, tout comme le partage du travail en conservation réalisé par les différents types d'acteurs.

Outils qui favorisent l'acceptabilité sociale

Thèmes : Conservation volontaire, concertation, cahier du propriétaire

Enfin, l'enjeu de la conservation volontaire est un sujet qui rejoint la majorité des participants de façon consensuelle pour ses aspects positifs malgré une conscience des limites (diversité des pratiques, actions partielles, superficies restreintes, effets à long terme incertains ; CA = 16%, M = 9% et O = 18% ; Figure 8). Cet outil a dominé les discussions dans les trois régions administratives.

Spécificités de chaque atelier

Les perceptions des acteurs dans ces trois ateliers sont très ressemblantes, c'est pourquoi afin de mettre en lumière les spécificités de chaque région, cette partie sera consacrée aux nuances ou à la proportion différente des sujets abordés d'un atelier à l'autre.

Chaudière-Appalaches

Les participants en Chaudière-Appalaches insistent davantage sur le devoir d'exemplarité du gouvernement du Québec, notamment concernant les actions de conservation en terre publique, regrettant qu'il n'y ait pas davantage de cohérence entre les pratiques du gouvernement ou des entreprises publiques et les actions souhaitées en milieu privé.

L'enjeu des inégalités économiques et la considération des populations à faible revenu dans les mesures incitatives à la conservation sont soulevés spécifiquement. Il semblerait qu'en Chaudière-Appalaches, la conservation soit davantage perçue comme un frein au développement économique ou à la génération de revenus liés à l'exploitation des ressources. D'ailleurs, les participants sont davantage réticents à l'ajout de nouvelles contraintes dans cette région.

En Chaudière-Appalaches, les dynamiques antagonistes avec certains enjeux agricoles et forestiers sont mises de l'avant, telles que les enjeux de zonages et le besoin de conciliation avec la CPATQ. Les acteurs forestiers semblent demander une meilleure considération et davantage d'accompagnement notamment fiscal pour favoriser la conservation.

Montérégie

Les acteurs de Montérégie soulignent particulièrement les silos de l'action gouvernementale en matière de conservation. Ils insistent sur le fait que l'engagement politique en conservation est très limité par des cycles électoraux et demandent davantage de mesures pour pérenniser les actions de conservation. Les pressions sur les territoires d'intérêt comme les habitats fauniques semblent plus présentes en Montérégie, que ce soit celle des promoteurs pour l'urbanisation ou celle des changements climatiques.

Les participants en Montérégie mentionnent en particulier les risques juridiques associés à la conservation et l'importance de la diffusion de la nouvelle jurisprudence dans le domaine. Les échanges montrent également qu'il y a des problèmes de mobilisation des publics. Les enjeux agricoles sont d'ailleurs très présents sur ce territoire et la mobilisation des agriculteurs est une problématique considérable. D'autant que le besoin de concilier conservations et usages non dommageables prend une place importante dans les échanges sur ce territoire. A la différence des deux autres ateliers, les enjeux communicationnels, c'est-à-dire disponibilités de l'information, centralisation des données, revient dans une moindre mesure.

Outaouais

L'atelier en Outaouais a permis de faire ressortir plusieurs spécificités de la région.

Tout d'abord, les acteurs du territoire approuvent le besoin d'un cadre législatif qui doit être clair et surtout propre à la conservation en terre privée. Ce cadre clair fait écho au manque de cohérence, de transparence ou de continuité politique quant à la gestion des écosystèmes en terre privée. L'accompagnement des acteurs, que ce soit, pour accéder aux financements, pour acquérir des connaissances sur les pratiques de conservation ou encore pour comprendre le rôle des différents acteurs présents est un élément qui revient fortement en Outaouais. De plus, cela va de pair avec un très fort besoin de communication entre les acteurs mais également de diffusion de connaissances et de données produites par les divers organismes du milieu. Plusieurs participants ont d'ailleurs suggéré d'augmenter les financements pour des projets centrés sur la communication. Par ailleurs, la question de la responsabilité de la conservation est un sujet saillant des échanges en Outaouais. A la différence des autres ateliers, cette question reste plus polémique et bien que l'ensemble des acteurs s'accordent sur le fait que la conservation des écosystèmes est considérée comme faisant partie du bien commun, les acteurs ne s'accordent pas sur les responsables et la légitimité de financements publiques. Enfin, un aspect particulier de l'atelier réside dans une plus grande part de constats positifs (un cadre législatif performant, de nombreux outils, des acteurs variés et actifs) et bien que ce soit également le cas dans d'autres régions, cet aspect reste plus marqué en Outaouais.

Limites

Cette étude fournit un instantané de la perception des acteurs participants et présente certaines limites. Cette méthode permet d'accéder à un important éventail d'expériences et de perspectives, mais limite la profondeur de l'information recueillie. Le format des ateliers a incité les participants à débattre sur des sujets diversifiés. Toutefois, l'orientation des ateliers et des sujets de discussion ont nécessairement orientés les débats. Cependant, le temps de parole conséquent et le constat d'une redondance d'idées (principe de saturation de nouveaux éléments) semblent nous indiquer que la structure des ateliers n'a pas été trop contraignante. De plus, une autre conséquence logique du format des ateliers est le caractère assez général des propos en lien avec la conservation qui en ressort. Nous pensons que plusieurs participants auraient la capacité de détailler chacune de leur position dans un contexte circonstancié.

L'analyse des discours en fonction de l'occurrence a permis de mettre en évidence de manière très exhaustive l'ensemble des perceptions des acteurs, toutefois cette approche donne une importance similaire à toutes les idées, or, cela n'est pas forcément le cas. Un travail supplémentaire d'approfondissement des ateliers permettrait l'identification du poids des enjeux inhérents à chacun des territoires, et ce, afin de produire une lecture plus précise des problématiques liées à la conservation en terre privée.

Soulignons également que malgré une bonne diversité des catégories d'acteurs, une faible participation de représentants gouvernementaux, une participation limitée des propriétaires et une représentation majoritaire des acteurs municipaux ou travaillant sur les enjeux de conservation (organismes de conservation ou organisations environnementales) tendent probablement à faire ressortir davantage de constats convergents que les perspectives plus conflictuelles. Enfin, une relative hétérogénéité dans les prises de notes qui n'a pas permis d'avoir exactement le même niveau de détails entre tous les groupes de discussion. Une fois encore, un portrait plus précis de la situation nécessiterait un travail d'entrevue spécifique (par exemple semi-dirigés) ou des consultations poussées avec les différents acteurs ou l'expression par les catégories d'acteurs des positions respectives à des questions et enjeux clairement identifiés.

CONCLUSION

La conservation des habitats fauniques en terres privées dans le sud du Québec fait face à de nombreux enjeux sociopolitiques, économiques et culturels, dont plusieurs ont été identifiés dans des études précédentes (Bissonnette et coll., 2018). Les consensus qui émergent sur plusieurs enjeux de taille sont à même d'orienter positivement les futures actions en conservation au Québec si leur prise en compte est effective. La diversité des propos recueillis dans les trois régions ciblées démontre également certaines spécificités régionales et locales qui exigeront des stratégies se déclinant à différentes échelles. En somme, la mobilisation des acteurs régionaux lors des ateliers réalisés démontre la volonté des parties prenantes de partager leurs expériences et de travailler en concertation avec l'ensemble des intervenants concernés.

Si les décisions en matière de conservation gagnent à être orientées par les meilleures connaissances scientifiques, dans bien des cas, les arbitrages nécessaires entre diverses utilisations du territoire poussent la conservation dans le domaine de la politique. La conservation des habitats fauniques en domaine privé ne peut être considérée comme un problème technique avec des paramètres déterminés. **En effet, en tant que question écologique, autant que sociopolitique, la conservation dépend de connaissances et d'analyses pointues des réalités humaines et de leurs institutions sociales.** En cela, les méthodologies qualitatives en sciences sociales demeurent hautement pertinentes afin de brosser un portrait des positions et des représentations des parties prenantes de la conservation, afin de mieux orienter les actions. Comme l'ont mentionné les participants aux ateliers, pour poursuivre et intensifier les efforts en matière de conservation, un engagement à long terme des autorités compétentes et des solutions adaptées aux différentes réalités dynamiques s'impose.

BIBLIOGRAPHIE

- Balmford, A., Bennun, L., Ten Brink, B., Cooper, D., Côté, I. M., Crane, P., & Walther, B. A. (2005). The convention on biological diversity's 2010 target. *Science*, 307(5707), 212-213.
- Bissonnette, J. F., Dupras, J., Messier, C., Lechowicz, M., Dagenais, D., Paquette, A. & Gonzalez, A. (2018). Moving forward in implementing green infrastructures: Stakeholder perceptions of opportunities and obstacles in a major North American metropolitan area. *Cities*, 81, 61-70.
- Bissonnette, J-F., Dupras, J. et Blouin, D. (2017). Comment favoriser les infrastructures dans le Grand Montréal ? Une analyse des opportunités et des contraintes relatives à leur développement. ISFORT, Fondation David-Suzuki, CSBQ.
- Chan, C.F., Coppens, C., Boisjoly, L., et Baillargeon, C.A. (2015). Étude économique régionale des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques sur le fleuve Saint-Laurent : volet eaux municipales. Rapport présenté à la Division des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada, au Gouvernement du Québec et à Ouranos. Montréal, AECOM.134p.
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO). Répertoire des organismes en environnement pour l'Outaouais : ensemble, facilitons le développement durable en Outaouais. [:rapport], [Gatineau].
<https://static1.squarespace.com/static/56460876e4b040eb3150fb1c/t/57fe9137beafb19c4d4208f/1559052515111/R%C3%A9pertoire+des+organismes+en+environnement+-+WEB.pdf>
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO). La conservation de la biodiversité en Outaouais : Contexte d'intervention et bilan. [: rapport], [Gatineau], [À paraître courant 2021] du réseau d'aires protégées au Québec - Période 2002-2009 », 41p.
- Gratton, L., et Hone, F. (2006). Les défis de la forêt privée : la conservation, l'utilisation durable de la forêt et l'écotourisme. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 25(25-3), 30-35.
- Hsieh, H. F., & Shannon, S. E. (2005). Three approaches to qualitative content analysis. *Qualitative health research*, 15(9), 1277-1288.
- Institut Statistique du Québec. (2021). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions. Site internet consulté le 09-02-2021. URL <<https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/07>>
- Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), Díaz, Sandra, Josef Settele, Eduardo Brondízio, Hien T Ngo, Maximilien Guèze, John Agard, Almut Arneth, et al. (2019) Summary for Policymakers of the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services – Unedited Advance Version, 39p.
- Knight, R. L. (1999). Private lands: the neglected geography. *Society for conservation Biology. Conservation Biology* 13, 223-224.

- MacDonald, D.W., Feber, R. (Eds.), 2015. Wildlife Conservation on Farmland: Two volume set. Oxford University Press, Oxford, New York
- Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. (1996). Qualité des eaux du bassin de la rivière des Outaouais. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques. Consulté le 09-02-2021. URL < <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/regions/region07/07-outaouais.htm>>
- Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Portrait socio-économique de l'Outaouais. Site internet consulté le 09-02-2021. URL < http://www.environnement.gouv.qc.ca/regions/region_07/portrait.htm
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec. 2021. Aires protégées au Québec. Carte interactive, région de l'Outaouais. Repéré à <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>.
- Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. 2018. La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence. Principales options de conservation légale pour les propriétaires de terrains privés. 12 p.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). (2021). Espèces fauniques menacées ou vulnérables. Site internet consulté le 09-02-2021. URL < <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/especes-menacees-vulnerables>>
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs- MFFP (2015). Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques (4^eédition), Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel, 41p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs -MDDEP (2010). « Portrait Réseaux des milieux naturels protégés. Le répertoire des sites de conservation volontaire du Québec. Consulté le 20 janvier 2021, sur <https://rmnat.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=e5ad4606da4048a8abbfbfe3f823a016>
- Norton, D.A., 2000. Editorial: Conservation Biology and Private Land: Shifting the Focus. *Conservation Biology* 14, 1221–1223
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). Chapitre 11 - L'analyse thématique. Dans : , *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 231-314). Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0231>"
- Sattler, C., & Nagel, U. J. (2010). Factors affecting farmers' acceptance of conservation measures—A case study from north-eastern Germany. *Land Use Policy*, 27(1), 70-77.
- Schenk, A., Hunziker, M., & Kienast, F. (2007). Factors influencing the acceptance of nature conservation measures—A qualitative study in Switzerland. *Journal of environmental management*, 83(1), 66-79.

Tanguay, L., Bissonnette, J. F., Turgeon, K., & Calmé, S. (2021). Intervention levers for increasing social acceptance of conservation measures on private land: A systematic literature review and comprehensive typology.

Tardif, B. et Lavoie, G. et Lachance, Y. (2005). *Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables*. [Publication gouvernementale]

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des catégories (enjeux)

Lieu	Thèmes et sous-thèmes	Codes de références	Termes
Chaudières-Appalaches	1.1- Cadre de gouvernance et enjeux politiques		
	1.1.1- Cadre législatif	Légitimité d'un cadre législatif	Pertinence d'un cadre législatif contraignant (8), efficacité normative de la législation (3)
		Risques de l'approche législative	Crainte d'une législation contraignante (4), mésadaptée ou insuffisamment financée (2)
		Redéfinir les statuts de conservation	Définition des aires protégées et mesures de conservation associées (5), cohérence de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (1)
		L'application défaillante du cadre législatif	Législation faiblement appliquée pour la majorité (6), manque de ressources pour l'application (3)
	1.1.2 Perception de l'action gouvernementale	Vision et organisation des acteurs gouvernementaux	Manque de vision (6), problème de coordination gouvernementale (12)
		Exemplarité et cohérence de l'action publique	Cohérence entre pratiques souhaitées en terres privées et celles appliquées en terres publiques (5), manque de suivi des élu-e-s (5), rôle des entreprises publiques, compréhension des enjeux locaux et protection des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
		Gouvernance locale	Délégation de pouvoir accompagné de moyens (2), sensibilisation des élus pour une meilleure prise en compte de la conservation au niveau local (3)
		Intégrer la conservation dans l'aménagement du territoire	Besoin d'intégrer davantage les enjeux de conservation à l'aménagement, besoin de sensibilisation accrue des élus, opportunité des plans régionaux de conservation
	1.2 Financement, fiscalité et compensation		
	1.2.1- Contraintes liées au financement	Un processus de financement inadapté	La fiscalité municipale est inadaptée pour favoriser la conservation (13), les enjeux de pauvreté doivent être pris en compte dans l'accès aux incitatifs (2)
		Un financement limité	Manque d'incitatifs financiers (4), complexité des processus d'accès au financement (2)
		Le financement des acteurs terrain en conservation	L'instabilité et le manque de financement fragilisent les organismes de conservation (5), la fiscalité municipale représente un coût important pour les organismes de conservation (2)
1.2.2- Compensation monétaire	Perception de la compensation	Importance de la compensation (13)	

	Les défis de la compensation	Ambiguïtés et limites de la compensation (pérennité, complexe, coût important) (7); compensation est complexe et doit s'accompagner d'autres incitatifs adaptés au public (5)
1.3- Perception de la conservation		
1.3.1- Perceptions critiques	Méconnaissance de la conservation et ses avantages	Manque de connaissance des avantages de la conservation de la part de la population ou des élus (8); manque d'activités de communication (6)
	Conservation et développement économique	La conservation est un frein au développement économique (3) ou à la génération de revenus lié à l'exploitation (2)
	Une communication en silo	Communication en silo surtout avec le gouvernement (4), pertinence de l'approche par bassin versant pour communiquer (2)
1.3.2- Leviers pour améliorer la perception de la conservation	Importance et avantages des pratiques de sensibilisation	Importance de la sensibilisation (17); intérêt du public pour la conservation (2); la valorisation des actions de conservation permet de favoriser la conscientisation (3)
	Les contraintes des pratiques de sensibilisation	La sensibilisation est un concept très large et prend du temps à mettre en œuvre (9), la sensibilisation entraîne des résultats inégaux (6) et nécessite de bien cibler les publics visés (4)
	Diffusion des connaissances et outils	Il y a un besoin d'accroître la diffusion des pratiques et outils qui permettraient de favoriser la conservation (4); pertinence de la certification FSC (3)
	Données et outils manquants	Besoin d'améliorer la collecte et actualisation de données ou outils (6).
1.4- Acceptabilité sociale et participation		
1.4.1- Enjeux sectoriels et conflits d'usages	Enjeux agricoles	Besoin d'améliorer la collecte et actualisation de données ou outils (6).
	Enjeux forestiers	Perception des pratiques forestières (2), craintes de nouvelles contraintes (2), enjeu fiscal pour les propriétaires forestiers (2)
	Milieux humides et conservation	Impact positif de la nouvelle législation sur les milieux humides et hydriques (3), enjeu de la définition des milieux humides (3), craintes d'effets pervers qui contribuent à la détérioration d'autres zones d'intérêts écologiques (2)
	Enjeux transversaux sur les usages concurrents	Équité devant les droits accordés aux golfs (3), enjeu de la conciliation de la population faunique avec les usages des terres (3)

	État de la concertation	Utilisation des espaces de concertation (3), développer la concertation avec les propriétaires et le milieu privé (5)	
Montérégie	1.4.2- Le rôle central des propriétaires dans la conservation en milieu privée	Comprendre les propriétaires concernant la conservation	
		Rejoindre les propriétaires	
	1.4.3- Conservation volontaire	Les atouts de la conservation volontaires	multiples avantages de la conservation volontaire (16), favoriser l'adhésion des propriétaires et entraîne des effets bénéfiques (6), favoriser la caractérisation du territoire privée (2)
		Les limites de la conservation volontaire	multiples avantages de la conservation volontaire (16), favoriser l'adhésion des propriétaires et entraîne des effets bénéfiques (6), favoriser la caractérisation du territoire privée (2)
	2.1- Cadre de gouvernance et enjeux politiques		
	2.1.1- Cadre législatif	Légitimité d'un cadre législatif	La législation est pertinente (13), engendre des obligations égales (3) et permet de changer le comportement (3)
Critiques du cadre législatif		La législation est inefficace (10); non adaptée (3) et suscite de nombreuses oppositions (7)	
2.1.2- Perception de l'action gouvernementale	L'application défailante du cadre législatif	Manque d'application de la législation (11); manque de moyens dédiés à l'application (9)	
	Engagement politique et priorisation	Vision politique (5), besoin d'action réglementaire pour réduire les impacts négatifs (5). Priorisation des mesures de conservation (3)	
	Contraintes posées par les cycles électoraux	L'engagement politique en conservation est contraint par des cycles électoraux (9); des mesures pour pérenniser les actions de conservation sont nécessaires (5)	
	Organisation des acteurs gouvernementaux	Silos ministériels et locaux dans le partage des responsabilités et des données (10); complexité et contradictions entre les acteurs publics en conservation (6)	
	Lobbyisme et conflits d'intérêts	Influence des lobbys (3); conflits d'intérêts ou corruption (2)	
2.1.3- Gouvernance locale	Rôle des acteurs municipaux et régionaux	Intégration des enjeux de conservation dans la politique municipale (7); délégation de pouvoir aux gouvernements locaux (3)	
	Planification urbaine et zonage	Les municipalités n'utilisent pas suffisamment le pouvoir de zonage pour favoriser la conservation (7)	

	Enjeux juridiques	Diffuser les évolutions de la jurisprudence (5), besoin d'accompagnement des municipalités dans les enjeux juridique (2)
2.1.4- L'aménagement du territoire	Un territoire qui subit de multiples pressions	Pression de l'urbanisation (4), la conservation face aux changements climatiques (3)
	Une conservation intégrée à l'aménagement du territoire	Pression de l'urbanisation (4), la conservation face aux changements climatiques (3)
	L'enjeu des milieux humides et hydriques	Importance de la protection des milieux humides (7)
2.2- Financement, fiscalité et compensation		
2.2.1- Contraintes liées au financement	Fiscalité municipale inadaptée	Nécessité de revoir le modèle fiscal des municipalités (12); manque de financement des municipalités en environnement (4)
	Processus de financement	Le financement est trop complexe et doit être amélioré (14)
	Un financement insuffisant	Insuffisance du financement (5), compétition pour le financement (3)
	Financement des propriétaires	Manque d'avantages financiers pour les propriétaires (6), les aides existantes sont pertinentes (3)
	Conserver par la valorisation des services écologiques	Valorisation et intégration des services écologiques (9)
2.2.2- Compensation monétaire	Quelles formes de compensations ?	Définition des formes de compensation (4), la compensation est efficace pour favoriser la conservation (5)
	Les barrières de la compensation	Coût important d'outils de compensation (5), manque d'outils de compensation (5), effets pervers de la compensation (4)
	Le cas de la compensation des agriculteurs	Pertinence de compensation conditionnelle (6), enjeu de la pérennité des bonnes pratiques compensées (2)
2.3-Perception de la conservation		
2.3.1-Perceptions critiques	Méconnaissance de la conservation et ses avantages	Méconnaissance des justifications de la conservation (19)
	Lacunes et enjeux de la communication	Accessibilité de l'information (8), problème de mobilisation des publics et efforts de communication dispersés (9), perceptions contradictoires et visions antagonistes (8), la sensibilisation est un processus à long terme qui doit être répété (6), la conscience des problèmes ne conduit pas forcément à la mise en œuvre de solution (5)
	Une communication en silo	Manque de communication entre les différentes parties prenantes (4), entre les municipalités (3) et entre les organismes de conservation (4)

2.3.2-Leviers pour améliorer la perception de la conservation	Importance et avantages des pratiques de sensibilisation	Importance de la sensibilisation pour ses multiples avantages (24)
	Les défis de la sensibilisation et de la communication	Une bonne sensibilisation environnementale doit s'appuyer sur une démarche et des outils à jour (5), la sensibilisation du milieu éducatif est importante (3), il faut davantage promouvoir les réussites (6)
2.4- Acceptabilité sociale et participation		
2.4.1- Acteurs clefs dans l'amélioration de la conservation	Rôle des propriétaires	Les propriétaires doivent être convaincus par un travail terrain répété et adapté (6)
	Rôle des organismes de conservation	Les organismes de conservation ont une position importante par leur expertise et contact avec les citoyens (9), ils sont des alliés pour les municipalités (3)
2.4.2-Agir sur l'acceptabilité sociale et les pratiques de conservation	Conflits et limitations d'usages	Faible acceptabilité des propriétaires (10), mauvais usages persistent (4), protection des terres agricoles et conservation semblent s'opposer (2), régulation des populations fauniques en zone protégée (2), il faut davantage concilier conservations et usages non dommageables (7)
	Accompagnement des acteurs	Besoin d'un accompagnement ciblé pour la mise en œuvre d'actions de conservation (11)
	Enjeux de la concertation	Complexité de la concertation (3), manque de concertation (2)
	Les acquis et solutions pour favoriser la concertation	Pertinence de la concertation (12), partage des efforts entre les acteurs (7)
2.4.3-Les outils de concertation	Processus participatifs	Pour être efficace, une consultation doit prendre en compte les résultats (7), il faut utiliser les outils participatifs (6)
	Le rôle de la mobilisation citoyenne	Importance de la mobilisation citoyenne (4)
2.4.4-Conservation volontaire	Enjeux de la conservation volontaire	La conservation volontaire recouvre des pratiques diversifiées (2), un processus partiel (6)
	Les municipalités et la conservation volontaire	La conservation volontaire peut représenter une perte de revenu pour les municipalités (2), n'offre pas forcément de garantie de pérennité (2)
	Le cahier de propriété	Pertinence du cahier de propriété (8), mais l'engagement peut être faible et très ciblé (3)
	Les propriétaires et la conservation volontaire	La conservation volontaire est bien acceptée par les propriétaires (5), mais en dépend entièrement (7) et représente des coûts et un engagement complexe en cas de vente (4)

2.1- Cadre de gouvernance et enjeux politiques			
Outaouais	2.1.1- Cadre législatif	L'application défailante du cadre législatif	Manque d'application ou Difficile à appliquer (3), Manque d'application (1), Manque de contrôle (3), Manque de ressources: Manque de ressources (6), Manque d'incitatifs (1)
		Légitimité d'un cadre législatif	Un bien commun (3), Balises minimales (1), Important pour propriétaires (1), Important pour espèces précaires (1), Cadre de protection (1)
		Cadre législatif performant	Plusieurs règlements (2), Rapidité prise de décision (1), Obligation de plan régionaux (1), Plan d'urbanisme Gatineau (1), Obligation de réinvestissement (1), Réglementations municipales intéressantes pour les habitats naturels (1), Lois espèces en périls (1)
		Manque d'un cadre législatif clair et propre à la conservation	Manque de cadre légal (1), Cadre légal pas adapté (2), Cadre juridique flou (1), Rejet du cadre (1)
		Manque de cohérence et de clarté	Critique des cibles (2), des zones d'actions (1), des objectifs (2), des plans d'action pro-rétablissement d'espèce (1), du manque de cohérence (2), trop contraignant (2), du processus de plainte (1), Manque de réglementations (1), de prise en compte des droits autochtone (1), Critique statuts d'espèce (1)
	2.1.2- Perception de l'action gouvernementale	Vision et organisation des acteurs gouvernementaux	Critique délégation aux municipalités (2), Manque de coordination entre MFFP & MELCC (1), Vision variable en fonction des MRC (1), Manque de reconnaissance des ONG (2)
		Lobbyisme et conflits d'intérêts	Critique facilité d'obtention dérogation (6), Baux incompatibles (1), compensation inégale (1)
		Manque de diffusion des informations	Mauvaise communication auprès des propriétaires (6), Méconnaissances de la réglementation des propriétaires (3), Méconnaissance de la conservation (1), Utilité du centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (1)
	2.1.3- Aménagement du territoire	Enjeux de l'aménagement du territoire	Parfois manquant (2), Manque de compétences adaptées (1), Ne correspond pas aux réalités du terrain (2), Manque de connaissances du terrain (4), Manque de cadre réglementaire (1), Donner de la valeur aux écosystèmes (1), Difficile à mettre en place (1), manque de planification (1), Manque de transparence (1), Manque de justification (1), Manque de partage des données (1)

	Avantages et constats positifs	Permet également le changement de pratique (1), Apporte de nouveaux enjeux (1), Beaucoup d'efforts (1), Intègre divers usages (1), Une volonté des municipalités (1), Beaucoup d'organismes présents (1)
	Gouvernance et gestion critiques	Manque de cohérence entre les ministères (1), Discontinuité politique (3), Manque de concertation (2), de volonté de collaboration (1), de consensus entre les décideurs (1), de dialogue (1)
2.2- Financement, fiscalité et compensation		
2.2.1- Contraintes liées au financement	Un financement insuffisant	Manque d'organismes de financements (4), Ressources insuffisantes (7), manque d'incitatifs (1), Manque de financements à long terme (1)
	Fiscalité municipale inadaptée	Pas de contraintes (1), Baisse de la valeur de la terre (1), Trop de dépendances aux taxes(1), Manque reconnaissances des avantages fiscaux (2), Manque de ressources (1), municipalités ont des incitatifs possibles (taxes) (1), Manque de transparence dans l'utilisation des taxes (1) Il y a une augmentation des financements gouvernementaux (1)
	Processus de financement défaillant	Démarches parfois coûteuses (1) et parfois complexe (2), Pas assez rapidement disponibles (1), Financements peu connus (1), Mauvaise répartition des financements (1), Manque d'experts dans les instances décisionnelles (1)
	Financement des propriétaires	Peu pour les propriétaires (3), Options de conservation limitées (1)
	Responsabilité du financement	Pas assez initiatives venant des propriétaires (1), Les municipalité ne sont pas les bons décideurs (2), Manque de cohérences entre ministères (1)
2.2.2- Leviers et recommandations liées au financement	Améliorer le processus de financement	Réinvestissement des financements obligatoire (1), Améliorer l'accès aux crédits d'impôts (1), Soutenir les bonnes pratiques (1), Allonger le financement pour des projets plus longs (1), S'inspirer de la Fondation Trillium et rassembler les financeurs (1)
	Conserver par la valorisation des services écologiques	Mieux prendre en compte la valeur des écosystèmes dans le financement (1), Avoir de meilleur connaissances locales (1), Manque de restauration des habitats (1), des changements climatiques (1), Ne pas s'arrêter aux milieux humides (1)
	Financements existants	CFFQ intéressant (1), FFQ intéressant (1), Beaucoup de conservation volontaire (1), Fonds et organismes de

		financement existants (3), ressources disponibles avec FFQ (1)
2.2.3- Compensation monétaire	Les défis de la compensation	Critique des compensations (1) et du peu de compensations (2), Manque de compensation pour les municipalités (2), Outils déjà en place (8), Important (5)
2.3-Perception de la conservation		
2.3.1-Perceptions critiques	Méconnaissance de la conservation et ses avantages	Manque de ressources (1), de connaissances (1), La conservation n'est pas une cloche de verre (1)
	Enjeux de responsabilité	Responsabilité pas clair (4), Pas les bons acteurs qui planifient (6), Manque de financement sur les projets mobilisateurs (2), Mauvaise gestion et planification : Manque de cohérence territoriale (2), mauvais plan d'urbanisme (1), Manque d'études macro (1), de ligne directrice (1)
2.3.2-Leviers pour améliorer la perception de la conservation	Les défis de la communication	Manque d'informations: peu d'informations (2) et dispersées (1), Recommandations : Le sur-mesure (3), Choisir le bon messenger (1), peu utilisé (2), Changer discours (1), Différentes visions des usagers (1) Diffusion des connaissances auprès des citoyens (3), Plan de communication défaillant: Manque de stratégie (2), Manque de suivis (1), d'effectifs (1), de plan d'action (1), Mauvaise coordination (3), Trop d'organismes sur un même territoire (1), Rôles peu clairs (2), Message pas adapté: Difficile de communiquer (2), Mauvais message (1) et pas adapté (6)),
	Sensibilisation et l'éducation en matière de conservation	Manque d'efficacité (3), Manque d'outils et de stratégies (4), Manque de ressources humaines (1), Difficile d'atteindre des publics non concernés (3), manque de prise en compte des propriétaires (1), Messages pas adaptés (3), Messenger pas adapté (2), de bons outils (7) Intérêt (7)
2.2.3-Les acquis (acteurs et outils) favorisant la conservation	Des acteurs clés pour la conservation	Intérêt des CRE à l'échelle régionale (2), des ONG en conservation (1), propriétaires ouverts à l'information (1), Bonnes collaborations (2), De bons organismes qui favorise les relations (1) , Des individus qui rassemblent (1), Ouverture d'esprit multipartenaire (1), Amélioration de la sensibilité des producteurs aux milieux naturels (1)
	De bons outils déjà existants	CPTAQ est un frein (1), PRMHH (3), Parc et aires protégées (1), Cibles régionales (1), De beaux exemples à véhiculer (1)

2.4- Acceptabilité sociale et participation		
2.4.2-Agir sur l'acceptabilité sociale et les pratiques de conservation	Conflits et limitations d'usages	Pas assez de concertation (1), Pas assez de considération pour la conservation (1), Changement politique rend instable les lois (2), La peur des environnementalistes freine les discussions (1), Manque d'outils pour faire valoir sa parole (1) Manque de vision commune (1), Manque de ressources (1), Manque de projet commun (1)
	Contraintes à l'adhésion des acteurs	Difficultés administratives (1), Manque d'accompagnement (2), Producteurs ont peu de marge d'action (1), Beaucoup de compétition entre les organismes de conservation (1), Sentiment de conspiration (1), Bon messenger (3), Demande de la volonté (1)
2.4.3- Les outils en faveur de l'adhésion	Enjeux de la concertation	Manque d'outils adaptés pour améliorer l'efficacité du processus: Manque de rapidité d'information (1), de sensibilisation (1), d'outils pour faire valoir sa parole (1), Message pas adapté (1) et à améliorer (2), Manque d'efficacité (1)), Conservation difficile et chronophage (1), Manque de stratégie de concertation: Manque de vision commune plan d'action (3), Avantages de la concertation: Tous le monde à un rôle à jouer (1), la concertation est un levier d'action (3)Efficace pour la conservation (2), Permet des retours (2), Permet de sonder les opinions (1), Est utile (2), Améliore la communication, les connaissances et la gouvernance (1),
	Les solutions pour favoriser la concertation	Recommandations : Mieux prendre en compte les intérêts des usagers (1), Difficile de sonder, Pression politique (1), Pression politique (2), Difficulté de créer un contre-pouvoir (2), Arrêter d'imposer mais questionner (1), Bonnes façon de concerter (2), Importance de la relation de confiance (4), Partir du propriétaire (1), , Avoir un message adapté (1), Garder une ouverture d'esprit (1)
	Les avantages et contraintes de la conservation volontaire	Avantages: De l'intérêt de la part des propriétaires (1), Les personnes qui le font sont des exemples (2), Facilité du processus (1), efficace pour la conservation (1), Prend en compte les propriétaires (1), Il existe des compensations/taxes (1), Financements existants (1), Avantages fiscaux (1) Limites: Peu connu (3), Longueur du processus (2), Manque de différences entre les types de conservation (1), Complexité du processus (4), Manque d'une vision

macro en amont (2), Manque de centralité des informations (1), , Plus de cas par cas (2), Manque de reconnaissances (1), Manque de ressources (2) , Manque d'incitatifs (2), Compétition entre les ONG (1), Couteux (4)

Annexe 2 : Déroulement des ateliers

Programmation des ateliers

Mercredi 28 octobre

- 8h45 - 9h **Accueil** /15 min.
- 9h - 9h15 **Mot de bienvenue** /15 min.
- 9h15 - 9h30 **Présentation du projet de Chaire et de l'atelier** /10 min.
- 9h30 - 9h40 **Tour de table** /10 min.
- 9h40 - 10h20 **Discussions sur 4 enjeux de conservation** /10 min. par enjeu (40 min.)
- 10h20 - 10h30 **Retour commun - discussion inclusive sur les 4 enjeux** /10 min.
- 10h30 - 10h50 **PAUSE** /20 min.
- 10h50 - 11h30 **Discussions sur 3 enjeux de conservation et ouverture du débat aux enjeux importants pour les participants** /10 min. par enjeu + autres (40 min.)
- 11h30 - 12h **Résumé, rétroaction et commentaires de clôture de l'atelier** /30 min.

Jeudi 29 octobre

- 8h45 - 9h **Accueil** /15 min.
- 9h - 9h15 **Mot de bienvenue et retour sur le jour 1** /15 min.
- 9h15 - 9h30 **Présentation du CREDDO et bref portrait de la conservation en Outaouais** /15 min.
- 9h30 - 10h30 **Discussions sur 4 outils de la conservation et autres outils pertinents** /10 min. par outil + présentation (1h)
- 10h30 - 10h50 **PAUSE** /20 min.
- 10h50 - 11h10 **Retour commun - discussion inclusive sur les outils de la conservation** /20 min.
- 11h10 - 11h40 **Commentaires généraux, grands constats et mot de clôture** /30 min.

Annexe 3 : Lexique transmis aux participants

Lexique

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Ensemble des caractéristiques qui font que l'exploitation d'une ressource naturelle est jugée comme étant potentiellement acceptable par une communauté.

ACTEUR

Individu, groupe ou organisation qui possède un intérêt plus ou moins direct dans un projet, une activité ou au sein d'un enjeu, ou qui est susceptible d'être touché par des décisions prises ou des activités réalisées dans ce cadre.

ATTITUDE

Disposition d'esprit favorable, défavorable ou entre les deux, à l'égard d'une personne, d'un objet ou d'une situation.

COMPENSATION

Dans le cadre de la conservation, cela peut se référer à :

- a) Une somme d'argent versée à un propriétaire pour compenser les pertes financières entraînées par la protection des habitats fauniques et des espèces sur ses terres.
- b) La protection d'écosystèmes naturels donnés sur les terres d'un propriétaire foncier comme mesure compensatoire pour la destruction ou la dégradation d'autres écosystèmes similaires situées sur les terres du dit propriétaire.

CONCERTATION

Pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées.

CONNECTIVITÉ

La connectivité écologique désigne la connexion établie entre différentes aires naturelles de façon à établir un réseau nécessaire au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes et des espèces qu'ils abritent.

CONSERVATION

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

CONSERVATION VOLONTAIRE

Mesure de conservation au sein de laquelle un propriétaire foncier protège volontairement une partie ou l'intégrité des écosystèmes naturels qui se retrouvent sur ses terres.

ÉCOSYSTÈME

Ensemble formé par des organismes vivants et l'environnement non vivant dans lequel ils évoluent.

ENGAGEMENT

Situation d'un individu qui adopte volontairement un comportement donné.

ENJEU SOCIAL

Dans le cadre de la conservation, désigne l'ensemble des facteurs sociaux qui sont affectés, positivement ou négativement, par les mesures de conservation et leur mise en oeuvre.

GOUVERNANCE

Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.

HABITAT FAUNIQUE

Milieu naturel dans lequel une ou plusieurs espèces animales particulières trouvent les éléments nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux en matière d'abri, d'alimentation et de reproduction.

INTENDANCE

Désigne la planification, la gestion et l'utilisation qui est faite d'une entité ou d'un territoire.

LÉGISLATION

Ensemble des lois d'un État.

MOBILISATION SOCIALE

Processus utilisant la communication pour rallier un grand nombre d'acteurs à une cause commune ou à un objectif commun.

PERCEPTION

Représentation mentale d'un objet ou d'une situation donnée, effectuée en relation avec l'expérience et la pensée.

RÉGLEMENTATION

Ensemble des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'un décret ou d'une directive gouvernementale, qui imposent des obligations aux citoyens, aux municipalités ou à d'autres groupes assujettis.



Annexe 4 : Description des catégories présentées aux participants et du déroulement des ateliers



Mise en contexte

Les enjeux sociaux de conservation des habitats fauniques en terres privées se retrouvent couramment au cœur de nombreux intérêts représentés par bon nombre d'acteurs différents, issus d'autant de secteurs. Les intérêts respectifs de tous ces acteurs peuvent converger ou diverger, dépendamment des objectifs de chacun, ainsi que de la portée et des implications des projets de conservation mis en branle.

Ces convergences et ces divergences peuvent donc influencer positivement comme négativement le succès des mesures de conservation, représentant des enjeux sociaux de taille lors de la mise en oeuvre de telles mesures. Il en va de même pour l'ensemble des processus sur lesquels s'appuient les efforts de conservation et de gestion du territoire. En effet, ces processus peuvent représenter autant de ponts que de barrières à la conservation selon leur niveau d'efficience.

L'objectif de cette journée est donc d'explorer comment les différents acteurs perçoivent les ponts, les opportunités, les avantages, les bons coups, mais également les obstacles, les barrières, les irritants, les échecs ou les injustices vis-à-vis des mesures de conservation des habitats fauniques en terres privées au Québec.

En se basant sur leurs propres perceptions et expériences, les participants pourront identifier les points positifs et négatifs de la conservation au sein de sept grandes catégories d'enjeux sociaux décrites ci-dessous :

1) Législation et réglementation

La législation est fondamentale pour la gestion des dossiers de la conservation. Aussi, bien qu'elle soit souvent nécessaire pour une protection adéquate des habitats fauniques, la réglementation en terres privées peut également s'avérer contraignante et devenir une source d'irritants pour les gestionnaires ou les propriétaires fonciers. En outre, la réglementation, si elle est pauvrement adaptée au contexte local, peut faire ressortir d'autres enjeux qui n'avaient initialement pas été identifiés ou prévus par les instances décisionnelles qui en sont responsables.

Cette thématique se penche donc sur tous les avantages et tous les inconvénients que peut engendrer la législation sous toutes ses formes.

2) Communication

Les enjeux de communication peuvent se retrouver à la base de nombreux conflits, notamment parce que l'information circule parfois difficilement entre différents paliers

administratifs, entre différents secteurs d'activité et entre différents acteurs.

L'accès à l'information représente pourtant un élément clé pour bon nombre d'enjeux sociaux et pour bon nombre d'acteurs prenant part à ces enjeux. Cette thématique se penche sur tous les problèmes pouvant être engendrés par une mauvaise communication, mais également sur toutes les opportunités pouvant être créées par de bons outils communicationnels.

3) Répartition des droits et responsabilités pour la gestion du territoire et de la conservation

La gestion du territoire et la gestion des mesures de conservation sont soumises à deux systèmes de gouvernance distincts au sein desquels la répartition des droits et des responsabilités varie largement. Ces deux systèmes et leur mode de gestion respectif ne s'accordent pas toujours parfaitement ensemble, et la répartition des droits et des responsabilités en leur sein peut elle-même s'avérer problématique pour certains acteurs. La discordance entre la gestion du territoire et la gestion de la conservation peut se retrouver à la source de bon nombre de barrières vis-à-vis la conservation, alors que la cohésion des deux systèmes de gestion en une gouvernance plus unie peut mener à de belles opportunités en matière de conservation et de conciliation des usages du territoire.

4) Mobilisation sociale et concertation

La mobilisation de tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans la mise en œuvre de mesures de conservation, et la concertation de ces acteurs pour la réalisation d'un objectif de conservation commun, représente en soit un enjeu social de taille. En raison d'intérêts divergents, de compréhension, de connaissances ou d'interprétations différentes, la concertation entre différents acteurs a le potentiel de freiner significativement les efforts de conservation. Cela dit, cette concertation, si elle est menée adéquatement, peut également servir de pont entre les différents acteurs, permettant de mener à bien les efforts de conservation de façon à ce que tous les acteurs y trouvent leur compte.

5) Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire, réalisé par les différentes entités qui le gouvernement ou par les propriétaires fonciers, peut se retrouver à la source de bon nombre d'enjeux. Les intérêts divergents et leur influence sur le développement du territoire peuvent nuire à la conciliation des usages du territoire, et même si un aménagement permettant à tous les acteurs d'atteindre leurs objectifs en rapport au territoire est souvent réalisable. Cela dit, la combinaison de différents objectifs associés au territoire en un tout cohérent n'est pas toujours chose aisée. Cette thématique explore donc tout ce qui touche à l'aménagement

du territoire comme entité physique et aux enjeux sociaux pouvant en ressortir.

6) Relations humaines et situation personnelle

Certains ponts et barrières à la conservation peuvent se manifester de manière plus générale, en fonction, par exemple, de la situation personnelle dans laquelle certains acteurs se perçoivent, de bons rapports ou d'inégalités perçues entre les acteurs et par ceux-ci, du respect mutuel et de la confiance ressentie entre les acteurs, ou de la situation socio économique des ménages affectés par les mesures de conservation. Cette thématique explore tous ces points qui tournent autour des relations humaines et des situations personnelles de tous et chacun des acteurs.

7) Financement et processus institutionnels

Les barrières à la conservation peuvent également être issues de lacunes institutionnelles, tous comme les ponts peuvent être créés par la présence d'institutions adéquates. Les détails et la disponibilité du financement, pour les projets de conservation comme de compensation, la disponibilité du personnel adéquat et son savoirfaire, les mesures d'accompagnement des propriétaires, peuvent tous influencer le succès des mesures de conservation lors de leur mise en oeuvre. Les propriétaires désireux de participer aux efforts de conservation ou de trouver un accord pour résoudre les conflits pouvant émerger de ces efforts peuvent eux-mêmes se laisser encourager par des institutions adéquates, ou se voir confrontés aux institutions défailtantes. Tous ces sujets associés aux institutions sont regroupés au sein de cette thématique.

Déroulement

1/

Les participants seront divisés en 5 groupes d'environ 6-7 participants. Un premier tour de table leur permettra de se connaître, de présenter leur secteur d'activité, ainsi que leur rôle et leur attitude générale vis-à-vis de la conservation. Un tableau sera envoyé à chaque groupe pour les étapes suivantes.

2/

Les participants auront pour tâche d'apposer sur le tableau les ponts – ou les points positifs – et les barrières – ou les points négatifs – associés aux différents enjeux sociaux de la conservation en terre privée, selon les thématiques identifiées ci-dessus.

Cette étape sera réalisée à l'aide de post-its colorés.

3/

Les animateurs de groupes auront pour tâche d'identifier un ou deux « hotspots » sur la matrice et d'inviter les participants à approfondir sur le sujet, à émettre leurs opinions et leurs perceptions, notamment par l'entremise d'expériences personnelles.



Exemple de tableau utilisé lors d'un atelier participatif

JOUR 2

Les outils de conservation

Mise en contexte

Différents outils et différentes mesures sont utilisés pour favoriser la conservation des habitats fauniques en terres privées. Le niveau de protection, l'efficacité de cette protection, le niveau d'engagement des différents acteurs, et la portée de tels outils varient largement selon le type d'outil utilisé.

Les avantages et les inconvénients associés à cette large gamme d'outils se font ressentir différemment selon les acteurs. Les avantages et les inconvénients sont donc largement variables selon la perception des acteurs, leurs intérêts, et leur rôle dans la mise en oeuvre des mesures de conservation. Chaque outil demeure pourtant pertinent lorsqu'utilisé dans un contexte approprié. La mise en oeuvre des mesures de conservation se doit donc d'être explorée davantage afin de comprendre l'attitude des différents acteurs vis-à-vis de ces mesures, et selon le contexte.

Déroulement

1/

Les groupes de discussion seront ici séparés en 4 thématiques, avec un groupe pour chaque type d'outil de conservation choisi. Les 4 thématiques seront: la sensibilisation et l'éducation en matière de conservation; la conservation volontaire; la compensation monétaire et les autres outils financiers, ainsi que; la législation et les outils juridiques, sous l'angle de l'imposition légale et des différents niveaux de restriction possibles pour amener les acteurs à respecter les règles établies.

2/

Les participants participeront à des discussions de 10 minutes, chacune portant sur un type d'outil spécifique de la conservation. Les participants pourront partager leurs opinions, leurs expériences, leur enthousiasme ou leurs inquiétudes vis-à-vis de ces outils.

3/

Pour clore la discussion, les participants pourront – encore une fois à l'aide de post-its colorés – indiquer sur une affiche les avantages et les inconvénients qu'ils perçoivent pour chaque type de mesure de conservation présenté.

Annexe 5 : Certificat d'éthique



Vice-rectorat à la recherche et à la création
Comité d'éthique de la recherche

APPROBATION DE L'ÉTHIQUE

Projet de recherche impliquant des êtres humains ou
la consultation de renseignements personnels

Ce projet de recherche a été examiné en conformité avec les
Modalités de gestion de l'éthique de la recherche sur des êtres humains de l'Université Laval,
par le **Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche**

Projet intitulé : L'acceptabilité et les perceptions sociales à l'égard des politiques de conservation des habitats fauniques

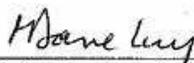
Nom du chercheur : Monsieur Jean-François Bissonnette

Numéro d'approbation : 2019-044 / 12-03-2019

Date de décision : 12 mars 2019

Date d'expiration de l'approbation : 1^{er} avril 2020

Après examen des informations et des documents qui lui ont été transmis, le Comité a constaté que ce projet respecte les principes d'éthique de la recherche avec des êtres humains. Il prend acte de la confirmation écrite du chercheur à l'effet qu'il a pris connaissance des mesures de suivi¹ associées à l'émission de l'approbation éthique de son projet et qu'il accepte de les appliquer. Par conséquent, le Comité approuve ce projet pour un an.


Michelle Daveluy, vice-présidente
Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche


Date

¹ Rappel des mesures de suivi au verso